

## Organisation, gouvernance et activités

Le présent chapitre décrit l'organisation interne et la gouvernance de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Il passe également en revue ses activités au cours de l'exercice et celles des groupes internationaux qu'elle accueille. La BRI a pour mission essentielle de favoriser la coopération entre banques centrales et autres autorités financières ainsi que de fournir des services financiers à sa clientèle de banques centrales.

### Organisation et gouvernance de la Banque

#### *La Banque, sa structure de gouvernance et ses actionnaires*

La BRI œuvre à la coopération monétaire et financière internationale et fait office de banque des banques centrales. Outre son siège à Bâle (Suisse), elle dispose de deux bureaux de représentation, l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, l'autre à Mexico. Elle emploie actuellement 578 personnes originaires de 48 pays.

La BRI s'acquitte de son mandat en remplissant diverses fonctions :

- forum visant à promouvoir la concertation et faciliter le processus de prise de décision entre banques centrales, et à favoriser le dialogue avec les autres instances qui veillent au maintien de la stabilité financière ;
- centre de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et autorités de surveillance du système financier ;
- contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

La Banque accueille, par ailleurs, les secrétariats de divers comités et organisations qui ont pour objectif de promouvoir la stabilité financière :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur le système financier mondial, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et le Comité des marchés. Créés au cours des quarante dernières années par les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, ces comités déterminent leur ordre du jour et conduisent leurs activités avec une large autonomie ;
- le Forum sur la stabilité financière, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et l'Association internationale de protection des dépôts. Ces organisations indépendantes, dont les secrétariats sont également accueillis par la Banque, ne relèvent directement ni de la BRI ni de sa clientèle de banques centrales ;

- L'Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics, qui est administré par la communauté des banques centrales, opère sous les auspices de la BRI.

Le rôle et les activités récentes de ces comités et organisations sont décrits en détail plus avant dans ce chapitre.

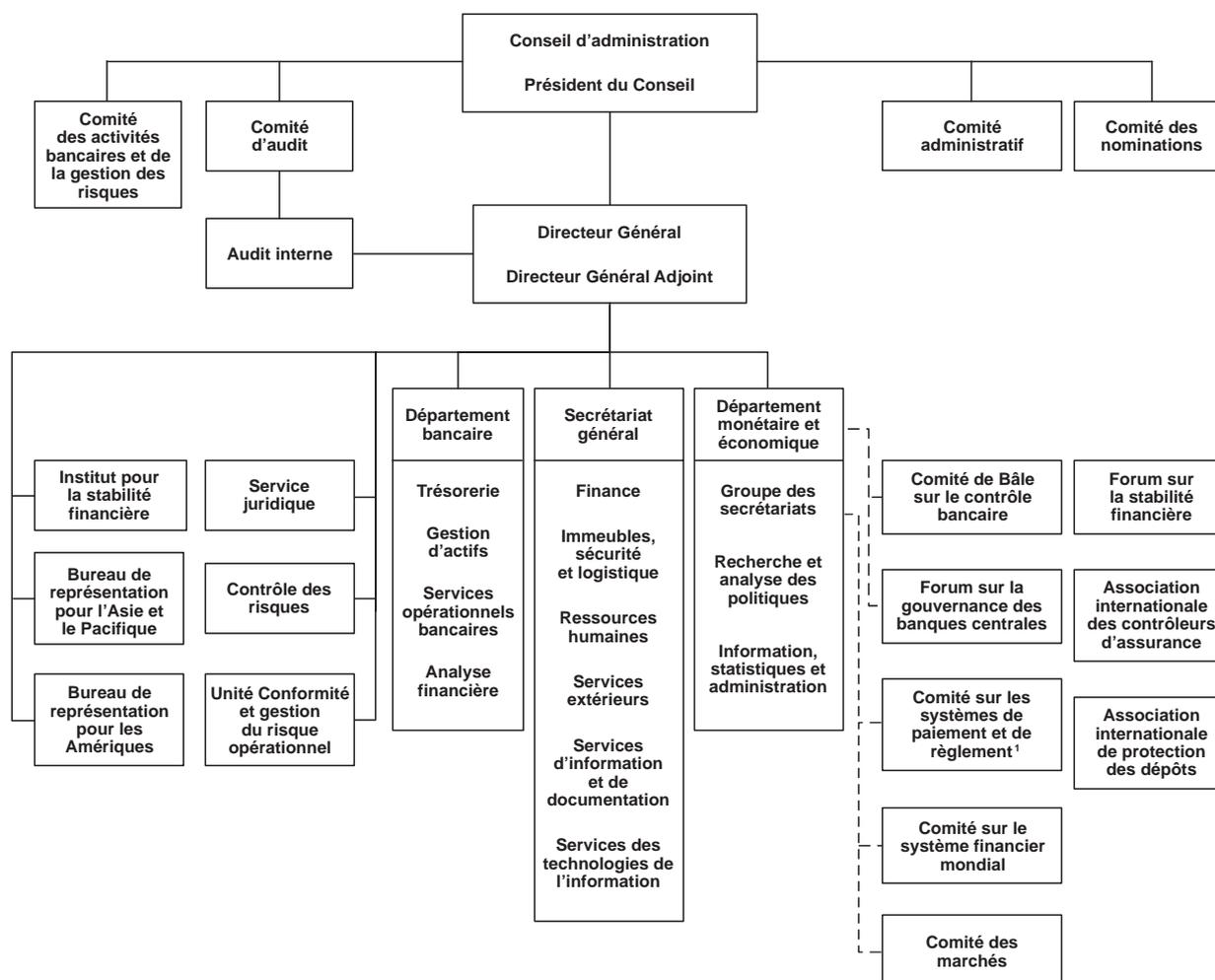
La Banque est constituée de trois grandes entités : le Département monétaire et économique, le Département bancaire et le Secrétariat général. S'y ajoutent le Service juridique, l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, l'Audit interne et le Contrôle des risques ainsi que l'Institut pour la stabilité financière, lequel favorise la diffusion des normes et bonnes pratiques auprès des responsables de la surveillance des systèmes financiers dans le monde.

Pour les questions de gouvernance et de gestion de la Banque, il y a trois grands niveaux décisionnels :

- l'Assemblée générale, à laquelle 55 banques centrales ou autorités monétaires disposent du droit de vote et de représentation. L'Assemblée générale ordinaire se tient dans les quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice (31 mars). En 2007, 110 banques centrales – dont 78 étaient représentées par leur gouverneur ou président – y ont participé et 17 institutions internationales y ont envoyé des délégués ;
- le Conseil d'administration, qui compte actuellement 20 membres. Chargé principalement de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la Banque et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction, il est assisté dans sa tâche par quatre comités, dont les membres sont choisis parmi les administrateurs : Comité administratif, Comité d'audit, Comité des activités bancaires et de la gestion des risques et Comité des nominations ;
- le Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite de toutes les affaires importantes concernant la Banque dans son ensemble. Pour prendre ses décisions, il est assisté d'un comité consultatif (Executive Committee). Ce comité, présidé par le Directeur Général, se compose aussi du Directeur Général Adjoint, des chefs de département et d'autres responsables de rang similaire, nommés par le Conseil d'administration.

La liste des banques centrales membres, des administrateurs et de la Direction figure en fin de chapitre, ainsi que le résumé des modifications récentes à la composition du Conseil d'administration et de la Direction.

## Organigramme de la BRI au 31 mars 2008



<sup>1</sup> Le secrétariat du CSPR est également en charge du Groupe de dissuasion de la contrefaçon.

### Changements dans la gouvernance de la Banque

#### Organes consultatifs auprès du Conseil d'administration

Afin d'améliorer encore sa gouvernance, le Conseil d'administration a mené, en 2007, un réexamen de la structure, du mandat et de la composition des comités qui lui sont rattachés. Il a décidé d'en établir de nouveaux pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de membres du Conseil prennent part à l'élaboration de ses décisions.

Deux nouveaux comités sont ainsi venus s'ajouter, en juillet 2007, au Comité administratif (anciennement Comité consultatif) et au Comité d'audit :

- le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, qui prépare l'examen, par le Conseil, de questions relevant de ces domaines et sur lesquelles le Conseil doit statuer ;
- le Comité des nominations, qui assiste le Conseil dans la sélection des personnes appelées à siéger à l'Executive Committee de la BRI.

En outre, en novembre 2007, le Conseil d'administration a pris la décision de créer un Comité consultatif Amériques (CCAm), constitué des gouverneurs des banques centrales membres de la BRI dans la région Amériques. Faisant écho au rôle clé confié au Comité consultatif Asie (CCAs) dans l'orientation des activités de la BRI en région Asie-Pacifique, la mission du CCAm consistera à permettre une communication directe entre les banques centrales membres dans la région Amériques, d'une part, et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI, d'autre part, sur des questions intéressant la communauté des banques centrales de la région.

## Promotion de la coopération financière et monétaire internationale : contribution de la BRI

### *Consultations régulières sur des questions monétaires et financières*

Tous les deux mois, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI se réunissent afin d'examiner la conjoncture économique et financière, les perspectives de l'économie mondiale et l'évolution des marchés financiers, ainsi que pour échanger avis et expérience sur des sujets d'actualité les concernant. Ces réunions bimestrielles, qui se tiennent d'ordinaire à Bâle, sont, pour la BRI, un moyen privilégié de promouvoir la coopération au sein de la communauté des banques centrales. La réunion de novembre 2007 a été accueillie par la Banque de Réserve d'Afrique du Sud, au Cap. À cette occasion, une table ronde spéciale des gouverneurs de banques centrales africaines a été organisée pour discuter des résultats enregistrés par les pays africains au plan macroéconomique et des défis auxquels ces pays doivent faire face pour développer leurs marchés financiers.

Font notamment partie de ces rencontres bimestrielles la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs. La Réunion sur l'économie mondiale offre à plus d'une trentaine de gouverneurs de grandes économies industrialisées et émergentes l'occasion de se rencontrer pour faire le point sur les développements économiques et financiers récents, et recenser les risques et opportunités de la situation économique, notamment sur les marchés financiers.

La Réunion de tous les gouverneurs, à laquelle sont conviés les gouverneurs des banques centrales actionnaires, est l'occasion d'aborder certaines questions intéressant l'ensemble des banques centrales membres de la BRI. En 2007/08, les thèmes suivants ont été évoqués :

- causes sous-jacentes et éventuelles conséquences économiques des turbulences financières actuelles ;
- rôle des agrégats de monnaie et de crédit dans la politique monétaire ;
- raison d'être et conception des fonds souverains ainsi que rôle des banques centrales dans ce domaine ;
- rôle des banques centrales dans le développement du système financier. À l'occasion du débat sur ce sujet, le Professeur Amartya Sen, lauréat 1998 du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en

mémoire d'Alfred Nobel, était l'hôte de la BRI pour présenter son point de vue sur le rôle des banques centrales dans les sociétés démocratiques.

Étant donné que toutes les banques centrales membres de la BRI ne participent pas directement aux travaux des différents comités, organes et groupes spécialisés ayant leur secrétariat à la BRI, la Réunion de tous les gouverneurs est aussi un moyen de faire le point sur les activités de ces groupes spécialisés. En 2007/08, les gouverneurs ont ainsi examiné les travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à la lumière des événements récents sur les marchés financiers.

D'autres réunions se tiennent aussi à l'occasion des rencontres bimestrielles : la Réunion des gouverneurs des pays du G 10 et la Réunion des grandes économies émergentes, au cours desquelles sont abordées des questions conjoncturelles intéressant plus spécifiquement ces deux groupes d'économies. Les gouverneurs qui sont membres du Groupe de gouvernance se rencontrent aussi périodiquement.

Sur les questions de stabilité financière, les gouverneurs accordent une grande importance au dialogue qu'ils entretiennent avec les responsables des instances prudentielles, des autres autorités financières et du secteur financier privé. La BRI organise donc régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, mettant l'accent sur leur intérêt commun à promouvoir et à préserver la solidité et le bon fonctionnement du système financier international. La BRI organise, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont souvent invités à participer des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé ou du monde universitaire.

D'autres réunions s'adressant à de hauts responsables de banques centrales ont lieu moins fréquemment, notamment :

- réunions des groupes de travail sur les politiques monétaires, qui se tiennent à Bâle ou, à leur invitation, dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- réunion des sous-gouverneurs des économies émergentes ; elle était consacrée, cette année, aux flux de capitaux et actifs financiers à destination des économies émergentes : leurs déterminants, leurs conséquences et les défis qu'ils présentent pour les banques centrales.

### *Bureaux de représentation*

Les bureaux de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) et pour les Amériques (Bureau des Amériques) ont pour mission de renforcer les relations entre la BRI et les banques centrales et autorités régionales de contrôle financier et de favoriser la coopération au sein de chaque région. Leurs principales tâches consistent à organiser des réunions, à encourager l'échange d'information et de données, et à contribuer aux travaux de recherche financière et économique de la Banque. Dans leur région, les bureaux participent à l'offre des services bancaires BRI en dépêchant des missions périodiques auprès des responsables de la gestion des réserves des

banques centrales et en organisant des rencontres avec des experts techniques et des hauts responsables.

### *Asie-Pacifique*

Au cours de l'année écoulée, la BRI a approfondi ses relations avec ses actionnaires de la région Asie-Pacifique. À cette fin, elle a organisé des réunions conjointes de haut niveau avec quatre banques centrales membres et collaboré à des travaux de recherche, en utilisant les ressources du programme de recherche Asie.

Ces réunions ont porté sur les sujets suivants :

- implications du développement des marchés financiers pour la politique monétaire (Banque centrale de Malaysia) ;
- développement du marché monétaire (Banque de Réserve de l'Inde) ;
- transparence et communication de la politique monétaire (Banque centrale des Philippines) ;
- défi présenté par l'évolution de la dette des ménages du point de vue de l'action des autorités (Banque de Corée).

Le Bureau d'Asie a également organisé des réunions à l'intention de gestionnaires de réserves des banques centrales, d'acteurs de la politique monétaire, d'auditeurs et d'experts juridiques de banques centrales appartenant ou non à la région. Des économistes du Bureau d'Asie ont assuré des services de secrétariat lors des rencontres bisannuelles du Forum EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks) ayant trait aux marchés des changes.

Parallèlement, le représentant de l'Institut pour la stabilité financière (ISF) au Bureau d'Asie a fourni des services de secrétariat au Groupe de travail de l'EMEAP sur la supervision bancaire à l'occasion de la réunion consacrée à la stabilité financière et aux fonds propres réglementaires. Des économistes du Bureau d'Asie ont, par ailleurs, rédigé une note d'information pour la première réunion de sous-gouverneurs organisée par le Comité EMEAP sur la stabilité monétaire et financière.

### *Activités bancaires et Fonds obligataire Asie*

La salle des opérations du Bureau d'Asie a encore étendu les services bancaires offerts à la clientèle de la région. Un nombre croissant de banques centrales d'Asie négocient désormais une gamme variée de produits avec la Trésorerie régionale de la BRI. En outre, la salle des opérations a renforcé son investissement dans la région en augmentant ses placements auprès de contreparties, dont elle a accru le nombre, tout en maintenant une gestion prudente des risques.

La BRI a continué, en qualité d'administrateur, à aider à l'introduction en bourse des fonds de placement composant le second Fonds obligataire Asie (ABF2) de l'EMEAP. Onze banques centrales ont fourni le capital de lancement, en prélevant sur leurs réserves internationales pour acquérir des parts de ces fonds, investis en obligations libellées en monnaies locales émises par des emprunteurs souverains et quasi souverains de huit économies de l'EMEAP. Fin mars 2008, l'actif des fonds composant ABF2 totalisait \$3,3 milliards, dont

\$765 millions provenaient du secteur privé, la part des banques centrales étant, quant à elle, passée de \$2 milliards à \$2,5 milliards. Après son lancement comme fonds de placement à capital variable en Indonésie, en mars 2007, l'Indonesia Bond Index Fund de l'ABF a été le premier fonds indicial négociable en bourse admis à la cote à Jakarta, en décembre. Le Pan Asia Bond Index Fund a, de son côté, obtenu un rendement de près de 29 % sur les 33 premiers mois à fin mars 2008, résultat nettement supérieur au rendement de la dette de duration équivalente du Trésor ou des agences des États-Unis.

#### *Comité consultatif Asie et Réunion spéciale des gouverneurs d'Asie*

Le Comité consultatif Asie (CCAs), actuellement présidé par Y. V. Reddy, Gouverneur de la Banque de Réserve de l'Inde, est un trait d'union entre les gouverneurs des banques centrales actionnaires de la BRI dans la région Asie-Pacifique, d'une part, et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI, d'autre part. Lors des deux réunions du CCAs tenues cette année, les gouverneurs ont centré leurs discussions sur les rencontres à organiser et les recherches à entreprendre dans le cadre du programme de trois ans (*infra*). En faisant part de leurs points de vue sur ces questions au Conseil d'administration et à la Direction de la BRI, les gouverneurs ont contribué à dégager les domaines et les questions prioritaires et à éviter les doubles emplois.

En février, la BRI a organisé une nouvelle réunion spéciale des gouverneurs d'Asie-Pacifique qui a rassemblé des banques centrales de la région et d'ailleurs. Accueillie, cette année, à Bombay, par la Banque de Réserve de l'Inde, la rencontre a porté sur les leçons prudentielles à tirer des récentes turbulences financières, les perspectives économiques et le développement de marchés monétaires solides.

#### *Programme de recherche Asie*

Le programme de recherche sur trois ans est arrivé à mi-parcours début 2008. Des progrès ont été accomplis sur une série de projets destinés à aider les autorités régionales à améliorer leur politique et leurs opérations monétaires, à développer leurs marchés financiers, à maintenir la stabilité financière et à renforcer leur politique prudentielle. Cinq banques centrales ont détaché des chercheurs au Bureau d'Asie. D'ici au terme du programme, ce type de collaboration sur des sujets intéressant les banques centrales et les autorités prudentielles de la région aura été mené avec pratiquement toutes les banques centrales membres d'Asie-Pacifique, ainsi qu'avec plusieurs universités et instituts de recherche de la région. Ces travaux non seulement ont fourni la matière de nombreuses réunions avec les banques centrales régionales, mais encore ont donné lieu à des publications dans des revues spécialisées ou dans le *Rapport trimestriel BRI*. À la demande des gouverneurs du CCAs, les économistes ayant participé au programme de recherche Asie ont également rédigé des notes sur des questions de stratégie spécifiques, l'une notamment traitant des mesures à prendre face aux flux de capitaux dans la région et une autre relative aux instruments structurés et entités de hors-bilan apparus sur

les marchés régionaux du crédit. Deux réseaux de recherche organisés à l'échelle régionale dans le cadre du programme de recherche ont tenu leur premier atelier annuel en janvier.

### *Amériques*

Les initiatives de la BRI ont visé à servir les banques centrales actionnaires, mais aussi à établir de nouveaux contacts, en organisant des manifestations, avec des banques centrales non membres, les autorités réglementaires et le monde universitaire. Ces efforts ont donné lieu à la publication de plusieurs articles dans diverses revues ainsi que dans le *Rapport trimestriel BRI* et dans la série *BIS Papers*.

Parmi les activités du Bureau des Amériques, il convient de noter :

- la première conférence sur les nouvelles tendances de financement en Amérique latine, organisée en collaboration avec la Banque de Réserve fédérale d'Atlanta et tenue à Mexico ;
- une réunion sur les flux de capitaux, tenue en Uruguay, à l'intention des banques centrales de la région.

En outre, le Bureau a accueilli la première réunion du Réseau de gouvernance des banques centrales à avoir lieu dans la région Amériques ainsi qu'une réunion du Comité de direction du Groupe de dissuasion de la contrefaçon. Il a organisé des rencontres à l'intention de gérants de réserves de banques centrales appartenant ou non à la région, ou encore de gestionnaires des risques de banques centrales, et appuyé des manifestations de l'ISF (Institut pour la stabilité financière) dans la région.

Le Bureau des Amériques a aussi apporté son appui et participé à des réunions avec des pays tiers accueillies par des banques centrales de la région, notamment : réunion, au Brésil, du Groupe d'étude sur les marchés d'Amérique latine coorganisée avec le Comité des marchés ; réunion, sur le financement du logement, tenue au Chili, en collaboration avec le Comité sur le système financier mondial ; réunion, au Mexique, du Groupe de travail de la BRI sur la politique monétaire en Amérique latine.

Comme indiqué précédemment, le Conseil d'administration de la BRI a décidé en novembre 2007 de créer un Comité consultatif Amériques (CCAm), qui sera officiellement constitué en 2008. Le Bureau des Amériques fournira des services de secrétariat aux réunions du CCAm, qui auront lieu au moins une fois l'an.

### *Institut pour la stabilité financière*

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) a pour mandat d'aider les autorités prudentielles du secteur financier à travers le monde à renforcer la surveillance de leurs systèmes financiers et, ce faisant, à promouvoir la stabilité financière. L'ISF suit une double approche destinée à diffuser normes et bonnes pratiques, essentiellement auprès des superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance.

### *Réunions, séminaires et conférences*

Le premier volet des activités de l'ISF existe de longue date. Il comprend des séries de séminaires, de conférences et de réunions de haut niveau, qui ont lieu à Bâle mais aussi ailleurs dans le monde. En 2007, l'Institut a organisé 55 événements portant sur un large éventail de thèmes en rapport avec le secteur financier. Plus de 1 900 représentants des banques centrales et des autorités de surveillance de l'assurance et du secteur bancaire y ont participé. L'ISF a poursuivi ses réunions de haut niveau à l'intention des sous-gouverneurs et des responsables d'autorités de contrôle. Ces réunions, qui se sont tenues en Afrique, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient, ont en particulier porté sur la mise en œuvre de Bâle II, ainsi que sur d'autres questions prudentielles importantes.

### *FSI Connect*

FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne destiné aux superviseurs bancaires, constitue le second volet des activités de l'ISF. Cet outil, qui s'adresse à des superviseurs de tout niveau d'expérience et de compétence, propose actuellement plus de 140 modules sur une grande diversité de sujets. Au cours de l'année écoulée, des modules ont été ajoutés dans deux nouveaux domaines : comptabilité, et systèmes de paiement et de règlement. Plus de 150 banques centrales et autorités prudentielles sont actuellement abonnées à FSI Connect, soit quelque 8 000 utilisateurs.

### *Autres actions*

En 2007, l'ISF a publié, dans un *Occasional Paper*, les résultats d'une enquête sur l'organisation institutionnelle de la supervision du secteur financier. Le document dégage les tendances récentes dans ce domaine et présente les principaux acteurs de la surveillance du secteur financier et du suivi global de la stabilité financière. Il traite également de questions relatives à la coopération prudentielle intersectorielle et transfrontière.

## **Rôle des comités permanents accueillis par la BRI dans la promotion de la stabilité financière**

### *Comité de Bâle sur le contrôle bancaire*

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), qui est présidé par Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, a pour but d'améliorer la compréhension des questions prudentielles et la qualité de la surveillance bancaire dans le monde. Il permet aux superviseurs d'entretenir un dialogue, qui inclut notamment l'échange d'information sur les pratiques prudentielles nationales, le renforcement de l'efficacité des techniques de surveillance de l'activité bancaire internationale et la détermination de normes prudentielles minimales dans les domaines où elles sont jugées souhaitables.

### *Réactions aux turbulences sur les marchés*

Avant le début des turbulences sur les marchés financiers, mi-2007, le Comité avait formé des groupes de travail sur divers sujets liés à la gestion des risques et à la surveillance prudentielle, comme, par exemple, le risque de liquidité et les pratiques de valorisation des instruments financiers par les banques. En raison des faiblesses révélées par les turbulences, le Comité a avancé et, dans certains cas, modifié son programme de travail. Les importants enseignements tirés des événements survenus sur les marchés aideront également le Comité à renforcer le dispositif de Bâle II. Ces initiatives constituent un élément essentiel des efforts déployés dans le monde pour accroître la résilience du système bancaire.

### *Gestion et surveillance du risque de liquidité*

Les travaux du Comité sur le risque de liquidité ont commencé fin 2006. Ils se sont d'abord concentrés sur les pratiques prudentielles des pays membres. Compte tenu des événements sur les marchés, le mandat initial a été étendu aux points forts et aux faiblesses de la gestion du risque de liquidité en temps de crise, et, en février 2008, le Comité a publié un rapport intitulé *Liquidity risk: management and supervisory challenges*. Ce document recense les développements sur les marchés financiers qui ont une incidence sur la gestion du risque de liquidité. Il examine différents régimes prudentiels nationaux, dégage quelques conclusions préliminaires de la période actuelle de tensions et esquisse les grandes lignes des travaux futurs qui pourraient être utilement menés concernant la gestion et la supervision du risque de liquidité. Le Comité procède actuellement à une révision complète des normes internationales de gestion et de surveillance du risque de liquidité (*Sound practices for managing liquidity in banking organisations*), parues en 2000. Les nouvelles normes devraient être publiées mi-2008.

### *Pratiques de valorisation des banques*

Début 2007, le Comité de Bâle a entrepris une étude des pratiques suivies par les banques pour valoriser les instruments financiers. Le but de cet exercice était de mieux comprendre les méthodes faisant appel à des modèles afin de produire des évaluations utilisées pour la gestion des risques ou la communication financière. Il s'agissait également de passer en revue les pratiques de contrôle, d'audit et de gouvernance en rapport avec ces évaluations. Après les turbulences sur les marchés, le Comité a étendu la portée de ses travaux afin d'y englober les mesures prises par les banques pour faire face aux tensions et de dégager les premiers enseignements à en tirer. Le Comité a conclu que, si les pratiques et procédures actuelles de valorisation n'étaient pas la cause fondamentale des turbulences sur les marchés, les difficultés dans ce domaine participaient aux effets de ces turbulences et les amplifiaient. Il entend mettre au point des recommandations pour aider les autorités prudentielles à juger du caractère rigoureux des procédures de valorisation des banques et, ce faisant, à améliorer la gestion des risques.

## *Bâle II*

Les turbulences sur les marchés financiers ont confirmé qu'il importe de mettre rapidement en œuvre Bâle II en vue d'améliorer la gestion des risques et le contrôle bancaire. Face aux événements sur les marchés, le Comité a entrepris de passer en revue le dispositif de Bâle II afin de recenser les domaines susceptibles d'amélioration dans chacun des trois piliers : exigences minimales de fonds propres (1<sup>er</sup> pilier) ; processus de surveillance prudentielle (2<sup>e</sup> pilier) ; discipline de marché (3<sup>e</sup> pilier). Parmi ces domaines, il faut citer les exigences de fonds propres applicables au portefeuille de négociation, lesquelles pourraient être renforcées. En octobre 2007, le Comité a publié un document consultatif intitulé *Guidelines for computing capital for incremental default risk in the trading book*. Il entend désormais étendre la portée des recommandations initiales de façon à prendre en compte d'autres risques circonstanciels potentiels dans le portefeuille de négociation. La proposition concernant le risque circonstanciel devrait être mise en consultation en 2008.

Les turbulences sur les marchés ont aussi souligné l'importance d'une application internationale, effective et homogène de Bâle II. À cet égard, en novembre 2007, le Comité a publié un document sur le risque opérationnel intitulé *Principles for home-host supervisory cooperation and allocation mechanisms in the context of advanced measurement approaches (AMA)*. En outre, le Groupe pour l'application de l'accord (GAA) continue de traiter les problèmes pratiques que pose aux contrôleurs bancaires dans le monde la mise en œuvre de Bâle II et d'œuvrer en faveur d'une application homogène.

### *Autres initiatives concernant la gestion des risques et la surveillance prudentielle*

Le Comité a continué de participer activement à l'élaboration de normes internationales de comptabilité et d'audit. À cet effet, il a travaillé en étroite collaboration avec l'International Accounting Standards Board (IASB) et le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB). Compte tenu de l'application croissante du principe de la juste valeur, le Comité est soucieux de faire en sorte que les estimations présentées dans les états financiers établis sur ce principe soient fiables, pertinentes et vérifiables. En plus de ses travaux sur les normes comptables relatives aux instruments financiers, le Comité s'intéresse à des questions liées à l'élaboration d'un cadre conceptuel commun et à l'examen des grandes questions d'audit dans une perspective de contrôle bancaire.

Face à l'importance croissante prise par les activités bancaires transfrontières ces dernières années, le Comité a formé, en 2007, un groupe de travail chargé d'étudier les questions du traitement des difficultés des grandes banques opérant dans plusieurs pays. L'analyse des stratégies actuelles en la matière, de la répartition des responsabilités et des cadres juridiques servira à mieux comprendre quels obstacles peuvent se poser à la coopération dans ce domaine et comment l'améliorer.

Le Comité continue, par ailleurs, à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans une lettre d'information d'octobre 2007, il a invité les représentants des

secteurs public et privé à accroître la transparence des paiements internationaux pour soutenir les efforts de lutte contre la criminalité dans le monde. Le Comité poursuit son examen de questions de contrôle bancaire liées aux paiements de couverture (« *cover payments* ») afin d'arriver à un consensus sur les principes sur lesquels fonder politiques et priorités des autorités de contrôle pour faire appliquer les règles de transparence dans les paiements internationaux.

#### *Élargissement du champ d'action du Comité*

Le Comité de Bâle continue d'étendre le champ de son action pour inclure les juridictions non membres et pour faciliter encore le dialogue avec les autorités prudentielles du monde entier. Outre les 13 pays représentés au Comité, plus de 20 autres participent directement à divers sous-groupes, ce qui a permis d'accroître les échanges d'information entre un grand nombre de pays. Cela s'est aussi révélé être un excellent moyen, pour le Comité, d'obtenir des informations de régions telles que l'Amérique latine et l'Asie, et de diffuser des données aux membres de groupes régionaux de contrôleurs bancaires. Le Groupe de liaison international du Comité permet également à des pays non membres de prendre part aux nouvelles initiatives du Comité de Bâle et de mettre au point des propositions. Le Comité continuera d'œuvrer à l'élargissement du dialogue avec les pays non membres par le biais des travaux du Groupe de liaison international, de rencontres avec des groupes régionaux d'autorités de contrôle bancaire ainsi que de la conférence bisannuelle ICBS et d'autres mécanismes.

#### *Comité sur le système financier mondial*

Présidé par Donald L. Kohn, Vice-Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers et en analyse les implications en termes de stabilité financière. Le Comité, qui compte parmi ses membres les banques centrales du G 10 et la Banque centrale du Luxembourg, invite régulièrement à se joindre à ses débats des représentants des banques centrales ou autorités monétaires des économies suivantes : Australie, Brésil, Chine, Corée, Espagne, Hong-Kong RAS, Inde, Mexique et Singapour.

Au cours de l'année écoulée, l'ordre du jour du Comité a largement reflété l'évolution des turbulences financières. Dans le cadre du suivi régulier du système financier mondial, les thèmes suivants ont été évoqués :

- causes de la détérioration généralisée du crédit dans la finance structurée et répercussions à d'autres segments du système financier ;
- effets des turbulences récentes sur les bilans des banques, leur exposition à la crise du marché du crédit – notamment du fait des risques encourus sur certains actifs dans l'attente de leur cession – et leur exposition aux entités de hors-bilan telles que celles qui investissent en produits structurés ;
- capacité des banques de lever des financements et capitaux à court terme dans le contexte des perturbations ininterrompues des marchés monétaires et financiers ;

- conséquences de la détérioration rapide des marchés du crédit et éventuel impact, pour l'économie, du resserrement des conditions du crédit.

De plus, le Comité a établi des groupes de travail chargés de passer en revue des aspects spécifiques des récentes turbulences sur les marchés. Le premier avait pour tâche d'étudier comment les investisseurs utilisent les notations relatives aux produits structurés, thème ayant également fait l'objet d'un atelier qui a réuni, à Londres, le CSFM, des agences de notation et des investisseurs. Le second groupe de travail devait se pencher, avec le Comité des marchés, sur l'efficacité des réactions des banques centrales aux tensions sur les marchés monétaires. Enfin, le groupe de travail sur le capital-investissement et les financements à effet de levier, créé avant le début des turbulences, a réorienté ses travaux pour analyser les implications possibles, pour la stabilité financière, du développement rapide des marchés des financements à effet de levier à la lumière des événements récents.

Dans le cadre de ses efforts pour mieux comprendre les évolutions structurelles des marchés financiers mondiaux, le Comité a créé un groupe de travail chargé d'étudier les incidences financières de la hausse importante des flux de capitaux à destination des économies émergentes ces dernières années.

En outre, le Comité a organisé plusieurs réunions spéciales comprenant notamment une série de rencontres régionales sur le financement du logement (après la publication, en 2006, du rapport de son groupe de travail sur le crédit au logement dans le système financier mondial), ainsi qu'une table ronde sur le développement des marchés d'obligations en monnaie locale en Afrique.

### *Comité sur les systèmes de paiement et de règlement*

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), présidé par Timothy F. Geithner, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York, œuvre au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers en encourageant la mise en place de systèmes de paiement et de règlement sûrs et efficaces.

En juillet 2007, le Comité a publié un rapport consultatif intitulé *Progress in reducing foreign exchange settlement risk*. Ce document s'appuie sur une enquête de grande ampleur sur les modalités de gestion, dans les banques et autres établissements financiers, des risques associés au règlement des opérations de change. Il conclut que, malgré les importants progrès accomplis (comme en témoignent, notamment, la création et le développement de CLS Bank), une part significative des opérations de change demeure réglée selon des méthodes génératrices de risque de règlement potentiellement élevé. Le rapport recommande donc aux établissements financiers, associations professionnelles et banques centrales des mesures spécifiques pour réduire et contrôler les expositions durables de montant élevé qui subsistent. Pour donner suite à ce rapport, le Comité examinera, avec le Comité de Bâle, quels pourraient être les moyens de s'assurer que les banques

appliquent à leurs expositions au risque de règlement de change des pratiques appropriées de gestion des risques.

Le Comité a continué de promouvoir la coopération entre banques centrales, et notamment avec celles des économies émergentes. Il a également apporté son soutien et son savoir-faire lors d'ateliers et de séminaires organisés par la BRI, en collaboration avec les groupes régionaux de banques centrales, sur des questions liées aux systèmes de paiement.

### *Comité des marchés*

Le Comité des marchés (CM), présidé par Hiroshi Nakaso, Directeur général du département Marchés financiers de la Banque du Japon, réunit les hauts responsables des opérations de marché des banques centrales du G 10, pour des échanges de vues. Participent aussi régulièrement à ces débats les représentants des banques centrales ou autorités monétaires des économies suivantes : Australie, Brésil, Chine, Corée, Espagne, Hong-Kong RAS, Inde, Mexique et Singapour.

Au cours de leurs réunions bimestrielles, et aussi souvent qu'elles l'estiment nécessaire, les banques centrales participantes (ou quelques-unes d'entre elles) examinent ensemble les évolutions récentes des marchés financiers et leurs implications à court terme pour le fonctionnement de ces marchés et leurs propres opérations.

Cette année, les réunions régulières ont été l'occasion d'aborder les thèmes suivants :

- impact des décisions de politique monétaire sur les marchés et éventuelles difficultés liées à la communication des banques centrales ;
- facteurs sous-jacents aux tensions observées sur les marchés, notamment monétaires, ainsi que nature et effets des mesures correctrices prises par les banques centrales ;
- conséquences sur les monnaies de revirements soudains dans les stratégies de *carry trade* ;
- tendances à court terme des flux mondiaux de capitaux.

Le Comité a également tenu des réunions spéciales, parfois avec le secteur privé, pour évoquer des sujets de nature plus structurelle, notamment : compréhension et suivi, par les banques centrales, des stratégies des fonds alternatifs ; évolution des marchés de matières premières ; rôle croissant des fonds souverains sur les marchés mondiaux des capitaux. Il a également organisé, en coopération avec le Bureau des Amériques, une réunion sur les marchés d'Amérique latine qui s'est tenue à la Banque centrale du Brésil.

Par suite des tensions sur les marchés monétaires, le Comité a jugé nécessaire d'avoir des discussions plus fréquentes et plus techniques concernant l'évolution des marchés et les aspects techniques des opérations de marché des banques centrales. Pour accroître la transparence du marché et la compréhension de l'action des banques centrales, le Comité a également publié, pour la première fois, des informations sur le cadre opérationnel pour la prise de décision et la mise en œuvre de la politique monétaire par ses membres, sous forme d'un compendium. Enfin, il a pris part aux travaux d'un

groupe d'étude chargé d'examiner, en coordination avec le CSFM, l'efficacité des mesures prises par les banques centrales face aux tensions sur les marchés monétaires.

### *Groupe de dissuasion de la contrefaçon*

Le Groupe de dissuasion de la contrefaçon (GDC) est mandaté par les gouverneurs des banques centrales du G 10 pour étudier les menaces sur la sécurité des billets de banque et proposer des solutions aux instituts d'émission. Il a défini des éléments à intégrer destinés à empêcher la reproduction de billets au moyen de photocopieurs couleur ou d'autres appareils faisant appel à la technologie numérique (ordinateurs personnels, imprimantes, scanners). La BRI apporte son soutien au GDC en hébergeant son secrétariat et en lui servant d'agent dans ses relations contractuelles.

## Contributions de la BRI à la coopération financière internationale au sens large

### *Groupe des Dix*

La BRI a continué de contribuer aux travaux des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G 10, en assistant, en qualité d'observateur, aux réunions du Groupe et en fournissant des services de secrétariat. Lors de leur rencontre annuelle, les ministres et gouverneurs du G 10 ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport du Forum sur la stabilité financière (FSF) sur les institutions à fort effet de levier (*Report on highly leveraged institutions*). Ils se sont félicités des avancées enregistrées dans deux domaines : l'examen prudentiel conjoint des pratiques suivies par les grands intermédiaires en matière de gestion du risque de contrepartie ; les efforts entrepris par des groupes de travail du secteur privé, aux États-Unis et au Royaume-Uni, pour mettre au point des pratiques optimales pour les fonds alternatifs afin de renforcer la discipline de marché. Les ministres et gouverneurs du G 10 ont également approuvé le renouvellement, pour une période de cinq ans, des Accords généraux d'emprunt (AGE).

### *Forum sur la stabilité financière*

Le Forum sur la stabilité financière (FSF) a été créé en 1999 à la BRI par les ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G 7 pour favoriser la stabilité financière internationale en développant l'échange d'information et la coopération en matière de supervision et de surveillance financières. Il a pour mission d'évaluer les risques et les vulnérabilités affectant le système financier international, et d'encourager et de coordonner les initiatives visant à y remédier. Le FSF rassemble de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des superviseurs des principales places financières ainsi que des représentants d'institutions

financières internationales (Banque mondiale, BRI, FMI et OCDE), de régulateurs internationaux (Association internationale des contrôleurs d'assurance – AICA –, Comité de Bâle, IASB et Organisation internationale des commissions de valeurs – OICV) et de comités composés d'experts de banque centrale (CSFM et CSPR). Il est présidé par Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie.

Le FSF tient habituellement deux réunions plénières chaque année ; les plus récentes ont eu lieu à New York, en septembre 2007, et à Rome, en mars 2008. Lors de ces rencontres, les membres du FSF ont évoqué les difficultés et vulnérabilités actuelles des marchés financiers, les mesures prises pour y remédier et les actions envisageables à l'avenir. Le Forum organise aussi des réunions régionales ponctuelles destinées à favoriser de plus larges échanges de vues sur les vulnérabilités du système financier et les travaux en cours pour orienter les politiques à mettre en œuvre.

En mai 2007, le Forum a publié une mise à jour de son rapport sur les établissements à fort effet de levier. Si le secteur des fonds alternatifs n'est pas la cause première des récentes turbulences sur les marchés, la gravité des problèmes a souligné combien il importait d'assurer une saine gestion du risque de contrepartie dans les établissements soumis à une surveillance prudentielle et de favoriser l'échange d'une information pertinente entre les fonds alternatifs et leurs contreparties. Le document passe en revue des questions clés dans ce domaine et formule une série de recommandations. Par la suite, le Forum a salué les initiatives du secteur privé visant à étoffer les recommandations portant sur des pratiques saines de gestion et destinées aux gestionnaires de fonds alternatifs ainsi qu'aux investisseurs. Lors de sa réunion de Rome, le Forum a émis le souhait que des rapports soient établis régulièrement sur l'adoption des normes par le secteur des fonds alternatifs et sur l'adéquation entre ces normes et les objectifs visés (accroître la transparence et perfectionner les pratiques de gestion des risques).

Lors de sa réunion de septembre 2007, le Forum a fait le point sur l'état d'avancement de son initiative sur les places franches financières (PFF), en examinant le rapport de son groupe chargé du suivi des PFF. Il a reconnu les importants progrès accomplis par les PFF, même si des motifs de préoccupation subsistent. Il a réitéré son engagement d'encourager le respect des normes internationales, y compris en matière de coopération et d'échange d'information.

À la demande des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G 7, le Forum a élaboré un rapport recensant les principales faiblesses à l'origine des turbulences apparues sur les marchés à l'été 2007 et recommandant des mesures permettant d'y répondre. Ce rapport sur l'amélioration de la résilience des marchés et institutions, publié en avril 2008, a été rédigé par un groupe de travail réunissant les hauts responsables de grands centres financiers et d'établissements financiers internationaux ainsi que les présidents d'organismes réglementaires et prudentiels internationaux. Il formule des recommandations spécifiques dans les domaines suivants : surveillance prudentielle en matière de fonds propres, de liquidité et de gestion des risques ; pratiques en matière de transparence, de communication

et de valorisation ; rôle et utilisation des notations de crédit ; réactivité des autorités vis-à-vis des risques et dispositifs pour faire face aux tensions dans le système financier. Il s'agit de recommandations concrètes et opérationnelles dont le Forum supervisera la prompte mise en œuvre.

Enfin, le FSF a continué de soutenir les efforts entrepris pour renforcer les normes et pratiques internationales en matière de comptabilité et d'audit. Dans son rapport au G 7, il a invité les organes de normalisation de la comptabilité à renforcer les normes de communication financière relatives aux entités de hors-bilan, aux valorisations et à la publication des risques, alors que les organes de normalisation de l'audit et les autorités prudentielles étaient encouragés à préciser leurs recommandations sur la vérification de la valorisation des produits financiers complexes ou illiquides.

Lors de leur réunion d'avril 2008, à Washington, les ministres et gouverneurs du G 7 ont résolument adhéré au rapport et désigné parmi les recommandations celles à mettre en œuvre en priorité, notamment : initiatives sur les normes de communication et de comptabilité ; renforcement des pratiques de gestion des risques et des niveaux de fonds propres ; publication de recommandations en matière de gestion du risque de liquidité ; révision des codes de conduite à l'usage des agences de notation.

Site web du FSF : [www.fsforum.org](http://www.fsforum.org).

### *Association internationale des contrôleurs d'assurance*

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), dont la BRI accueille le secrétariat depuis 1998, s'est donné pour tâche de contribuer à la stabilité financière mondiale en renforçant le contrôle du secteur de l'assurance, en élaborant des normes relatives au contrôle et en développant la coopération internationale sur la base de l'échange d'information et de l'assistance mutuelle. Elle a participé avec d'autres régulateurs internationaux (tels que ses partenaires de l'Instance conjointe, le Comité de Bâle et l'OICV) à la mise au point de principes pour la surveillance des conglomérats financiers. Elle s'est fortement développée ces dernières années.

L'AICA participe activement aux travaux du FSF et, en particulier, à ceux de son groupe de travail sur la résilience des marchés et des institutions. Au cours de l'année, elle a mené trois enquêtes pour évaluer l'impact potentiel, sur le secteur de l'assurance, des développements sur les marchés financiers mondiaux. Les résultats des enquêtes aideront à déterminer ses activités futures et à en fixer le degré de priorité ; en outre, ils apporteront une perspective prudentielle aux travaux du FSF.

Les principales initiatives de l'année écoulée concernaient les domaines traités ci-après.

#### *Comptabilité*

L'AICA veille à ce que la communication financière soit de grande qualité et offre une image significative et économiquement fiable de la santé financière des assureurs. Elle suit de près les évolutions de la communication financière internationale susceptibles d'avoir le plus d'influence sur le modèle comptable

global pour les compagnies d'assurances soumises à une surveillance prudentielle. En 2007, l'AICA a largement contribué aux travaux de l'IASB sur les contrats d'assurance, ainsi qu'à divers autres projets intéressant les assureurs, comme les évaluations à la juste valeur. L'AICA formule aussi des commentaires sur les documents diffusés aux fins de consultation par la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants ou IFAC) concernant les normes internationales d'audit applicables au secteur de l'assurance.

#### *Adéquation des fonds propres et solvabilité*

En octobre 2007, l'AICA a approuvé trois documents d'orientation visant à faciliter la comparabilité et la convergence de l'évaluation internationale de la solvabilité des assureurs. Ces documents portent sur les thèmes suivants :

- exigences basées sur des principes de haut niveau pour un régime de solvabilité concernant les fonds propres réglementaires ;
- mise en place et utilisation d'un cadre de gestion du risque d'entreprise par les assureurs ;
- recours à des modèles internes pour l'évaluation quantitative et qualitative des risques, et pour la gestion des fonds propres.

#### *Contrôle consolidé*

Consciente de l'internationalisation croissante du marché de l'assurance et du fait qu'une grande part de l'activité est traitée au sein de structures de groupe, l'AICA a continué de bien progresser dans l'élaboration d'un ensemble de principes visant à simplifier et rationaliser la surveillance des groupes d'assurance. D'autres normes et documents d'orientation viendront compléter ces travaux.

#### *Réassurance*

En novembre 2007, l'AICA a publié la quatrième édition de son rapport sur le marché mondial de la réassurance (*Global reinsurance market report*), qui repose sur des statistiques fournies par les plus grosses compagnies de réassurance. Le rapport montre que l'année 2006 a été beaucoup plus rentable pour le secteur que 2005, marquée par des pertes sans précédent.

#### *Échange d'information*

Après l'adoption, en février 2007, d'un protocole d'accord multilatéral définissant un ensemble de principes et procédures d'échange d'information, de points de vue et d'évaluations, l'AICA a commencé à valider les demandes de participation émanant des juridictions intéressées.

#### *Formation*

Chaque année, l'AICA organise une quinzaine d'ateliers et de séminaires régionaux pour aider les superviseurs de l'assurance à mettre en œuvre ses principes et normes, en collaboration avec l'ISF, les autorités nationales de contrôle de l'assurance et d'autres organismes. En janvier 2008, l'AICA a lancé IAIS DISCOVER, une série de didacticiels en ligne complétés par des ateliers et

des formations à distance. À Pékin, trois modules pilotes ont été testés par des contrôleurs d'assurance d'Asie. L'AICA entend développer de nouveaux modules reposant sur le projet « Core Curriculum » mis au point avec la Banque mondiale.

Site web de l'AICA : [www.iaisweb.org](http://www.iaisweb.org).

### *Association internationale de protection des dépôts*

L'Association internationale de protection des dépôts (International Association of Deposit Insurers – IADI), créée à la BRI en 2002, contribue à la stabilité des systèmes financiers par la promotion de la coopération et de l'élargissement des contacts internationaux entre organismes d'assurance ou de garantie des dépôts et autres parties intéressées. Sa tâche consiste notamment à :

- améliorer la compréhension de sujets d'intérêt commun en matière de protection des dépôts ;
- formuler des recommandations visant à renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts ;
- faciliter le partage d'expertise sur la protection des dépôts grâce à des programmes de formation et de développement ;
- fournir des conseils sur la mise en place ou le perfectionnement de systèmes efficaces de protection des dépôts.

Elle regroupe 73 organismes du monde entier (51 en qualité de membres), dont plusieurs banques centrales intéressées à promouvoir l'adoption ou le bon fonctionnement de systèmes efficaces de garantie des dépôts.

L'un des principaux objectifs de l'IADI est d'améliorer l'efficacité des systèmes en élaborant des principes et de bonnes pratiques. En mars 2008, l'IADI a publié *Core Principles for effective deposit insurance systems* à l'intention des pays qui envisagent d'adopter ou de réformer un système de garantie des dépôts. Les 21 principes fondamentaux sont issus de trois sources : recherches et documents d'orientation de l'IADI ; recommandations formulées par ses membres fondateurs (dont l'IADI a beaucoup utilisé l'expérience) ; lignes directrices rédigées par des organisations internationales et approuvées par l'IADI. Les principes fondamentaux sont conçus pour être adaptables à un large éventail de situations, structures et contextes nationaux.

Durant sa sixième année d'activité, l'IADI a continué de faciliter les rencontres entre organismes de garantie des dépôts et autres participants au filet de sécurité financier, en organisant notamment :

- sa sixième Conférence annuelle, sur le thème « Garantie des dépôts et protection des consommateurs », qui a réuni 250 représentants de la profession et responsables des orientations venus de 52 pays. Y étaient présentées les principales caractéristiques des systèmes de protection des dépôts existant dans le monde (Kuala Lumpur, octobre 2007) ;
- un programme de formation des cadres proposant des études de cas sur la mise en place de systèmes de protection des dépôts et la gestion des

demandes d'indemnisation des déposants confrontés à une faillite bancaire (Washington, juillet 2007) ;

- un colloque sur les questions transfrontières (Bâle, mai 2007) ;
- une conférence interrégionale sur le rôle des systèmes de protection des dépôts dans le renforcement de la stabilité financière (Istanbul, juin 2007).

À l'échelon régional, l'IADI a organisé des conférences, séminaires et réunions de comités qui ont eu lieu à Istanbul, Prague, Washington DC, Kuala Lumpur, San Salvador, Bâle et Bali.

Le portail Internet interactif de l'IADI facilite la recherche et fournit des informations sur la protection des dépôts et les activités organisées dans ce domaine.

Site web de l'IADI : [www.iadi.org](http://www.iadi.org).

## Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération des banques centrales

### *Recherche*

La BRI fournit des documents préparatoires pour les réunions des hauts responsables des banques centrales et assure le secrétariat des comités. Elle contribue également à la coopération monétaire et financière internationale en menant des travaux de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités des marchés financiers. Ces travaux paraissent dans les publications régulières de la Banque telles que le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que dans des publications professionnelles ou universitaires ; la plupart peuvent être consultés sur le site [www.bis.org](http://www.bis.org).

Conformément à la mission de la Banque, les questions de stabilité monétaire et financière constituent l'objet principal de ces travaux de recherche. Ont été spécifiquement étudiés l'an dernier :

- les perturbations sur les marchés financiers, leurs causes et leurs implications en termes d'orientation des politiques ;
- le comportement du marché interbancaire ;
- l'approche macroprudentielle de la stabilité financière, et la coordination des politiques monétaires et prudentielles ;
- les mutations du système financier et le mécanisme de transmission de la politique monétaire ;
- la transparence et la communication en matière de politique monétaire ;
- le recours à des modèles d'équilibre général intertemporels et stochastiques (DSGE) dans le processus d'élaboration des politiques ;
- la mesure et la tarification du risque de crédit ;
- la structure par échéance des taux d'intérêts, et, notamment, les primes d'échéance ;
- les tendances de l'activité bancaire internationale ;
- les pratiques de gestion des réserves de change.

La BRI organise également des conférences et séminaires réunissant, le plus souvent, hauts responsables, universitaires renommés et acteurs du marché. En juin 2007, la Sixième Conférence annuelle de la BRI a été consacrée aux liens entre système financier et résilience macroéconomique.

Au second semestre 2007, la BRI a aussi organisé deux réunions d'économistes de banques centrales ayant trait à la prise de décisions stratégiques. La première, tenue en septembre avec la participation d'universitaires, portait sur l'utilité des modèles DSGE comme instruments utilisés pour la définition des politiques. La seconde, qui a eu lieu en novembre, s'appuyait en partie sur une enquête *ad hoc*. Il s'agissait d'un examen systématique de la préparation des données statistiques et analytiques servant à la prise de décision en politique monétaire et à la communication de leurs résultats.

### *Gouvernance des banques centrales*

Le soutien apporté par la BRI aux mesures visant à améliorer la gouvernance des banques centrales dans l'accomplissement de leur mission d'intérêt général est coordonné par le Forum sur la gouvernance des banques centrales. Celui-ci se compose du Groupe de gouvernance (réunissant les gouverneurs d'un grand nombre de banques centrales représentatives), du Réseau de gouvernance (qui rassemble désormais près d'une cinquantaine de banques centrales et autorités monétaires) et d'un secrétariat.

Les travaux de la BRI dans ce domaine consistent à compiler, analyser et diffuser des informations sur différentes approches du fonctionnement et de la gouvernance des banques centrales. Les thèmes étudiés sont choisis en fonction de l'intérêt que leur portent les banques centrales. L'an dernier, ils ont été très divers et incluaient notamment : communication ; fonctionnement des organes de décision et instances de surveillance ; contributions du personnel aux décisions de politique monétaire ; organisation de la fonction de prêteur en dernier recours ; principes et pratiques de rémunération. Par ailleurs, a été distribué un rapport détaillé sur l'organisation de la gestion des risques dans les banques centrales. À l'heure actuelle, un projet vise à dégager de la masse d'informations accumulées pendant des années les éléments essentiels à la conception d'une banque centrale moderne. Un nouveau système d'information est également en cours d'élaboration pour améliorer l'accès des banques centrales aux données comparatives sur leur gouvernance et leur organisation.

### *Coopération dans le domaine statistique*

Disposer de statistiques à jour, fiables et comparables entre pays en matières économique, monétaire et financière est crucial pour les autorités et les acteurs du marché. La BRI suit de près les travaux entrepris pour améliorer ces statistiques aux niveaux international, régional et national, et y participe activement, particulièrement s'agissant des statistiques relatives aux évolutions dans le domaine financier.

### *Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics*

Fin 2007, toutes les banques centrales actionnaires de la BRI étaient devenues officiellement membres de droit de l'Irving Fisher Committee on Central Banks Statistics (IFC). L'IFC est un forum rassemblant utilisateurs et fournisseurs de statistiques, appartenant ou non à la communauté des banques centrales, pour débattre de questions statistiques relatives à la stabilité économique, monétaire et financière. Il est présidé par Jan Smets, Directeur à la Banque nationale de Belgique.

En août 2007, lors de la 56<sup>e</sup> Session de l'Institut international de statistique (IIS) à Lisbonne, l'IFC a organisé diverses réunions portant notamment sur les sujets suivants : comptabilisation dans les comptes nationaux des obligations au titre des retraites ; mesures des stocks et flux dans les comptes financiers ; mesures de la production et des prix des services financiers ; statistiques sur les investissements de portefeuille. Le Comité a également organisé une série d'ateliers régionaux en Inde, en Argentine et en Autriche sur l'utilisation des enquêtes par les banques centrales ; ces réunions étaient coparrainées par les banques centrales des pays hôtes et les divers groupes régionaux auxquels elles appartiennent. En mars 2008, le Comité a organisé au FMI un atelier sur les difficultés que pose l'amélioration de la comparabilité internationale des statistiques sur les titres.

Les comptes rendus des débats du Comité sont publiés dans l'*IFC Bulletin* et sur le site Internet de la BRI. Le Comité a également lancé une série de *Working Papers* dans laquelle seront publiées les analyses d'experts des membres de droit du Comité aussi bien que de ceux n'appartenant pas à la communauté des banques centrales.

### *Statistiques financières internationales*

L'an dernier, 54 banques centrales ont participé à la Septième enquête triennale BRI sur les marchés des changes et dérivés, qui portait sur le volume d'activité journalier de ces marchés en avril 2007 ainsi que sur les encours notionnels et les valeurs brutes de marché à fin juin. Grâce à une amélioration des procédures de compilation des données, les résultats définitifs de l'enquête ont été publiés dès le mois de décembre, soit trois mois plus tôt qu'en 2004.

Les statistiques trimestrielles de la BRI sur l'activité bancaire transfrontière et les émissions de titres, ainsi que ses statistiques semestrielles sur les dérivés de gré à gré, ont montré toute leur pertinence en rendant compte des évolutions sur les marchés financiers au cours de la récente période de turbulences. Les statistiques BRI sur l'activité bancaire et les titres sont également une source essentielle de données pour la plateforme commune sur les statistiques de dette extérieure (JEDH, Joint External Debt Hub), établie en collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE. La coopération entre la BRI et l'International Union of Credit and Investment Insurers (Union de Berne) a permis d'inclure dans la plateforme JEDH, dès le début 2008, de nouvelles données sur les crédits commerciaux.

En janvier 2008, 35 banques centrales étaient représentées à la Réunion bisannuelle d'experts sur les statistiques financières internationales de la BRI,

qui portait sur les aspects méthodologiques et organisationnels des divers exercices de collecte de données sous les auspices de la BRI. L'an dernier, la Banque a également sollicité la coopération des banques centrales des pays couverts par la collecte BRI sur les titres de dette domestique afin d'améliorer les statistiques dans ce domaine, conformément aux propositions formulées dans le rapport du CSFM intitulé *Financial stability and local currency bond markets*.

#### *Base de données BRI*

Quarante et une banques centrales actionnaires de la BRI contribuent à la base de données BRI, qui leur permet d'échanger régulièrement des données nationales. L'an dernier, l'accès Internet à la base de données a été notablement amélioré et le contenu de la base a été enrichi de données relatives aux systèmes de paiement (en particulier celles publiées par le CSPR), aux prix de l'immobilier et aux opérations journalières des banques centrales sur le marché monétaire.

#### *Technologie de l'information statistique*

La collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion de données statistiques consomment beaucoup de ressources, y compris en termes informatiques. Dans le cadre de la mise à niveau sur plusieurs années de ses applications informatiques, la BRI a mis en service une nouvelle application pour le traitement de ses statistiques bancaires internationales. Elle étudie également des moyens de mettre à niveau les applications sur lesquelles repose la base de données BRI et de favoriser l'intégration de ses diverses bases de données et de ses applications destinées aux utilisateurs finals. Un autre projet en cours vise à améliorer la diffusion des statistiques sur le site BRI.

La BRI travaille en étroite collaboration avec les banques centrales pour améliorer les solutions informatiques facilitant l'échange et le traitement des données et métadonnées statistiques. Ainsi, elle contribue activement au programme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), qui associe la BCE, la Banque mondiale, Eurostat, le FMI, l'OCDE et les Nations Unies. En février 2008, lors d'une réunion qui a rassemblé des représentants d'environ 130 pays et 40 organisations internationales, la Commission de statistique des Nations Unies a désigné SDMX comme norme privilégiée d'échange et de partage de données et métadonnées, et encouragé les organisations statistiques nationales et internationales à l'appliquer.

Les produits SDMX, disponibles sur le site Internet SDMX ([www.sdmx.org](http://www.sdmx.org)), comprennent :

- des normes techniques approuvées par l'Organisation internationale de normalisation ;
- des directives relatives au contenu des données et métadonnées échangées ;
- des outils de mise en œuvre fournis par les organisations parrainantes ou des fournisseurs du secteur privé.

Le site Internet contient, en outre, des informations sur des projets liés à SDMX dans un nombre croissant de domaines statistiques.

## *Groupe des experts informaticiens des banques centrales des pays du G 10*

Le Groupe des experts informaticiens (GEI), qui se réunit deux fois l'an, permet aux grandes banques centrales d'échanger leur expérience technique et organisationnelle dans le domaine informatique. En outre, le Groupe d'étude sur les questions de sécurité (WPSI) tient deux réunions par an sur des sujets liés à la sécurité informatique.

En juin 2007, le séminaire triennal du Groupe dénommé CBITX (Central Bank Information Technology Exchange) a été accueilli par l'Autorité monétaire de Singapour. Il était précédé d'un séminaire régional qui a réuni, à la BRI, des membres du Groupe et des représentants du département informatique de plusieurs banques centrales de la région. Les présentations et discussions ont permis des échanges de vues ouverts sur les sujets suivants : gestion des connaissances ; refacturation aux utilisateurs des services informatiques ; déploiement des applications dans des organisations de grande taille ; gestion du risque informatique ; développement interne ou externe des applications ; besoins de maintenance des systèmes à haute disponibilité.

Lors de leur réunion de novembre, les membres du Groupe ont approuvé la constitution d'un groupe de travail chargé d'améliorer la planification du contenu et du format des prochaines rencontres. Des groupes *ad hoc* seront mis en place pour traiter de façon coopérative de sujets de fond au cours de plusieurs réunions. En mars 2008, un séminaire conjoint a été organisé par le WPSI et les responsables de la sécurité informatique des banques centrales du G 10 avec des experts de grandes banques centrales hors G 10 pour étudier les liens croissants entre sécurité virtuelle et sécurité physique. Il était consacré notamment aux questions de continuité d'exploitation, de gestion des risques ainsi que d'organisation et de stratégie. Ce séminaire ayant remporté un grand succès, le WPSI et les groupes de responsables de la sécurité informatique dans des banques centrales envisagent une possible future coopération.

## *Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales*

La coopération entre la BRI et les groupes régionaux de banques centrales a essentiellement pour but de diffuser les travaux de recherche, d'analyse des politiques économiques et les statistiques de la Banque auprès de banques centrales qui, normalement, ne participent pas à ses activités régulières. Au cours de l'année écoulée, cette coopération s'est traduite notamment par :

- deux séminaires sur le thème « Analyse et rapports relatifs à la stabilité financière » : l'un, à l'intention des banques centrales d'Europe centrale et orientale, et de la Communauté des États indépendants, s'est tenu à l'Institut multilatéral de Vienne ; l'autre, qui s'adresse aux banques centrales et agences monétaires du Conseil de coopération du Golfe (CCG), a été accueilli par l'Agence monétaire d'Arabie Saoudite à Riyad ; de plus, la BRI a aidé SEACEN (South East Asian Central Banks) à organiser un séminaire sur le même sujet ;

- des conférences dans le cadre du Mastère en Banque et Finance du Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) de Dakar.

Au printemps 2007, le Groupe des coordinateurs de coopération et de formation techniques a tenu son assemblée générale annuelle à Yerevan. Quelque 50 représentants de 36 institutions étaient invités à donner leur avis sur les évolutions récentes en matière de coopération technique dans les banques centrales et les organisations financières internationales participantes. Le Groupe a également apporté son soutien pour l'organisation, à la BRI à l'automne 2007, de la rencontre entre organismes de formation internationale à laquelle ont assisté les représentants de 30 institutions nationales et internationales offrant des programmes de formation pour les banques centrales. Les débats ont porté sur les activités de formation, les aspects organisationnels et opérationnels, ainsi que sur les domaines de coopération présents et futurs.

### *Audit interne*

Les responsables de l'audit interne des banques centrales du G 10 se rencontrent régulièrement pour confronter leur expérience et leur savoir-faire, et débattre des nouveaux enjeux et défis pour la profession. Les normes internationales d'audit et la nécessité d'améliorer constamment le contrôle des risques dans les banques centrales sont généralement des thèmes au cœur de leurs discussions. De plus, deux fois par an, l'Audit interne de la BRI organise et accueille les réunions du Groupe de travail du G 10 sur les méthodes d'audit informatique.

En juin 2007, la BRI a participé à la 21<sup>e</sup> Conférence annuelle plénière des responsables de l'audit interne du G 10, dont la Banque de Réserve fédérale de New York était l'hôte. Figuraient notamment à l'ordre du jour : compte rendu au conseil d'administration sur le contrôle interne ; rôle de l'audit interne dans les questions culturelles ; gestion de la continuité d'exploitation ; indicateurs clés de performance ; recours à la modélisation du risque.

L'Audit interne de la BRI a mis en place des réseaux d'échange d'information avec ses homologues des banques centrales et autorités monétaires d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes. En octobre 2007, l'Audit interne et le Bureau de représentation de la BRI en Asie ont organisé, à Hong-Kong RAS, la cinquième réunion BRI des responsables de l'audit interne des banques centrales de la région.

## Services financiers de la Banque

### *Gamme des services financiers*

La BRI propose une gamme étendue de services financiers, spécifiquement conçus à l'intention des banques centrales, autorités monétaires et autres, afin de les aider à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est constituée de quelque 130 banques centrales, auxquelles s'ajoutent plusieurs institutions internationales.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, lesquels s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, faisant rapport directement au Directeur Général Adjoint – et, par son intermédiaire, au Directeur Général – surveille les risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels la Banque est exposée ; une autre unité (en charge, par ailleurs, des questions de conformité) assure la surveillance des risques opérationnels de la Banque.

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, de liquidité et d'échéances. Outre les produits classiques de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme, elle propose deux instruments directement négociables auprès d'elle (à l'achat et à la vente) : FIXBIS, placement à taux fixe dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an, et MTI, instrument à moyen terme, de durée comprise entre 1 et 10 ans. L'offre standard de la BRI comporte également des MTI avec option de remboursement anticipé et d'autres instruments comportant des caractéristiques optionnelles.

En outre, la Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle. À l'occasion, elle accorde aux banques centrales des crédits à court terme, en principe contre sûretés. Elle assume également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (*infra*).

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et créances de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la Banque et une banque centrale ; fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP). Les deux fonds obligataires Asie (Asian Bond Fund 1 et 2) sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même, et le second, par des gestionnaires externes.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

### *Opérations financières en 2007/08*

Dans le contexte des turbulences financières apparues au cours de l'été 2007, la Banque a vu les dépôts de sa clientèle augmenter au moment même où il devenait difficile, en raison de conditions extrêmement perturbées, d'effectuer des placements rentables en instruments financiers émis par le secteur privé, à un niveau de risque acceptable. Pour faire face à ces défis, la BRI a pris plusieurs mesures vigoureuses concernant ses opérations bancaires et sa gestion des risques.

Une série de mesures visait à ralentir l'afflux de dépôts en proposant aux clients des rendements un peu moins attractifs. Sous l'effet de ces mesures, notamment, l'expansion des dépôts en monnaies s'est ralentie, revenant à

DTS 14,3 milliards pour 2007/08, après une moyenne annuelle de DTS 35,6 milliards les deux exercices précédents. La part du total des réserves de change mondiales confiée à la BRI a légèrement diminué en 2007/08, s'établissant à 5,8 %, contre 6,2 % un an plus tôt.

La progression du bilan de la Banque s'est modérée en 2007/08 (à DTS 40,2 milliards, contre DTS 50,8 milliards en 2006/07). Le bilan totalisait DTS 311,1 milliards au 31 mars 2008.

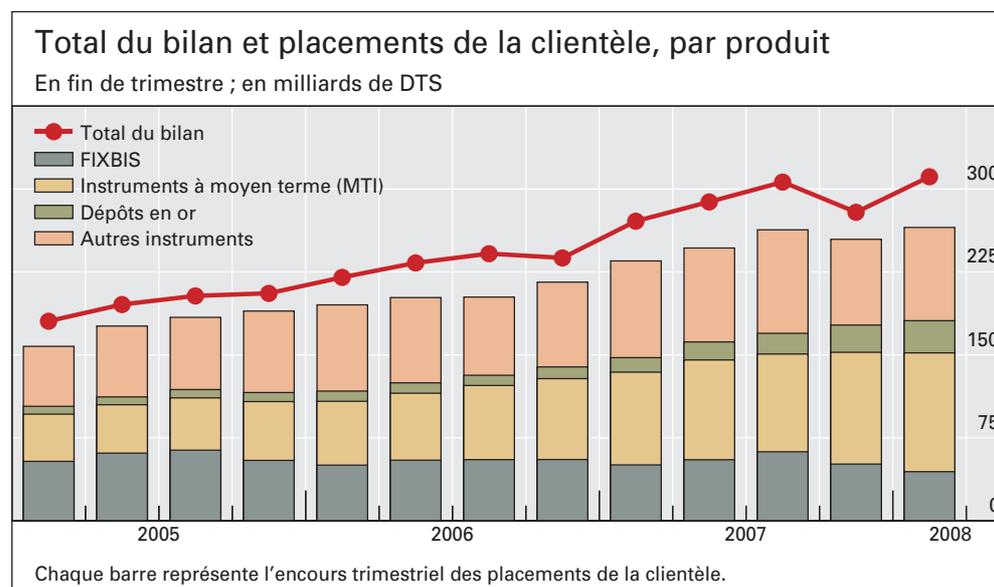
### Passif

La taille du bilan de la BRI est essentiellement déterminée par les apports de la clientèle, qui constituent la plus grande part du total du passif (voir graphique). Au 31 mars 2008, ces apports (hors opérations de pension) se chiffraient à DTS 265,2 milliards, contre DTS 234,9 milliards un an auparavant.

Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur d'environ 89 % et, pour le reste, en or. Les dépôts en monnaies se sont accrus : totalisant DTS 221,8 milliards il y a un an, ils atteignent DTS 236,1 milliards fin mars 2008 ; cela représente 5,8 % du total des réserves de change mondiales, qui, à près de DTS 4 100 milliards, sont en hausse par rapport à fin mars 2007 (DTS 3 600 milliards). La part du dollar des États-Unis dans les dépôts en monnaies s'élevait à 66 %, celle de l'euro, à 20 %. À DTS 29,1 milliards, fin mars 2008, les dépôts en or ont progressé de DTS 16,0 milliards sur l'exercice.

L'augmentation des dépôts en monnaies de la clientèle s'explique principalement par une hausse des versements sur comptes à vue et à préavis (+64 %) et des placements en MTI (+28 %). Cette progression a largement compensé la baisse de 33 % des dépôts à terme.

Pour ce qui est de leur répartition par région géographique, on observe une relative stabilité des dépôts auprès de la BRI, ceux de la clientèle d'Afrique et d'Europe venant au premier rang.



## *Actif*

Pour la plupart, les actifs de la BRI consistent en des placements auprès de banques commerciales internationales de tout premier rang ainsi qu'en des acquisitions de titres souverains et quasi souverains, et en prises en pension. Par ailleurs, la Banque détenait 125 tonnes d'or fin au 31 mars 2008, après en avoir cédé 25 tonnes durant l'exercice. La BRI gère très prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2008, la quasi-totalité de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (note 3F de la section Gestion des risques des états financiers).

Les avoirs sous forme de dépôts en monnaies et de titres, y compris titres pris en pension, totalisaient DTS 266,6 milliards au 31 mars 2008, contre DTS 247,9 milliards un an auparavant. Ces avoirs supplémentaires correspondent, pour l'essentiel, à des prêts contre prises en pension de titres d'État ou à des placements en bons du Trésor et en emprunts d'État et autres titres. Les dépôts à terme et avances aux banques ont été réduits.

La Banque utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (note 8 des états financiers).

## *Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)*

### *Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux*

Durant l'exercice, la BRI a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (se reporter au *63<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1993, pour plus de détails). La Banque fédérale d'Allemagne, en tant qu'agent payeur, a notifié à la BRI que le Bundesamt für zentrale Dienste und offene Vermögensfragen (BADV – bureau fédéral allemand chargé, notamment, de régler les questions patrimoniales en suspens) avait fait procéder, en 2007, à un versement d'approximativement €4,7 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d'intérêts. Les valeurs de remboursement et autres précisions ont été publiées par le BADV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application, par le BADV, de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young, la Banque a maintenu les réserves qu'elle avait formulées (se reporter au *50<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1980), lesquelles valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

### *Agent détenteur de sûretés*

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. En 2007/08, les contrats de nantissement ont concerné les obligations du Pérou (*67<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1997) et de la Côte d'Ivoire (*68<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1998).

## Aspects institutionnels et administratifs

### *Administration de la Banque*

#### *Plan stratégique à trois ans*

En 2007, la Direction a élaboré le premier plan stratégique à trois ans de la Banque. Ce plan, qui couvre les trois prochains exercices, jusqu'en mars 2011, a été approuvé par le Conseil en novembre 2007. Il vise à étoffer et à étendre les grandes activités statutaires de la Banque, à savoir :

- renforcer le travail entrepris par la BRI pour promouvoir la coopération des banques centrales ;
- approfondir le dialogue entre banques centrales et autorités de contrôle du secteur financier sur les questions de stabilité financière ;
- améliorer les services bancaires que la BRI fournit aux banques centrales.

#### *Politique budgétaire*

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier.

Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle expose ses projets et détermine les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Le rapprochement de ces programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources disponibles pour l'ensemble de la Banque aboutit à l'élaboration d'un projet de budget financier. Celui-ci doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Lors de l'établissement du budget, une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans d'autres organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel – qui englobent les rémunérations, les pensions, et l'assurance maladie et accidents – représentent quelque 70 % des frais d'administration. Les dépenses d'investissement, qui concernent principalement les immeubles et l'équipement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'effectue en francs suisses.

Pour l'exercice 2007/08, les frais d'administration avant amortissement se sont élevés à 233,1 millions de francs suisses, chiffre inférieur de 2,4 % au budget (238,8 millions de francs suisses)<sup>1</sup>, tandis que les dépenses d'investissement, à 24,0 millions de francs suisses, ont été inférieures de 0,7 million au budget.

<sup>1</sup> La comptabilité budgétaire de la Banque exclut certains ajustements de comptabilité financière – principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite – opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (section Résultats financiers et répartition du bénéfice).

Les dépenses administratives et d'investissement reflétaient les priorités établies dans le budget 2007/08, lesquelles visaient à continuer d'accroître la résilience des opérations de la Banque et de renforcer les contrôles financiers, en particulier :

- renforcer l'information financière et les contrôles financiers, au sein du Secrétariat général, et les fonctions de postmarché et d'appui, au sein du Département bancaire, dans le prolongement des améliorations apportées ces dernières années aux fonctions de gestion des risques, d'audit interne et de conformité ;
- programmer pour 2008/09 l'amélioration du dispositif de continuité des activités dans un site européen éloigné du siège.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des actionnaires de la Banque, les efforts se sont poursuivis dans le cadre d'initiatives visant à :

- étendre les services BRI afin d'approfondir les relations avec les actionnaires dans la région Asie-Pacifique, en poursuivant le programme de recherche stratégique sur trois ans, commencé en septembre 2006, qui traite de questions liées aux secteurs monétaire et financier en Asie ;
- mettre en œuvre les conclusions de la revue d'activité effectuée en 2005/06, qui a permis d'identifier plusieurs domaines dans lesquels des gains d'efficacité pouvaient être réalisés. Ce processus a entraîné – et continuera d'entraîner ces prochaines années – une réduction des coûts administratifs à Bâle, libérant des ressources pour l'amélioration des services aux banques centrales ;
- renforcer la sécurité des bâtiments, réaménager des salles de réunions dans les locaux de la Tour et rénover les bâtiments du Sport-Club.

#### *Politique de rémunération*

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégories sur la base de plusieurs critères objectifs, notamment qualifications, expérience et responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différences de régime fiscal applicable au traitement des agents des institutions considérées. La dernière enquête a été réalisée au second semestre 2007. Ses conclusions serviront à aligner, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, les points médians des bandes de rémunération de la Banque avec les salaires de référence observés.

Entre deux enquêtes, la structure des traitements est ajustée chaque année en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes réels, dans les pays du G 10. L'ajustement effectué en juillet 2007 a ainsi été de 2,9 % en termes nominaux. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Les agents de la BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ont en outre droit à une indemnité

d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui n'ont pas la nationalité suisse et qui n'ont pas été recrutés localement. Cette indemnité représente actuellement 14 % (agents célibataires) ou 18 % (agents mariés) du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Les agents bénéficiant de cette indemnité d'expatriation ont également droit à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions<sup>2</sup>. S'agissant des bureaux de représentation, une distinction est faite entre les agents détachés du siège et ceux recrutés sur place. Les conditions d'emploi des premiers sont établies conformément à la politique de la Banque relative aux affectations temporaires à l'étranger. Pour le personnel embauché directement dans un bureau de représentation, les conditions sont alignées sur celles du marché local. Ces agents bénéficient de la même assurance maladie et du même système de retraite que les agents recrutés pour travailler au siège de la Banque.

Les traitements des hauts responsables de la Banque sont réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché analogues. Comme pour les autres agents, l'enquête la plus récente sur la rémunération des postes de haut niveau a été réalisée au second semestre 2007. Ses conclusions ont confirmé que la pratique suivie actuellement, qui consiste à ajuster chaque année les traitements des hauts responsables en fonction du taux d'inflation en Suisse, est adéquate.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2007, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- Directeur Général<sup>3</sup> 734 990 francs suisses
- Directeur Général Adjoint 621 910 francs suisses
- Chefs de département 565 380 francs suisses

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale. Des ajustements sont effectués tous les trois ans. La rémunération fixe globale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffrait à 992 760 francs suisses au 1<sup>er</sup> avril 2008. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 921 120 francs suisses.

<sup>2</sup> Certains agents, engagés par la Banque avant 1997, reçoivent une indemnité d'expatriation de 25 %, mais ne peuvent prétendre à l'indemnité de scolarité.

<sup>3</sup> Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

## Résultats financiers et répartition du bénéfice

### *Résultats financiers*

#### *Contexte conjoncturel*

Les résultats financiers de la Banque pour son 78<sup>e</sup> exercice, 2007/08, sont à replacer dans le contexte des turbulences qui ont touché les marchés financiers mondiaux sur lesquels la BRI exerce son activité bancaire. Les principales évolutions ont été : une amplification marquée des incertitudes relatives à la qualité des contreparties ; l'augmentation des *spreads* de crédit ; l'importante volatilité des prix de marché. Ces conditions ont donné lieu à une « fuite vers la qualité », qui a entraîné une hausse sensible de la valeur de marché des titres d'État et du cours de l'or.

Face à la volatilité des marchés et à l'augmentation des dépôts d'une clientèle en quête de qualité, la Banque s'est trouvée confrontée à un défi complexe : ralentir l'afflux des dépôts et continuer à investir ses ressources empruntées dans des placements rentables, tout en maintenant une gestion prudente des risques. La Direction a donc augmenté les marges clients par rapport au Libor pour les taux d'intérêt que la Banque sert sur les principales catégories de produits qu'elle propose à sa clientèle de banques centrales. Elle a procédé en plusieurs étapes, évaluant avec soin, à chacune d'elles, l'évolution des marchés. Parallèlement, d'autres mesures ont été prises pour diminuer l'exposition de la Banque au risque de crédit envers les banques commerciales, tout en augmentant les placements en titres d'État et les prêts au secteur bancaire contre sûretés sous la forme de prises en pension. Ces mesures ont limité l'expansion des dépôts durant le reste de l'exercice et préservé la rentabilité fondamentale de la Banque.

#### *Principaux éléments*

Les phénomènes évoqués ci-dessus ont eu plusieurs conséquences :

- élargissement des marges d'intérêt dans le portefeuille de la Banque sur ressources empruntées ;
- pertes d'évaluation latentes sur les obligations détenues par la Banque dans son portefeuille sur ressources empruntées, sous l'effet de l'élargissement des *spreads* de crédit par rapport au Libor ;
- pertes d'évaluation latentes, résultant, en outre, de la hausse de la juste valeur des passifs de la Banque, sous l'effet de l'augmentation des marges clients par rapport au Libor ;
- importants gains réalisés et latents sur les placements de la Banque sur ressources propres, du fait de la hausse sensible de la valeur de marché des titres d'État et du cours de l'or.

Ces facteurs ont entraîné, à leur tour, les évolutions suivantes :

- baisse du bénéfice net de la Banque (-12,0 %) et de son bénéfice d'exploitation (-49,9 %) par rapport à 2006/07<sup>4</sup> ; si la règle comptable de

<sup>4</sup> La baisse du bénéfice d'exploitation en 2007/08 s'explique en partie par le passage à la valorisation aux cours acheteur/vendeur, conformément aux pratiques comptables généralement admises.

- valorisation aux cours acheteur/vendeur n'avait pas été adoptée, le recul du bénéfice net aurait été de 3,1 %, et celui du bénéfice d'exploitation, de 37,7 % ;
- augmentation des fonds propres de la Banque d'un montant de DTS 1 011 millions en 2007/08 (DTS 552 millions en 2006/07) ;
  - hausse significative du rendement des fonds propres, qui s'établit à 9,1 % en 2007/08, contre 5,8 % en 2006/07.

*Analyse détaillée (voir le compte de profits et pertes)*

Le produit d'intérêts net a atteint DTS 973,4 millions pour 2007/08, en hausse de 57,8 % par rapport au chiffre de DTS 616,8 millions pour 2006/07. Cette hausse tient essentiellement à l'accroissement de la marge d'intérêt résultant de l'élargissement des *spreads* par rapport au Libor, pour l'intérêt perçu sur les actifs de la Banque, et de l'augmentation des marges clients par rapport au Libor, pour l'intérêt servi sur les produits de la Banque, consécutive aux décisions de la Direction (*supra*).

En 2007/08, les variations nettes d'évaluation se sont soldées par une perte de DTS 478,7 millions (en 2006/07, elles s'étaient traduites par un gain de DTS 63,3 millions)<sup>5</sup>. Pour l'essentiel (DTS 362,4 millions), cette perte est imputable à la perte de valorisation latente résultant de l'augmentation des *spreads* de crédit par rapport au Libor, qui a diminué la juste valeur des obligations détenues par la Banque dans ses portefeuilles. Cette perte latente représente environ 1 % de la valeur de ces portefeuilles (DTS 36 milliards), qui sont constitués d'instruments financiers d'excellente qualité. Comme la Banque conserve habituellement ces placements jusqu'à leur échéance, cette perte sera en majeure partie annulée à l'échéance de ces instruments, au cours des deux ou trois prochaines années. Pour le reste (DTS 116,3 millions), la perte s'explique par la hausse de la juste valeur des dépôts au passif résultant de l'augmentation des marges clients par rapport au Libor. Cette perte de valorisation sera, elle aussi, en majeure partie effacée au cours des deux prochains exercices. Ensemble, ces deux catégories de pertes latentes comptabilisées en 2007/08 contribueront à inscrire dans une solide dynamique le bénéfice d'exploitation des deux années et demie à venir.

En 2007/08, la Banque a subi une perte de change nette de DTS 9,5 millions, sous l'effet de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS, sur sa position débitrice nette dans cette monnaie. En 2006/07, un faible gain de change (DTS 0,9 million) avait été enregistré.

<sup>5</sup> Selon la convention comptable de la Banque, en vigueur depuis 2003, tous les instruments financiers inclus dans le portefeuille sur ressources empruntées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont portées au compte de profits et pertes. La Banque assumant le rôle de teneur de marché pour certains instruments émis contre dépôts en monnaies au passif, elle enregistre donc, sur ces instruments, des profits et des pertes réalisés. Le risque de marché inhérent à ces opérations est géré par la Banque de manière globale, sur la totalité des actifs, passifs et dérivés à la juste valeur détenus dans ses portefeuilles bancaires sur ressources empruntées. Dans des conditions de marché normales, où les *spreads* de crédit sont relativement stables, les gains/pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les dépôts en monnaies au passif sont compensé(e)s par les gains/pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les actifs en monnaies et dérivés correspondants, ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Les charges d'exploitation (note 26 des états financiers) se sont établies à DTS 154,5 millions, soit une progression de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent (DTS 149,8 millions). Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 141,9 millions, en hausse de 3,4 % par rapport au montant de DTS 137,8 millions enregistré en 2006/07. La dotation aux amortissements (DTS 12,6 millions) est légèrement supérieure au chiffre équivalent de 2006/07.

Du fait des différents facteurs décrits ci-dessus, le bénéfice d'exploitation avant le changement de convention comptable (qui a instauré la valorisation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur), c'est-à-dire rendant compte du bénéfice de la Banque sur la même base que pour les exercices précédents, s'inscrit à DTS 331,5 millions, en recul de 37,7 % par rapport au chiffre de DTS 532,5 millions pour 2006/07.

Le passage à une convention comptable introduisant la valorisation aux cours acheteur/vendeur de tous les instruments financiers s'est traduit par une variation nette d'évaluation négative de DTS 75,0 millions, essentiellement due à l'augmentation des *spreads* par rapport au Libor déterminant la rémunération des MTI proposés par la Banque. Le chiffre correspondant pour l'exercice précédent aurait été de DTS 20,2 millions. Depuis l'adoption de la nouvelle convention comptable, les passifs financiers de la Banque sont évalués à leur cours vendeur et ses actifs financiers, à leur cours acheteur.

En appliquant la nouvelle convention comptable, le bénéfice d'exploitation de la Banque s'est établi à DTS 256,5 millions, en baisse de 49,9 % par rapport à 2006/07 (DTS 512,3 millions).

Une perte nette de DTS 5,1 millions sur ventes de titres de placement a été subie lors du réalignement du portefeuille de la Banque sur son portefeuille de référence ; elle résulte de la cession de titres qui avaient été acquis à un moment où les taux d'intérêt étaient moins élevés. En 2006/07, une perte nette de DTS 27,0 millions avait été enregistrée sur les ventes de titres de placement.

Le gain réalisé de DTS 293,3 millions sur ventes d'actifs de placement en or correspond à la cession de 25 tonnes d'or, sur un total de 150 tonnes détenu par la BRI au 31 mars 2007. En 2006/07, un gain moindre (DTS 133,9 millions) avait été enregistré par la cession – aux cours moins élevés qui prévalaient alors – de 15 tonnes d'or détenues en propre par la BRI.

Sous l'effet des différents facteurs mentionnés ci-avant, le bénéfice net pour le 78<sup>e</sup> exercice, 2007/08, s'élève à DTS 544,7 millions, en baisse de 12,0 % par rapport à l'exercice précédent (DTS 619,2 millions, chiffre recalculé en fonction des nouvelles conventions comptables). Si les anciennes conventions avaient été maintenues, le bénéfice net pour 2007/08 aurait été de DTS 619,7 millions, en baisse de 3,1 % par rapport à l'exercice 2006/07 (DTS 639,4 millions).

Outre les éléments inclus dans le compte de profits et pertes, les gains ou pertes latent(e)s sur les placements en or et les titres de placement de la Banque sont porté(e)s au compte de réévaluation de l'or et au compte de réévaluation des titres, respectivement, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

Le compte de réévaluation des titres a augmenté de DTS 352,5 millions, en raison de gains latents sur les titres de placement (+DTS 347,4 millions) et d'un transfert de pertes réalisées (+DTS 5,1 millions) portées au compte de profits et pertes.

Le compte de réévaluation de l'or s'est accru de DTS 252,8 millions grâce à des gains latents de DTS 546,1 millions résultant de l'incidence de l'appréciation du cours de l'or en 2007/08 sur l'or détenu en propre par la Banque. De ce montant, DTS 293,3 millions, qui correspondent à des gains réalisés sur ventes d'actifs de placement en or, ont été transférés au compte de profits et pertes.

Le rendement total<sup>6</sup> de la Banque – gains susmentionnés compris – s'est établi à DTS 1 150,0 millions, soit un rendement de 9,1 % sur fonds propres moyens (DTS 12 586 millions). En 2006/07, le rendement total atteignait DTS 684,8 millions, le rendement sur fonds propres moyens (DTS 11 860 millions) étant de 5,8 %. Compte tenu des dividendes versés au titre de l'exercice 2006/07 et de l'incidence de l'adoption de la valorisation aux cours acheteur/vendeur, les fonds propres de la Banque ont progressé de DTS 1 010,7 millions en 2007/08, contre DTS 552,4 millions un an auparavant.

### *Proposition de dividende*

Au cours de l'exercice 2005/06, le Conseil d'administration avait examiné la politique de dividende, en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l'intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et soutenable sur leurs placements en actions BRI. Le Conseil d'administration avait conclu que la pratique consistant à augmenter le dividende de DTS 10 par an restait, dans l'ensemble, compatible avec ces considérations. Le dividende était ainsi passé de DTS 235 par action en 2004/05 à DTS 255 en 2006/07. Le Conseil d'administration avait également décidé de réexaminer la politique de dividende tous les deux ou trois ans, afin de pouvoir tenir compte, si nécessaire, de tout élément nouveau. La prochaine réévaluation du dividende par le Conseil, programmée initialement en 2007/08, se fera en 2008/09. Eu égard aux évolutions observées au cours de l'exercice écoulé (*supra*), le Conseil a proposé que le dividende pour 2007/08 soit de nouveau augmenté de DTS 10, pour être porté à DTS 265 par action.

<sup>6</sup> Le rendement total est désigné par l'expression « Total produits comptabilisés » dans le tableau intitulé « Évolution des fonds propres de la Banque » des états financiers.

## *Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice*

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 544,7 millions pour l'exercice 2007/08 :

1. DTS 144,7 millions au paiement d'un dividende de DTS 265 par action ;
2. DTS 40,0 millions à transférer au Fonds de réserve générale<sup>7</sup> ;
3. DTS 6,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
4. DTS 354,0 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre. Le Conseil d'administration peut utiliser ce fonds pour tout objet conforme aux Statuts.

Si cette recommandation est approuvée, le dividende sera payé le 3 juillet 2008 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque au 31 mars 2008, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions des actionnaires. Le dividende proposé pour 2007/08, DTS 265 par action, est en hausse de 3,9 % par rapport à 2006/07.

Le dividende sera payé en totalité sur 546 125 actions. Les actions émises et libérées sont au nombre de 547 125, dont 1 000 actions – les actions suspendues de l'émission albanaise – détenues en propre au 31 mars 2008. Les actions détenues en propre ne reçoivent pas de dividende.

## *Répartition de la baisse des réserves statutaires de la Banque au 31 mars 2007*

L'adoption de la nouvelle convention comptable instaurant la valorisation aux cours vendeur/acheteur des instruments financiers de la Banque s'est traduite par une baisse de DTS 71,3 millions des réserves statutaires de la Banque au 31 mars 2007, dont DTS 20,2 millions pour l'exercice 2006/07, et DTS 51,1 millions, pour les exercices antérieurs à 2006/07. Le Conseil d'administration recommande que cette baisse soit comptabilisée en prélevant du Fonds de réserve libre DTS 20,2 millions pour 2006/07 et DTS 51,1 millions pour les exercices antérieurs à 2006/07.

## *Rapport des commissaires-vérificateurs*

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte SA, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2008 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport des commissaires-vérificateurs figure à la suite des états financiers.

<sup>7</sup> L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, lorsque le Fonds de réserve générale atteint le quadruple du capital libéré de la Banque (ce qui était le cas au 31 mars 2007), 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital effectivement versé.



## Conseil d'administration

Jean-Pierre Roth, Zurich  
Président du Conseil d'administration

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main  
Vice-Président

Ben S. Bernanke, Washington  
Mark Carney, Ottawa  
Mario Draghi, Rome  
Timothy F. Geithner, New York  
Lord George, Londres  
Stefan Ingves, Stockholm  
Mervyn King, Londres  
Jean-Pierre Landau, Paris  
Christian Noyer, Paris  
Guillermo Ortiz, Mexico  
Guy Quaden, Bruxelles  
Fabrizio Saccomanni, Rome  
Masaaki Shirakawa, Tokyo  
Jean-Claude Trichet, Francfort-sur-le-Main  
Vicomte Alfons Verplaetse, Bruxelles  
Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main  
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam  
Zhou Xiaochuan, Pékin

### *Suppléants*

Giovanni Carosio ou Ignazio Visco, Rome  
Pierre Jaillet ou Michel Cardona, Paris  
Donald L. Kohn ou D. Nathan Sheets, Washington  
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles  
Hermann Remsperger ou Wolfgang Mörke, Francfort-sur-le-Main  
Paul Tucker ou Paul Fisher, Londres

### *Comités du Conseil d'administration*

Comité administratif, présidé par Hans Tietmeyer  
Comité d'audit, présidé par Christian Noyer  
Comité des activités bancaires et de la gestion des risques,  
présidé par Stefan Ingves  
Comité des nominations, présidé par Jean-Pierre Roth

## Direction

Malcolm D. Knight	Directeur Général
Hervé Hannoun	Directeur Général Adjoint
Peter Dittus	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Günter Pleines	Chef du Département bancaire
Daniel Lefort	Directeur juridique
Már Gudmundsson	Chef Adjoint du Département monétaire et économique
Jim Etherington	Secrétaire Général Adjoint
Louis de Montpellier	Chef Adjoint du Département bancaire
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

### Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque

Par lettre en date du 20 juillet 2007, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a nommé Jean-Pierre Landau, second Sous-Gouverneur de la Banque de France, membre du Conseil d'administration, pour une période de trois ans allant du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2010.

Le 31 janvier 2008, David Dodge a pris sa retraite de Gouverneur de la Banque du Canada, laissant ainsi vacant son siège au Conseil d'administration de la BRI. Lors de sa séance de mars 2008, le Conseil a élu Mark Carney, successeur de M. Dodge au poste de Gouverneur de la Banque du Canada, membre du Conseil d'administration pour la période non écoulée du mandat de M. Dodge, soit jusqu'au 12 septembre 2009.

À cette même séance, le Conseil a réélu Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède, membre du Conseil d'administration, pour une période de trois ans qui s'achèvera le 31 mars 2011.

Le 19 mars 2008, Toshihiko Fukui a pris sa retraite de Gouverneur de la Banque du Japon et a donc laissé vacant son siège au Conseil. Lors de sa séance de mai 2008, le Conseil a élu Masaaki Shirakawa, successeur de M. Fukui au poste de Gouverneur de la Banque du Japon, membre du Conseil d'administration pour la période non écoulée du mandat de M. Fukui, soit jusqu'au 12 septembre 2009.

Par lettre en date du 4 avril 2008, Mervyn King, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, a reconduit Lord George dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration pour une période de trois ans qui prendra fin le 6 mai 2011.

Lors de sa séance de mai 2007, le Conseil a prorogé au 30 juin 2009 le mandat de Malcolm D. Knight, Directeur Général (Chief Executive Officer) de la BRI, au-delà du terme de son mandat initial de cinq ans (31 mars 2008). Son mandat prendra donc fin le 30 juin 2009.

Lors de sa séance de mars 2008, le Conseil a nommé Stephen G. Cecchetti pour succéder à William R. White en tant que Conseiller économique et Chef du Département monétaire et économique de la BRI, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

## Banques centrales membres de la BRI<sup>8</sup>

Banque de Réserve d'Afrique du Sud	Banque centrale et Autorité des services financiers d'Irlande
Banque d'Algérie	Banque centrale d'Islande
Banque fédérale d'Allemagne	Banque d'Israël
Agence monétaire d'Arabie Saoudite	Banque d'Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d'Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale d'Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaysia
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Banque des Pays-Bas
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d'Espagne	Banque d'Angleterre
Banque d'Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Autorité monétaire de Singapour
Banque centrale européenne	Banque nationale de Slovaquie
Banque de Finlande	Banque de Slovénie
Banque de France	Banque de Suède
Banque de Grèce	Banque nationale suisse
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale tchèque
Banque centrale de Hongrie	Banque de Thaïlande
Banque de Réserve de l'Inde	Banque centrale de la République de Turquie
Banque d'Indonésie	

<sup>8</sup> Conformément à l'article 15 des Statuts, le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales. Suite aux modifications constitutionnelles de février 2003 qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie en Union Serbie-Monténégro, dotée de deux banques centrales distinctes, ainsi qu'à la déclaration d'indépendance, en mai 2006, par la République du Monténégro vis-à-vis de cette union, le statut juridique de l'émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d'examen.



# États financiers

Au 31 mars 2008

Les états financiers (pages 208–265) pour l'exercice clos le 31 mars 2008 ont été approuvés le 5 mai 2008 en vue d'être soumis à l'Assemblée générale, le 30 juin 2008. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont publiés sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

Jean-Pierre Roth  
Président du Conseil

Malcolm D. Knight  
Directeur Général

Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

# Bilan

au 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Note	2008	2007 après retraitement
<b>Actif</b>			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4	36,8	92,4
Or et dépôts en or	5	31 537,7	15 457,6
Bons du Trésor	6	50 736,9	43 159,3
Titres pris en pension	6	91 884,6	61 189,8
Dépôts à terme et avances aux banques	7	62 095,9	91 233,8
Emprunts d'État et autres titres	6	61 918,5	52 244,0
Instruments dérivés	8	7 426,4	1 850,8
Créances à recouvrer	9	5 311,8	5 473,6
Immobilisations corporelles	10	190,4	188,0
<b>Total actif</b>		<b>311 139,0</b>	270 889,3
<b>Passif</b>			
Dépôts en monnaies	11	236 120,9	221 798,7
Dépôts en or	12	29 101,4	13 134,9
Titres donnés en pension	13	1 894,1	1 062,5
Instruments dérivés	8	6 227,7	2 843,0
Engagements à payer	14	24 365,4	19 584,1
Autres passifs	15	326,5	373,8
<b>Total passif</b>		<b>298 036,0</b>	258 797,0
<b>Fonds propres</b>			
Capital	16	683,9	683,9
Réserves statutaires	17	9 967,3	9 487,4
Compte de profits et pertes		544,7	619,2
Moins : actions détenues en propre	18	(1,7)	(1,7)
Autres comptes de fonds propres	19	1 908,8	1 303,5
<b>Total fonds propres</b>		<b>13 103,0</b>	12 092,3
<b>Total passif et fonds propres</b>		<b>311 139,0</b>	270 889,3

## Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Note	2008	2007 après retraitement
Produits d'intérêts	21	11 181,2	8 858,0
Charges d'intérêts	22	(10 207,8)	(8 241,2)
<b>Produit d'intérêts net</b>		<b>973,4</b>	616,8
Variation nette d'évaluation – hors ajustement aux cours acheteur/vendeur	23	(478,7)	63,3
<b>Produit d'intérêts et de réévaluation</b>		<b>494,7</b>	680,1
Produit net d'honoraires et de commissions	24	0,8	1,3
Gain/(perte) de change net(te)	25	(9,5)	0,9
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>486,0</b>	682,3
Charges d'exploitation	26	(154,5)	(149,8)
<b>Bénéfice d'exploitation avant modification des conventions comptables</b>		<b>331,5</b>	532,5
Adoption de l'évaluation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur	23	(75,0)	(20,2)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>256,5</b>	512,3
Perte nette sur ventes de titres disponibles à la vente	27	(5,1)	(27,0)
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	28	293,3	133,9
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>544,7</b>	619,2
<b>Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)</b>	29	<b>997,4</b>	1 133,8

## Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Note	2008	2007 après retraitement
<b>Flux provenant des / (affectés aux) activités opérationnelles</b>			
Produits d'intérêts et produits assimilés reçus		11 665,4	8 260,0
Charges d'intérêts et charges assimilées payées		(10 118,3)	(7 824,7)
Produit net d'honoraires et de commissions		0,8	1,3
Revenu des opérations de change		4,5	6,7
Charges d'exploitation payées		(141,9)	(138,1)
<b>Produits d'exploitation hors trésorerie</b>			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation		(553,7)	43,1
Perte de conversion		(14,0)	(5,8)
Variation au titre des intérêts courus et de l'amortissement		(573,7)	181,8
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>			
Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		(1 445,5)	36 228,9
Actifs bancaires en monnaies		(13 174,8)	(39 233,1)
Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif		15 966,5	2 106,3
Dépôts en or au passif		15 842,8	3 899,3
Actifs bancaires en or, or et dépôts		(15 961,7)	(4 063,0)
Créances à recouvrer		13,4	(15,8)
Autres passifs/engagements à payer		(46,9)	205,6
Instruments dérivés, en termes nets		(2 190,9)	254,1
<b>Flux net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>(728,0)</b>	<b>(93,4)</b>
<b>Flux provenant des / (affectés aux) activités de placement</b>			
Instruments en monnaies disponibles à la vente – variation nette	6B	(1 479,4)	105,5
Instruments en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes – variation nette		(9,3)	(548,9)
Titres donnés en pension		831,6	(159,9)
Actifs de placement en or – variation nette	5B	245,0	208,4
Immobilisations corporelles – achats nets	10	(15,0)	(11,6)
<b>Flux net affecté aux activités de placement</b>		<b>(427,1)</b>	<b>(406,5)</b>

<i>En millions de DTS</i>	Note	<b>2008</b>	2007 après retraitement
<b>Flux affectés aux activités de financement</b>			
Paiement du dividende		(139,3)	(132,4)
Rachat d'actions en 2001 – paiement aux anciens actionnaires		(0,5)	(1,3)
<b>Flux net affecté aux activités de financement</b>		<b>(139,8)</b>	<b>(133,7)</b>
<b>Flux net total</b>			
		<b>(1 294,9)</b>	<b>(633,6)</b>
Trésorerie et quasi-trésorerie – effet de change net		101,0	(85,8)
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		(1 395,9)	(547,8)
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie – baisse nette</b>		<b>(1 294,9)</b>	<b>(633,6)</b>
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice</b>	30	<b>2 231,0</b>	2 864,6
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice</b>	30	<b>936,1</b>	2 231,0

# Évolution des fonds propres de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital libéré	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
<b>Fonds propres au 31 mars 2006 – avant retraitement</b>		<b>683,9</b>	<b>9 071,7</b>	<b>599,2</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 237,9</b>	<b>11 591,0</b>
Adoption de l'évaluation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur – prélèvement proposé sur les réserves	3	–	(51,1)	–	–	–	(51,1)
<b>Fonds propres au 31 mars 2006 – après retraitement</b>		<b>683,9</b>	<b>9 020,6</b>	<b>599,2</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 237,9</b>	<b>11 539,9</b>
<b>Produits :</b>							
Bénéfice net pour 2006/07		–	–	639,4	–	–	639,4
Modification des conventions comptables : adoption de l'évaluation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur	3	–	–	(20,2)	–	–	(20,2)
<b>Bénéfice net pour 2006/07 – après retraitement</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>619,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>619,2</b>
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	19B	–	–	–	–	41,8	41,8
Variation nette d'évaluation sur titres disponibles à la vente	19A	–	–	–	–	23,8	23,8
<b>Total produits comptabilisés</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>619,2</b>	<b>–</b>	<b>65,6</b>	<b>684,8</b>
Paiement du dividende 2005/06		–	–	(132,4)	–	–	(132,4)
Affectation du bénéfice 2005/06		–	466,8	(466,8)	–	–	–
<b>Fonds propres au 31 mars 2007 – après retraitement</b>		<b>683,9</b>	<b>9 487,4</b>	<b>619,2</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 303,5</b>	<b>12 092,3</b>

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital libéré	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
<b>Fonds propres au 31 mars 2007 – après retraitement</b>		<b>683,9</b>	<b>9 487,4</b>	<b>619,2</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 303,5</b>	<b>12 092,3</b>
<b>Produits :</b>							
Bénéfice net pour 2007/08		–	–	544,7	–	–	544,7
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	19B	–	–	–	–	252,8	252,8
Variation nette d'évaluation sur titres disponibles à la vente	19A	–	–	–	–	352,5	352,5
<b>Total produits comptabilisés</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>544,7</b>	<b>–</b>	<b>605,3</b>	<b>1 150,0</b>
Paiement du dividende 2006/07		–	–	(139,3)	–	–	(139,3)
Affectation du bénéfice 2006/07		–	500,1	(500,1)	–	–	–
Adoption de l'évaluation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur – prélèvement proposé sur les réserves	3	–	(20,2)	20,2	–	–	–
<b>Fonds propres au 31 mars 2008 portés au bilan, avant affectation proposée du bénéfice</b>		<b>683,9</b>	<b>9 967,3</b>	<b>544,7</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 908,8</b>	<b>13 103,0</b>
Dividende proposé		–	–	(144,7)	–	–	(144,7)
Dotations proposées aux réserves		–	400,0	(400,0)	–	–	–
<b>Fonds propres au 31 mars 2008, après affectation proposée du bénéfice</b>		<b>683,9</b>	<b>10 367,3</b>	<b>–</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 908,8</b>	<b>12 958,3</b>

Au 31 mars 2008, les réserves statutaires comprennent des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2007).

## Proposition d'affectation du bénéfice

pour l'exercice clos le 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Note	2008
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>544,7</b>
Dotations au Fonds de réserve légale	17	–
<b>Dividende proposé :</b>		
DTS 265 par action, sur 546 125 actions		(144,7)
<b>Dotations proposées aux réserves :</b>		
Fonds de réserve générale	17	(40,0)
Fonds spécial de réserve de dividendes	17	(6,0)
Fonds de réserve libre	17	(354,0)
<b>Solde après dotations aux réserves</b>		<b>–</b>

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

## Évolution des réserves statutaires de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Note					2008
		Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	Total réserves statutaires
<b>Solde au 31 mars 2007</b>		<b>68,3</b>	<b>2 959,8</b>	<b>142,0</b>	<b>6 368,4</b>	<b>9 538,5</b>
Affectation du bénéfice 2006/07	17	–	50,0	6,0	444,1	500,1
Modification des conventions comptables : incidence de l'adoption de l'évaluation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur – réduction proposée des réserves :						
– exercices antérieurs à 2006/07	3	–	–	–	(51,1)	(51,1)
– 2006/07	3	–	–	–	(20,2)	(20,2)
<b>Solde au 31 mars 2008 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice</b>		<b>68,3</b>	<b>3 009,8</b>	<b>148,0</b>	<b>6 741,2</b>	<b>9 967,3</b>
Dotations proposées aux réserves	17	–	40,0	6,0	354,0	400,0
<b>Solde au 31 mars 2008, après affectation proposée du bénéfice</b>		<b>68,3</b>	<b>3 049,8</b>	<b>154,0</b>	<b>7 095,2</b>	<b>10 367,3</b>

# Conventions comptables

Sauf indication contraire, les conventions comptables appliquées aux deux exercices présentés sont celles décrites ci-après.

## 1. Éléments des états financiers

Les états financiers comprennent tous les actifs et passifs contrôlés par la Banque, et dont c'est la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Les actifs et passifs au nom de la Banque, mais non contrôlés par cette dernière, et dont ce n'est pas la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations, ne sont pas pris en compte. La note 33 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

## 2. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2005, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2010.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

## 3. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

## 4. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes, en fonction de sa nature et de sa finalité (comme indiqué à la section 5 *infra*) :

- prêts et créances
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes
- actifs financiers disponibles à la vente
- passifs financiers comptabilisés au coût amorti

L'affectation de l'instrument financier à l'une de ces catégories détermine son traitement comptable, selon les règles ci-après. Lorsqu'un instrument est désigné comme instrument à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

## 5. Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux types de portefeuilles.

### A. Portefeuilles bancaires

Les portefeuilles bancaires sont constitués des dépôts en monnaies et en or au passif, et des actifs et dérivés correspondants.

La Banque effectue des opérations en monnaies et sur or pour le compte de sa clientèle, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risques sur taux d'intérêt, cours de l'or et cours de change.

La Banque désigne la totalité des instruments financiers en monnaies de ses portefeuilles bancaires (autres que l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques, les comptes à préavis, ainsi que les comptes de dépôts à vue et à préavis au passif) comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. L'utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies est précisée à la section 9 *infra*.

Tous les actifs financiers en or de ces portefeuilles sont désignés comme prêts et créances, et tous les passifs financiers en or sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

## **B. Portefeuilles de placement**

Les portefeuilles de placement sont composés des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée déterminée.

Les actifs en monnaies concernés (autres que l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques ainsi que les comptes à préavis) sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les titres donnés en pension sont, eux, désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

En outre, la Banque détient une partie de ses fonds propres dans des portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments de négociation désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les fonds propres de la Banque sont, pour le reste, constitués en or. L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente.

## **6. Encaisse et comptes à vue auprès des banques**

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus, le cas échéant.

## **7. Comptes à préavis**

Les comptes à préavis sont des actifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts à terme et avances aux banques.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux produits d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

## **8. Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif**

Les comptes de dépôts à vue et à préavis sont des passifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux charges d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

## **9. Utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies**

Dans le cadre de ses opérations bancaires en monnaies, la Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes réalisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi dans l'ensemble compensés par les gains ou pertes réalisés et latents sur les actifs en monnaies et dérivés correspondants ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation des profits et pertes réalisés et latents sur des bases différentes ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne les actifs, passifs et dérivés concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

## **10. Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes**

Comme indiqué plus haut, tous les dépôts en monnaies au passif, à l'exception des dépôts sur comptes à vue et à préavis, sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus à verser et de l'amortissement des primes reçues et coupons payés est inclus dans les charges d'intérêts.

Après la date de transaction, les dépôts en monnaies au passif sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

## 11. Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs en monnaies concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. En outre, la Banque détient certains portefeuilles de placement gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments de négociation désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

## 12. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs concernés de ses portefeuilles de placement en monnaies comme instruments disponibles à la vente, à l'exception des actifs figurant dans ses portefeuilles de placement gérés plus activement.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. Les gains réalisés sur cessions sont comptabilisés sous Perte nette sur ventes de titres disponibles à la vente, au compte de profits et pertes.

## 13. Positions courtes sur actifs en monnaies

Les positions courtes sur actifs en monnaies sont comptabilisées au bilan sous Autres passifs, à la date de transaction à leur valeur de marché.

## 14. Or

Par « or », on entend les barres détenues en conservation et sur des comptes à vue. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

L'or est porté au bilan sur la base de son poids (converti en dollars au cours du marché puis en DTS). Les achats et ventes d'or sont pris en compte à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 15. Dépôts en or à l'actif

Les dépôts en or à l'actif désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les dépôts en or à l'actif sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en dollars au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus.

Les intérêts relatifs aux dépôts en or à l'actif sont incorporés aux produits d'intérêts, selon le principe des intérêts courus. Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 16. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or au passif recouvrent les dépôts à vue et à terme reçus de banques centrales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les dépôts en or au passif sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en dollars au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus.

Les intérêts relatifs aux dépôts en or au passif sont incorporés aux charges d'intérêts, selon le principe des intérêts courus. Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 17. Gains et pertes réalisés et latents sur or

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or dépend de la désignation, comme décrit ci-après.

### **A. Portefeuilles bancaires, composés des dépôts en or au passif et des actifs bancaires en or correspondants**

La Banque désigne les dépôts en or à l'actif de ses portefeuilles bancaires comme prêts et créances, et les dépôts en or au passif comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les dérivés sur or figurant dans ces portefeuilles sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont comptabilisés sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de transaction net.

Les gains ou pertes résultant de la reconversion de la position nette sur or dans les portefeuilles bancaires sont comptabilisés sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de conversion net.

### **B. Portefeuilles de placement, composés des actifs de placement en or**

L'or détenu en propre par la Banque est désigné et comptabilisé comme actif disponible à la vente.

Les gains ou pertes latents sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût d'acquisition réputé sont portés au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or, au compte de profits et pertes.

## 18. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs en monnaies disponibles à la vente, ils sont classés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus est inclus dans les charges d'intérêts.

Après la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

## 19. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

Lorsqu'un dérivé est incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas comptabilisé comme instrument à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, il est séparé du contrat hôte à des fins comptables et traité comme s'il était un dérivé autonome, selon les règles indiquées ci-avant.

## 20. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation de la Banque ont été approuvés par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, la Banque définit le mode de désignation des instruments financiers, qui détermine leurs critères d'évaluation et leur traitement comptable. Des procédures d'évaluation détaillées viennent compléter ces principes.

La majorité des instruments financiers figurant au bilan sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales.

L'utilisation de la juste valeur garantit que l'information financière du Conseil et des actionnaires reflète la façon dont les activités bancaires sont gérées et qu'elle est conforme aux résultats économiques de la gestion des risques communiqués à la Direction.

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours cotés, la Banque emploie une technique de valorisation adaptée à l'instrument ; elle peut utiliser la valeur de marché d'opérations effectuées dans des conditions de concurrence normales et portant sur des instruments similaires, ou peut recourir à des modèles financiers. Lorsqu'elle a recours à des modèles financiers, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables (taux d'intérêt et volatilité, par exemple), selon le cas, et s'en remet le moins possible à des estimations propres. Parmi les modèles de valorisation figurent la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour déterminer la juste valeur, les modèles et les données clés sont revus périodiquement par des experts indépendants du Département bancaire.

La Banque dispose d'une unité indépendante de vérification des cours qui passe périodiquement en revue l'évaluation des instruments. Les contrôles comprennent en outre le suivi et l'analyse des profits et pertes journaliers.

La Banque évalue ses actifs au cours acheteur et ses passifs au cours vendeur. Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas estimés à la juste valeur sont portés au bilan au coût amorti.

## **21. Créances à recouvrer et engagements à payer**

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement de transactions financières. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite portés au bilan au coût amorti.

## **22. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles de la Banque sont inscrites à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

Immeubles – 50 ans

Installations et machines des immeubles – 15 ans

Équipement, informatique – jusqu'à 4 ans

Équipement, autre – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses immobilisations corporelles. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est réduite d'autant.

## **23. Provisions**

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

## **24. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs ; un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

### **A. Pensions des agents**

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif au titre du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations pour services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprises de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système au cours de l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

### **B. Pensions des administrateurs**

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime de retraite non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

### **C. Prestations d'assurance maladie et accidents**

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime d'assurance maladie et accidents non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

### **D. Principe du corridor**

Des gains ou pertes actuariels résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions. Lorsque les gains ou pertes actuariels non comptabilisés cumulés dépassent le montant le plus élevé entre celui de l'obligation de prestations et celui de tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

## **25. Tableau des flux de trésorerie**

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie selon une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de recouvrement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques ainsi que les comptes à préavis, actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

# Notes annexes

## 1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est situé Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique), et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-cinq banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni –, d'administrateurs que ces gouverneurs nomment, ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, de Chine, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse, et du Président de la Banque centrale européenne.

## 2. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit procéder à certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, exerce son jugement et émet des hypothèses.

Les hypothèses qu'elle émet prennent la forme d'estimations prospectives relatives à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et des provisions et passifs éventuels, par exemple.

La Direction exerce son jugement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Les jugements qui sous-tendent la désignation et l'évaluation des instruments financiers sont, en outre, déterminants pour la préparation des états financiers.

Les chiffres effectifs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

### ***Jugements comptables importants dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers***

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour certains actifs financiers et passifs financiers de la Banque, la Banque utilise, pour ces instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation des hypothèses concernant ces paramètres pourrait affecter notablement la juste valeur déclarée des instruments financiers. Le tableau ci-après montre l'incidence d'une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Titres pris en pension	0,5	0,4
Dépôts à terme et avances aux banques	6,2	4,8
Emprunts d'État et autres titres	9,9	9,3
Dépôts en monnaies	30,0	23,3
Instruments dérivés	16,2	11,1

### 3. Incidence de la modification des conventions comptables

Durant l'exercice 2007/08, la Banque a modifié les principes d'évaluation applicables aux instruments financiers. Tous les actifs financiers sont désormais évalués au cours acheteur et les passifs financiers au cours vendeur. La Banque estime que cette modification reflète mieux la juste valeur de ses instruments financiers et qu'elle met ses principes d'évaluation en conformité avec la pratique récemment adoptée à l'échelle mondiale. Le tableau ci-après compare les nouveaux principes d'évaluation avec les anciens.

	Anciens principes d'évaluation	Nouveaux principes d'évaluation
Titres pris en pension	Coût de remplacement actuel (vendeur)	Cours acheteur
Dépôts à terme et avances aux banques	Coût de remplacement actuel (vendeur)	Cours vendeur
Dépôts en monnaies	Prix moyen du marché	Cours acheteur
Instruments dérivés	Prix moyen du marché	Écart cours acheteur/cours vendeur

La modification des principes d'évaluation de la Banque a eu les incidences suivantes sur le bilan, le compte de profits et pertes, les fonds propres et le tableau des flux de trésorerie.

#### Pour l'exercice clos le 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Avant la modification	Effet de la modification	Montant publié
<b>Bilan</b>			
<b>Actif</b>			
Titres pris en pension	91 889,4	(4,8)	91 884,6
Dépôts à terme et avances aux banques	62 137,8	(41,9)	62 095,9
<b>Incidence globale sur l'actif</b>		<b>(46,7)</b>	
<b>Passif</b>			
Dépôts en monnaies	236 054,2	66,7	236 120,9
Instruments dérivés	6 194,6	32,9	6 227,7
<b>Incidence globale sur le passif</b>		<b>99,6</b>	
<b>Fonds propres</b>			
Bénéfice d'exploitation pour 2007/08	331,5	(75,0)	256,5
Réserves statutaires (bénéfice des exercices antérieurs)	10 038,6	(71,3)	9 967,3
<b>Incidence globale sur les fonds propres</b>		<b>(146,3)</b>	
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation	(478,7)	(75,0)	(553,7)
Dépôts en monnaies au passif – variation nette	(1 503,5)	58,0	(1 445,5)
Actifs bancaires en monnaies – variation nette	(13 185,6)	10,8	(13 174,8)
Instruments dérivés – variation nette	(2 197,1)	6,2	(2 190,9)
<b>Incidence globale sur les flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles</b>		<b>-</b>	

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Avant la modification	Effet de la modification	Montant publié
<b>Bilan</b>			
Actif			
Titres pris en pension	61 193,5	(3,7)	61 189,8
Dépôts à terme et avances aux banques	91 266,0	(32,2)	91 233,8
<b>Incidence globale sur l'actif</b>		(35,9)	
Passif			
Dépôts en monnaies	221 790,1	8,6	221 798,7
Instruments dérivés	2 816,2	26,8	2 843,0
<b>Incidence globale sur le passif</b>		35,4	
<b>Fonds propres</b>			
Bénéfice d'exploitation pour 2006/07	532,5	(20,2)	512,3
Réserves statutaires (bénéfice des exercices antérieurs)	9 538,5	(51,1)	9 487,4
<b>Incidence globale sur les fonds propres</b>		(71,3)	
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation	63,3	(20,2)	43,1
Dépôts en monnaies au passif – variation nette	36 225,5	3,4	36 228,9
Actifs bancaires en monnaies – variation nette	(39 242,4)	9,3	(39 233,1)
Instruments dérivés – variation nette	246,6	7,5	254,1
<b>Incidence globale sur les flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles</b>		–	

#### 4. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont des liquidités auprès de banques centrales et de banques commerciales, dont la BRI peut disposer sur demande.

#### 5. Or et dépôts en or

##### A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Barres détenues auprès de banques centrales	27 530,9	11 865,8
Total dépôts à terme en or	4 006,8	3 591,8
<b>Total or et dépôts en or à l'actif</b>	<b>31 537,7</b>	<b>15 457,6</b>
Dont :		
Actifs de placement en or	2 424,4	2 306,0
Actifs bancaires en or, or et dépôts	29 113,3	13 151,6

##### B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres), et les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 19. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 28.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Solde d'ouverture	2 306,0	2 259,5
Actifs de placement en or – variation nette		
Dépôts	–	338,7
Cessions d'or	(414,3)	(206,7)
Placements échus et divers	169,3	(340,4)
	(245,0)	(208,4)
Opérations en instance de règlement – variation nette	(182,7)	79,2
Effet de la variation du cours de l'or	546,1	175,7
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 424,4</b>	<b>2 306,0</b>

Au 1<sup>er</sup> avril 2007, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 150 tonnes d'or fin, dont 25 tonnes (31 mars 2007 : 15 tonnes) ont été cédées durant l'exercice (note 28). Au 31 mars 2008, le solde s'établit à 125 tonnes d'or fin.

#### 6. Actifs en monnaies

##### A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme, emprunts d'État et autres titres.

Les actifs en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont constitués d'actifs bancaires qui correspondent à l'emploi des dépôts de la clientèle et des actifs de placement qui font partie de portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies disponibles à la vente comprennent le reste des actifs de placement de la Banque et correspondent, pour l'essentiel, au placement des fonds propres de la Banque.

*Titres pris en pension* : opérations par lesquelles la Banque accorde un prêt à terme à une contrepartie qui fournit une sûreté, sous forme de titres, contre le risque de crédit. Le taux de rémunération du prêt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer des titres équivalents, sous réserve du remboursement du prêt. La juste valeur de la sûreté fait l'objet d'un suivi pendant toute la durée du contrat et, le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire.

*Prêts à terme* : placements effectués essentiellement auprès de banques commerciales, ainsi que placements auprès de banques centrales et institutions internationales, dont avances dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Le total des dépôts à terme et avances aux banques figurant au bilan comprend également les comptes à préavis (note 7).

*Emprunts d'État et autres titres* : titres de dette émis par des gouvernements, des institutions internationales et autres organismes publics, des banques commerciales et des entreprises, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Les tableaux ci-dessous montrent la composition des actifs en monnaies de la Banque.

Au 31 mars 2008	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Bons du Trésor</b>	<b>50 708,8</b>	–	<b>28,1</b>	<b>28,1</b>	<b>50 736,9</b>
<b>Titres pris en pension</b>	<b>89 991,1</b>	<b>1 893,5</b>	–	<b>1 893,5</b>	<b>91 884,6</b>
<b>Prêts à terme et avances aux banques</b>	<b>61 196,6</b>	–	–	–	<b>61 196,6</b>
<b>Emprunts d'État et autres titres</b>					
État	4 532,4	7 642,7	–	7 642,7	12 175,1
Établissements financiers	30 814,0	1 012,5	603,8	1 616,3	32 430,4
Divers (dont secteur public)	16 154,4	1 158,7	–	1 158,7	17 313,1
	<b>51 500,8</b>	<b>9 813,9</b>	<b>603,8</b>	<b>10 417,7</b>	<b>61 918,5</b>
<b>Total actifs en monnaies</b>	<b>253 397,3</b>	<b>11 707,4</b>	<b>631,9</b>	<b>12 339,3</b>	<b>265 736,6</b>

Au 31 mars 2007 – après retraitement	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Bons du Trésor</b>	<b>43 135,1</b>	–	<b>24,2</b>	<b>24,2</b>	<b>43 159,3</b>
<b>Titres pris en pension</b>	<b>60 127,3</b>	<b>1 062,5</b>	–	<b>1 062,5</b>	<b>61 189,8</b>
<b>Prêts à terme et avances aux banques</b>	<b>89 095,2</b>	–	–	–	<b>89 095,2</b>
<b>Emprunts d'État et autres titres</b>					
État	3 397,3	6 717,6	–	6 717,6	10 114,9
Établissements financiers	27 866,0	953,6	598,4	1 552,0	29 418,0
Divers (dont secteur public)	11 601,0	1 110,1	–	1 110,1	12 711,1
	<b>42 864,3</b>	<b>8 781,3</b>	<b>598,4</b>	<b>9 379,7</b>	<b>52 244,0</b>
<b>Total actifs en monnaies</b>	<b>235 221,9</b>	<b>9 843,8</b>	<b>622,6</b>	<b>10 466,4</b>	<b>245 688,3</b>

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour les opérations de la Banque concernant les titres pris en pension, les prêts à terme et avances aux banques ainsi que certains emprunts d'État et autres titres, la Banque utilise, pour ces catégories d'instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit concernant ces trois catégories d'instruments financiers modifierait leur évaluation de DTS 16,6 millions (2007 : DTS 14,5 millions).

## B. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Les actifs de placement en monnaies de la Banque sont essentiellement liés à l'emploi de ses fonds propres. Ils sont désignés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils font partie d'un portefeuille géré activement.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Solde d'ouverture	9 843,8	9 994,0
Actifs en monnaies disponibles à la vente – variation nette		
Acquisitions	20 990,3	16 800,7
Cessions	(2 195,9)	(2 265,5)
Placements échus et divers	(17 315,0)	(14 640,7)
	<b>1 479,4</b>	<b>(105,5)</b>
Opérations en instance de règlement – variation nette	36,8	(41,5)
Juste valeur et divers	347,4	(3,2)
<b>Solde de clôture</b>	<b>11 707,4</b>	<b>9 843,8</b>

Le compte de réévaluation des titres est présenté à la note 19. La note 27 décrit la perte nette sur ventes de titres disponibles à la vente.

## 7. Dépôts à terme et avances aux banques

Les dépôts à terme et avances aux banques comprennent les prêts à terme et les comptes à préavis.

Les prêts à terme sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Les comptes à préavis sont désignés comme prêts et créances, et assimilés à la trésorerie et quasi-trésorerie. Il s'agit d'actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, portés au bilan à leur coût amorti.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007 après retraitement
Prêts à terme et avances aux banques	61 196,6	89 095,2
Comptes à préavis	899,3	2 138,6
<b>Total dépôts à terme et avances aux banques</b>	<b>62 095,9</b>	<b>91 233,8</b>

Un montant de DTS 88,8 millions (2007 : DTS 58,8 millions) a été porté au compte de profits et pertes comme variation de la juste valeur sur dépôts à terme et avances aux banques.

## 8. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

*Contrat à terme sur taux et sur obligation* : obligation contractuelle de recevoir ou de payer un montant net reposant sur la variation d'un taux d'intérêt ou du cours d'une obligation à une date future et à un prix déterminé par un marché organisé. Le marché organisé fixe, à la fin de chaque séance journalière, le cours de compensation du contrat ; l'appel de marge qui en résulte est couvert par des liquidités ou des titres liquides.

*Option sur devise et sur or* : contrat conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

*Option sur contrat à terme* : contrat conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un contrat à terme à un prix fixé à l'avance durant une période déterminée. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

*Swap devise-or, swap croisé taux-devises, swap de taux* : engagement d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies,

d'or ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux d'intérêt et de monnaies (swap croisé taux-devises). Il n'y a pas d'échange de principal, sauf pour certains swaps devise-or et certains swaps croisés taux-devises.

*Instrument à terme de gré à gré sur devise et sur or* : engagement d'acheter une devise ou de l'or à une date future. Les opérations au comptant non livrées entrent dans cette catégorie.

*Contrat garantie de taux* : contrat de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date donnée, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

*Option sur swap* : contrat conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

En outre, la Banque vend à sa clientèle des produits qui incorporent des dérivés (notes 11 et 12). Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte à des fins comptables et traités en tant que dérivés lorsque le contrat principal n'est pas comptabilisé à la juste valeur. Ainsi, les options sur devise et sur or incorporées dans les dépôts en double devise or sont comptabilisées avec les dérivés en tant qu'options sur devise et sur or.

Le tableau ci-après détaille la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars	2008			2007 après retraitement		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
<i>En millions de DTS</i>		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats à terme sur obligation	1 367,8	1,4	(1,4)	809,5	0,6	(0,4)
Contrats à terme sur taux	10 114,0	0,9	(0,2)	43 239,3	-	(1,3)
Contrats garantie de taux	26 377,0	22,2	(27,3)	48 018,6	6,2	(6,7)
Instruments à terme de gré à gré sur devise et sur or	1 095,0	21,0	(13,4)	1 830,7	9,9	(13,9)
Options sur contrat à terme	-	-	-	396,0	0,5	-
Options sur devise et sur or	4 669,0	64,0	(64,9)	9 180,9	42,4	(62,3)
Options sur swap	6 162,7	2,4	(56,7)	4 159,1	0,4	(8,7)
Swaps croisés taux-devises	3 836,0	117,6	(750,7)	5 262,3	99,4	(658,7)
Swaps devise-or	127 026,0	1 372,2	(3 119,1)	62 829,9	210,7	(497,5)
Swaps de taux	360 306,4	5 824,7	(2 194,0)	406 871,3	1 480,7	(1 593,5)
<b>Total</b>	<b>540 953,9</b>	<b>7 426,4</b>	<b>(6 227,7)</b>	<b>582 597,6</b>	<b>1 850,8</b>	<b>(2 843,0)</b>
<b>Montant net</b>			<b>1 198,7</b>			<b>(992,2)</b>

Comme il n'y a pas de marché secondaire actif pour certains dérivés négociés par la Banque, la Banque utilise, pour ces actifs et passifs, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit modifierait leur évaluation de DTS 16,2 millions (2007 : DTS 11,1 millions).

## 9. Créances à recouvrer

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Opérations financières en instance de recouvrement	5 301,1	5 449,5
Divers	10,7	24,1
<b>Total créances à recouvrer</b>	<b>5 311,8</b>	<b>5 473,6</b>

Les opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai maximum de 3 jours).

## 10. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars

				2008	2007
<i>En millions de DTS</i>	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
<b>Coût historique</b>					
Solde d'ouverture	41,2	186,6	106,6	334,4	324,5
Dépenses d'investissement	-	2,8	12,2	15,0	11,6
Cessions et retraits	-	-	(0,3)	(0,3)	(1,7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>41,2</b>	<b>189,4</b>	<b>118,5</b>	<b>349,1</b>	<b>334,4</b>
<b>Amortissement</b>					
Amortissement cumulé d'ouverture	-	80,5	65,9	146,4	136,1
Amortissement	-	4,2	8,4	12,6	12,0
Cessions et retraits	-	-	(0,3)	(0,3)	(1,7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>84,7</b>	<b>74,0</b>	<b>158,7</b>	<b>146,4</b>
<b>Valeur comptable nette en clôture</b>	<b>41,2</b>	<b>104,7</b>	<b>44,5</b>	<b>190,4</b>	<b>188,0</b>

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 comprend une dépréciation supplémentaire de DTS 1,1 million pour l'équipement informatique et autre, suite à un examen de la dépréciation (2007 : DTS 0,8 million).

## 11. Dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque. Les instruments de dépôt en monnaies se décomposent comme suit.

Au 31 mars	2008	2007 après retraitement
<i>En millions de DTS</i>		
<b>Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis</b>		
Instruments à moyen terme (MTI)	99 372,5	76 112,0
MTI avec option de remboursement anticipé	8 024,2	7 740,5
FIXBIS	44 403,4	50 513,2
	<b>151 800,1</b>	<b>134 365,7</b>
<b>Autres dépôts en monnaies</b>		
FRIBIS	4 218,1	3 465,2
Dépôts à terme	39 606,2	59 314,0
Comptes de dépôts à vue et à préavis	40 496,5	24 653,8
	<b>84 320,8</b>	<b>87 433,0</b>
<b>Total dépôts en monnaies</b>	<b>236 120,9</b>	<b>221 798,7</b>
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	195 624,4	197 144,9
Désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti	40 496,5	24 653,8

*Instruments à moyen terme (MTI)*: placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre 10 ans (échéance en fin de trimestre).

*MTI avec option de remboursement anticipé*: MTI que la Banque a la faculté de rembourser au pair, à des dates comprises entre juin 2008 et décembre 2009 (2007 : entre avril 2007 et mai 2008).

*FIXBIS*: placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an.

*FRIBIS*: placements à taux variable auprès de la BRI dont la durée est de 1 an au moins, et dont le taux d'intérêt est révisé en fonction des conditions du marché.

*Dépôts à terme*: placements à taux fixe auprès de la BRI de durée généralement inférieure à 1 an. La Banque accepte également des dépôts à terme qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit, pour un montant déterminé, dans une autre devise (dépôts en double devise). Au 31 mars 2008, le montant des dépôts en double devise figurant au bilan s'élève à DTS 161,4 millions (2007 : DTS 6 654,9 millions). Tous ces dépôts sont venus à échéance en avril 2008 (2007 : échéances comprises entre avril et juin 2007).

*Comptes de dépôts à vue et à préavis*: passifs financiers à très court terme, assortis d'un préavis de 3 jours au maximum. Ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque assume le rôle d'unique teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et s'engage à rembourser ces instruments financiers, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés.

### A. Évaluation des dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies (hors comptes de dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève au total à DTS 234 822,0 millions au 31 mars 2008 (2007 : DTS 224 059,0 millions).

Pour calculer la juste valeur de ses dépôts en monnaies, la Banque utilise des techniques de valorisation, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. La première estime les flux de trésorerie attendus des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés en partie des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et en partie d'hypothèses de marges de crédit auxquelles chaque produit est offert et racheté à la clientèle.

Les hypothèses de marges de crédit se fondent, pour chaque produit, sur les récentes transactions de marché. Lorsqu'un produit ne fait plus l'objet d'émissions (et qu'il n'existe donc plus de transactions récentes sur celui-ci), la Banque utilise la dernière marge de crédit sur ce produit comme base pour déterminer les données appropriées à introduire dans le modèle.

Les modèles de valorisation des options recourent à des hypothèses de volatilité dérivées de cotations de marché.

Une variation de 1 point de base dans les hypothèses de marges de crédit utilisées pour évaluer les dépôts en monnaies modifierait leur évaluation de DTS 30,0 millions (2007 : DTS 23,3 millions).

### B. Incidence d'une modification de la qualité de crédit de la Banque

La juste valeur des passifs de la Banque serait affectée par une modification de sa qualité de crédit. La valeur de ses passifs diminuerait si la qualité de crédit de la Banque se détériorait et la diminution de valeur serait reflétée par une variation d'évaluation au compte de profits et pertes. La Banque évalue régulièrement sa qualité de crédit dans le cadre de ses procédures de gestion des risques. L'évaluation de la qualité de crédit n'a pas montré de variation qui aurait pu avoir une incidence, durant l'exercice, sur la juste valeur des passifs de la Banque.

## 12. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque accepte également des dépôts en or, qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit en or, soit, pour un montant déterminé, en monnaie (dépôts en double devise or). L'option incorporée sur devise et sur or est portée au bilan en tant qu'instrument dérivé et comptabilisée à la juste valeur. Au 31 mars 2008, le montant des dépôts en double devise or inscrit parmi les dépôts en or au passif totalise DTS 54,1 millions (2007 : néant). Tous ces dépôts sont arrivés à échéance en avril 2008.

## 13. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution de titres équivalents. Ces opérations sont exclusivement conclues à l'initiative de banques commerciales.

Au 31 mars 2008, comme l'année précédente, tous les titres donnés en pension étaient liés à la gestion d'actifs en monnaies disponibles à la vente. Ils sont par conséquent tous désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

## 14. Engagements à payer

Il s'agit d'opérations financières en instance de paiement pour des engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectués, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai maximum de 3 jours).

## 15. Autres passifs

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 20		
Pensions des administrateurs	4,8	4,3
Prestations d'assurance maladie et accidents	185,4	152,1
Positions courtes sur actifs en monnaies	115,6	142,4
Divers	20,1	73,9
À payer aux anciens actionnaires	0,6	1,1
<b>Total autres passifs</b>	<b>326,5</b>	<b>373,8</b>

## 16. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune, libérées à hauteur de DTS 1 250	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
<b>Capital libéré (25 %)</b>	<b>683,9</b>	<b>683,9</b>

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	<b>2008</b>	2007
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(1 000)
<b>Actions distribuées recevant un dividende plein</b>	<b>546 125</b>	<b>546 125</b>
<b>Dividende par action (en DTS)</b>	<b>265</b>	<b>255</b>

## 17. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

*Fonds de réserve légale.* Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

*Fonds de réserve générale.* Après paiement du dividende, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré, la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

*Fonds spécial de réserve de dividendes.* Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

*Fonds de réserve libre.* Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions BRI est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin, pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) sont répartis entre les actionnaires.

## 18. Actions détenues en propre

Pour l'exercice clos le 31 mars	2008	2007
Situation à l'ouverture	1 000	1 000
Variation au cours de l'exercice	-	-
<b>Situation en clôture</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>

Les actions détenues en propre sont constituées des 1 000 actions de l'émission albanaise qui ont été suspendues en 1977.

## 19. Autres comptes de fonds propres

Les autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs en monnaies disponibles à la vente et des actifs de placement en or, également cités aux notes 5 et 6, respectivement.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars

En millions de DTS	2008	2007
Compte de réévaluation des titres	272,0	(80,5)
Compte de réévaluation de l'or	1 636,8	1 384,0
<b>Total autres comptes de fonds propres</b>	<b>1 908,8</b>	<b>1 303,5</b>

### A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Il a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2008	2007
Solde d'ouverture	(80,5)	(104,3)
<b>Variation nette d'évaluation</b>		
Perte nette sur ventes	5,1	27,0
Variation nette de la juste valeur et divers	347,4	(3,2)
	352,5	23,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>272,0</b>	<b>(80,5)</b>

Les tableaux suivants montrent la composition du compte de réévaluation des titres.

<b>Au 31 mars 2008</b>	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 893,5	1 894,2	(0,7)	–	(0,7)
Emprunts d'État et autres titres	9 813,9	9 541,2	272,7	305,4	(32,7)
<b>Total</b>	<b>11 707,4</b>	<b>11 435,4</b>	<b>272,0</b>	<b>305,4</b>	<b>(33,4)</b>

<b>Au 31 mars 2007</b>	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 062,5	1 062,5	–	–	–
Emprunts d'État et autres titres	8 781,3	8 861,8	(80,5)	37,2	(117,7)
<b>Total</b>	<b>9 843,8</b>	<b>9 924,3</b>	<b>(80,5)</b>	<b>37,2</b>	<b>(117,7)</b>

### **B. Compte de réévaluation de l'or**

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Solde d'ouverture	<b>1 384,0</b>	1 342,2
<b>Variation nette d'évaluation</b>		
Gain net sur ventes	(293,3)	(133,9)
Variation du cours de l'or	546,1	175,7
	<b>252,8</b>	41,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 636,8</b>	1 384,0

## 20. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi.

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, sur lequel les prestations sont financées. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.

3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi au bénéfice de ses agents, dont les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

### A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars <i>En millions de DTS</i>	Pensions des agents		
	2008	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation	(709,7)	(653,7)	(606,4)
Juste valeur des actifs du fonds	714,3	648,6	602,2
Position de capitalisation	4,6	(5,1)	(4,2)
Perte actuarielle non comptabilisée	41,2	47,3	46,8
Coût des services passés non comptabilisé	(45,8)	(42,2)	(42,6)
<b>Passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Au 31 mars <i>En millions de DTS</i>	Pensions des administrateurs		
	2008	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation	(5,4)	(4,6)	(4,6)
Juste valeur des actifs du fonds	-	-	-
Position de capitalisation	(5,4)	(4,6)	(4,6)
Perte actuarielle non comptabilisée	0,6	0,3	0,3
Coût des services passés non comptabilisé	-	-	-
<b>Passif</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,3)</b>

Au 31 mars <i>En millions de DTS</i>	Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
	2008	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation	(208,0)	(186,3)	(183,8)
Juste valeur des actifs du fonds	-	-	-
Position de capitalisation	(208,0)	(186,3)	(183,8)
Perte actuarielle non comptabilisée	30,3	42,0	57,2
Coût des services passés non comptabilisé	(7,7)	(7,8)	(8,6)
<b>Passif</b>	<b>(185,4)</b>	<b>(152,1)</b>	<b>(135,2)</b>

## B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la valeur actualisée de l'obligation s'établit comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
<i>En millions de DTS</i>	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	653,7	606,4	4,6	4,5	186,3	183,8
Coût actuel des prestations	30,5	28,3	0,2	0,2	8,2	7,9
Contributions des agents	3,7	3,4	–	–	–	–
Charges d'intérêts	21,3	19,8	0,1	0,1	6,1	6,1
(Gain)/perte actuariel(le)	(55,7)	3,5	–	–	(13,9)	(13,9)
Prestations versées	(23,1)	(21,8)	(0,3)	(0,3)	(1,8)	(1,9)
Variations de change	79,3	14,1	0,9	0,1	23,1	4,3
<b>Valeur actualisée de l'obligation en clôture</b>	<b>709,7</b>	<b>653,7</b>	<b>5,4</b>	<b>4,6</b>	<b>208,0</b>	<b>186,3</b>

## C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents s'établit comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	648,6	602,2
Rendement attendu des actifs	33,1	30,6
(Gain)/perte actuariel(le)	(44,8)	4,1
Contributions de l'employeur	17,3	15,9
Contributions des agents	3,7	3,4
Prestations versées	(23,1)	(21,8)
Variations de change	79,5	14,2
<b>Juste valeur des actifs du fonds en clôture</b>	<b>714,3</b>	<b>648,6</b>

#### D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
<i>En millions de DTS</i>	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Coût actuel des prestations	30,5	28,3	0,2	0,2	8,2	7,9
Charges d'intérêts	21,3	19,8	0,1	0,1	6,1	6,1
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(33,1)	(30,7)	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	(1,5)	(1,5)	-	-	(1,0)	(1,0)
Perte actuarielle nette comptabilisée	-	-	-	-	1,6	2,6
<b>Total porté aux charges d'exploitation</b>	<b>17,2</b>	<b>15,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>14,9</b>	<b>15,6</b>

La Banque prévoit d'apporter une contribution de CHF 31,9 millions à ses systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2008/09.

#### E. Principales catégories d'actifs du fonds

Au 31 mars

<i>En % du total des actifs du fonds</i>	2008	2007
Actions européennes	12,8	16,4
Autres actions	17,4	28,4
Titres à revenu fixe, Europe	32,2	25,8
Titres à revenu fixe, autres	27,1	26,6
Autres actifs	10,5	2,8
Rendement effectif des actifs du fonds	(1,7 %)	5,4 %

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

**F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers**

Au 31 mars

	2008	2007
<b>Applicables aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi</b>		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprises suisses de première qualité	3,75 %	3,25 %
<b>Applicables aux régimes de retraite des agents et des administrateurs</b>		
Augmentation présumée des pensions payables	1,50 %	1,50 %
<b>Applicables uniquement au régime de retraite des agents</b>		
Rendement attendu des actifs du fonds	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10 %	4,10 %
<b>Applicables uniquement au régime de retraite des administrateurs</b>		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs	1,50 %	1,50 %
<b>Applicables uniquement au régime de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi</b>		
Hypothèse de hausse tendancielle des frais médicaux	5,00 %	5,00 %

Au 31 mars 2008, la hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs et des pensions payables inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 % (comme au 31 mars 2007).

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et l'allocation des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de hausse des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2007/08.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2008	2007
Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts		
Hausse de 6 % des frais médicaux	7,5	4,6
Hausse de 4 % des frais médicaux	(4,9)	(3,3)

Au 31 mars

En millions de DTS	2008	2007
Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations		
Hausse de 6 % des frais médicaux	45,5	47,0
Hausse de 4 % des frais médicaux	(34,5)	(35,4)

## 21. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
<b>Actifs en monnaies disponibles à la vente</b>		
Titres pris en pension	71,1	59,2
Emprunts d'État et autres titres	380,9	328,9
	<b>452,0</b>	<b>388,1</b>
<b>Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>		
Bons du Trésor	861,6	816,0
Titres pris en pension	2 480,9	811,4
Dépôts à terme et avances aux banques	4 147,8	4 179,3
Emprunts d'État et autres titres	2 301,2	1 727,2
	<b>9 791,5</b>	<b>7 533,9</b>
<b>Actifs désignés comme prêts et créances</b>		
Comptes à vue et à préavis	38,4	108,3
Actifs de placement en or	11,2	15,4
Actifs bancaires en or	5,4	6,7
	<b>55,0</b>	<b>130,4</b>
<b>Instruments dérivés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>	<b>882,7</b>	<b>805,6</b>
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>11 181,2</b>	<b>8 858,0</b>

## 22. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
<b>Passifs à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>		
Dépôts en monnaies	<b>8 963,7</b>	7 596,9
<b>Passifs désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>		
Dépôts en or	3,9	5,2
Comptes de dépôts à vue et à préavis	1 171,7	581,6
Titres donnés en pension	68,5	57,5
	<b>1 244,1</b>	<b>644,3</b>
<b>Total charges d'intérêts</b>	<b>10 207,8</b>	<b>8 241,2</b>

### 23. Variation nette d'évaluation

La variation nette d'évaluation ne concerne que les instruments financiers désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2008			2007 après retraitement		
	Variation d'évaluation hors ajustement cours acheteur/vendeur	Effet de l'évaluation cours acheteur/vendeur	Variation totale nette d'évaluation	Variation d'évaluation hors ajustement cours acheteur/vendeur	Effet de l'évaluation cours acheteur/vendeur	Variation totale nette d'évaluation
<i>En millions de DTS</i>						
<b>Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>						
Variation d'évaluation latente sur actifs en monnaies	29,6	(10,8)	18,8	(6,8)	(9,3)	(16,1)
Gain/(perte) réalisé(e) sur actifs en monnaies	(11,7)	–	(11,7)	(30,2)	–	(30,2)
	<b>17,9</b>	<b>(10,8)</b>	<b>7,1</b>	<b>(37,0)</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(46,3)</b>
<b>Passifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>						
Variation d'évaluation latente sur passifs en monnaies	(2 774,2)	(58,0)	(2 832,2)	(510,6)	(3,4)	(514,0)
Gains réalisés sur passifs en monnaies	(257,2)	–	(257,2)	132,4	–	132,4
	<b>(3 031,4)</b>	<b>(58,0)</b>	<b>(3 089,4)</b>	<b>(378,2)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(381,6)</b>
<b>Variation d'évaluation sur instruments dérivés</b>	<b>2 534,8</b>	<b>(6,2)</b>	<b>2 528,6</b>	<b>478,5</b>	<b>(7,5)</b>	<b>471,0</b>
<b>Variation nette d'évaluation</b>	<b>(478,7)</b>	<b>(75,0)</b>	<b>(553,7)</b>	<b>63,3</b>	<b>(20,2)</b>	<b>43,1</b>

### 24. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Produits d'honoraires et de commissions	6,8	6,1
Charges d'honoraires et de commissions	(6,0)	(4,8)
<b>Produit net d'honoraires et de commissions</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>

### 25. Gain/(perte) de change net(te)

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Gain de transaction net	4,5	6,7
Perte de conversion nette	(14,0)	(5,8)
<b>Gain/(perte) de change net(te)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>0,9</b>

## 26. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	<b>2008</b>	2007
<b>Conseil d'administration</b>		
Indemnités des administrateurs	1,9	1,9
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,6	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,7	1,7
	<b>4,2</b>	4,2
<b>Direction et personnel</b>		
Rémunérations	111,8	106,6
Pensions	34,3	32,5
Autres dépenses de personnel	43,1	45,6
	<b>189,2</b>	184,7
<b>Dépenses de bureau et dépenses diverses</b>	<b>63,5</b>	64,6
<b><i>En millions de CHF</i></b>	<b>256,9</b>	253,5
<b><i>En millions de DTS</i></b>		
Frais d'administration	141,9	137,8
Amortissement	12,6	12,0
<b><i>En millions de DTS</i></b>	<b>154,5</b>	149,8

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'élevait à 542 (2007 : 530).

## 27. Perte nette sur ventes de titres disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Produit des cessions	2 195,9	2 265,5
Coût amorti	(2 201,0)	(2 292,5)
<b>Perte nette</b>	<b>(5,1)</b>	(27,0)
Dont :		
Gain brut réalisé	51,8	63,0
Perte brute réalisée	(56,9)	(90,0)

## 28. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Produit des cessions	414,3	206,7
Coût réputé – note 19B	(121,0)	(72,8)
<b>Gain net réalisé</b>	<b>293,3</b>	133,9

## 29. Bénéfice par action

Pour l'exercice clos le 31 mars

	<b>2008</b>	2007 après retraitement
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	544,7	619,2
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	546 125	546 125
<b>Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)</b>	<b>997,4</b>	1 133,8

Le dividende proposé pour l'exercice clos le 31 mars 2008 s'élève à DTS 265 par action (2007 : DTS 255).

### 30. Trésorerie et quasi-trésorerie

Aux fins du tableau des flux de trésorerie, ce poste se décompose comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	36,8	92,4
Comptes à préavis	899,3	2 138,6
<b>Total trésorerie et quasi-trésorerie</b>	<b>936,1</b>	2 231,0

### 31. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est, pour l'essentiel, défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Aux termes de cet acte, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales, cantonales et communales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine concernant le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement du Mexique concernant le Bureau pour les Amériques.

### 32. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	<b>2008</b>	2007	<b>2008</b>	2007
USD	<b>0,609</b>	0,660	<b>0,643</b>	0,673
EUR	<b>0,960</b>	0,883	<b>0,910</b>	0,863
JPY	<b>0,00610</b>	0,00562	<b>0,00564</b>	0,00576
GBP	<b>1,208</b>	1,300	<b>1,291</b>	1,274
CHF	<b>0,612</b>	0,544	<b>0,556</b>	0,544
Or	<b>557,8</b>	438,3	<b>490,2</b>	422,8

### 33. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre la Banque. Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Valeur nominale des titres détenus dans le cadre de :		
Conventions de dépôt	11 308,0	11 189,6
Contrats de nantissement	158,9	223,6
Mandats de gestion de portefeuille	6 093,9	5 535,4
<b>Total</b>	<b>17 560,8</b>	16 948,6

Les instruments financiers détenus dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

### 34. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement en faveur de sa clientèle. Au 31 mars 2008, leur encours s'élevait à DTS 6 767,7 millions (2007 : DTS 7 211,8 millions), dont DTS 304,6 millions pour des engagements non assortis de garantie (2007 : DTS 336,0 millions).

### 35. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour obtenir sa valeur comptable.

Les tableaux ci-dessous présentent les taux effectifs par monnaie et par instrument financier.

#### Au 31 mars 2008

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
<b>Actif</b>					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,76
Bons du Trésor	0,73	4,02	-	0,58	-
Titres pris en pension	1,90	2,69	5,15	0,71	-
Dépôts à terme et avances aux banques	3,87	4,18	5,71	0,85	3,24
Emprunts d'État et autres titres	3,21	4,10	4,19	0,98	7,39
<b>Passif</b>					
Dépôts en monnaies	3,24	3,77	5,00	0,34	5,16
Dépôts en or	-	-	-	-	0,35
Titres donnés en pension	1,65	-	5,10	-	-
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,03	-	-	-	-

#### Au 31 mars 2007

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
<b>Actif</b>					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,85
Bons du Trésor	5,27	3,48	-	0,52	-
Titres pris en pension	5,23	3,75	-	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	5,44	3,92	5,46	0,49	4,14
Emprunts d'État et autres titres	5,13	3,83	5,36	0,78	6,41
<b>Passif</b>					
Dépôts en monnaies	5,04	3,79	5,21	0,36	6,56
Dépôts en or	-	-	-	-	0,54
Titres donnés en pension	5,42	3,88	5,36	0,54	-
Positions courtes sur actifs en monnaies	5,51	-	-	-	-

## 36. Analyse géographique

### A. Total des passifs

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007 après retraitement
Afrique et Europe	132 229,9	99 765,6
Asie-Pacifique	102 353,8	99 335,5
Amériques	54 810,3	51 776,2
Institutions internationales	8 642,0	7 919,7
<b>Total</b>	<b>298 036,0</b>	<b>258 797,0</b>

### B. Engagements de crédit

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Afrique et Europe	496,6	328,0
Asie-Pacifique	6 109,7	6 817,8
Amériques	161,4	66,0
<b>Total</b>	<b>6 767,7</b>	<b>7 211,8</b>

Voir également la note 34.

### C. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007
Afrique et Europe	2 341,6	1 892,1
Asie-Pacifique	14 695,6	14 325,4
Amériques	523,6	731,1
<b>Total</b>	<b>17 560,8</b>	<b>16 948,6</b>

Voir également la note 33. La note 3D de la section Gestion des risques (*infra*) présente une analyse géographique des actifs de la Banque.

## 37. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entités qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction, et les entités sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

Une liste des membres du Conseil d'administration et de la Direction figure dans le présent *Rapport annuel* sous Conseil d'administration et Direction. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 20.

### A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres de la Direction de la Banque, imputé au compte de profits et pertes, est le suivant.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2008	2007
Traitements, primes et couverture médicale	6,7	6,7
Prestations postérieures à l'emploi	1,9	1,8
<b>Total rémunérations et avantages, en millions de CHF</b>	<b>8,6</b>	<b>8,5</b>
Équivalent en DTS	4,8	4,6

Voir également la note 26.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau suivant indique l'évolution des comptes de dépôts détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque et leur solde total.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	<b>2008</b>	2007
Solde d'ouverture	15,6	13,3
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets des impôts prélevés à la source)	3,8	3,5
Retraits	(1,4)	(1,2)
<b>Solde de clôture, en millions de CHF</b>	<b>18,0</b>	15,6
Équivalent en DTS	11,0	8,5
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,6	0,4
Équivalent en DTS	0,3	0,2

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction quittant leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

La Banque gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne, clôturé le 1<sup>er</sup> avril 2003, aux conditions suivantes : les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents, plus 1%. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 20,8 millions au 31 mars 2008 (2007 : DTS 18,9 millions). Il est porté au bilan sous Dépôts en monnaies.

### **B. Banques centrales liées et institutions associées**

La BRI offre des services bancaires à sa clientèle, composée essentiellement de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue à cette fin des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer des opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

### *Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Solde d'ouverture	53 240,1	53 280,0
Dépôts reçus	130 847,9	184 721,8
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(129 656,6)	(182 058,0)
Variation nette sur comptes à préavis	(433,1)	(2 703,7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>53 998,3</b>	53 240,1
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	22,9 %	24,0 %

### *Dépôts en or au passif des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Solde d'ouverture	10 123,8	6 267,3
Dépôts reçus	600,2	83,3
Variation nette du compte à vue en or	16 161,2	3 875,5
Retraits nets et variation du cours de l'or	(549,1)	(102,3)
<b>Solde de clôture</b>	<b>26 336,1</b>	10 123,8
En % du total des dépôts en or en clôture	90,5 %	77,1 %

### *Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>	2007
Solde d'ouverture	470,2	3 198,5
Prêts contre titres pris en pension	776 745,9	680 101,7
Placements échus et variation de la juste valeur	(773 944,2)	(682 830,0)
<b>Solde de clôture</b>	<b>3 271,9</b>	470,2
En % du total des titres pris en pension en clôture	3,6 %	0,8 %

#### *Autres expositions sur les banques centrales liées et institutions associées*

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées, dont le solde total se chiffre à DTS 539,3 millions au 31 mars 2008 (2007 : DTS 144,7 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 27 499,7 millions au 31 mars 2008 (2007 : DTS 11 837,7 millions).

#### *Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées*

La Banque effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées, y compris des opérations de change et swaps de taux. Sur l'exercice clos le 31 mars 2008, la valeur nominale de ces opérations totalise DTS 43 655,5 millions (2007 : DTS 17 005,8 millions).

### **38. Passifs éventuels**

La Banque est indirectement impliquée dans une procédure judiciaire en France, liée au rachat obligatoire, en 2001, des actions BRI détenues par des actionnaires privés.

En septembre 2004, un groupe de demandeurs a déposé une demande d'indemnisation auprès du Tribunal de Commerce de Paris, au motif qu'ils avaient vendu leurs actions BRI sur le marché entre l'annonce de la proposition de rachat obligatoire des actions, le 11 septembre 2000, et la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire donnant effet à ce rachat, le 8 janvier 2001. La requête n'est pas dirigée à l'encontre de la BRI, mais de JP Morgan & C<sup>ie</sup> SA et Barbier Frinault, qui avaient conseillé la Banque sur le montant approprié de l'indemnité à verser. La responsabilité de la BRI est néanmoins indirectement engagée, car le contrat conclu avec JP Morgan & C<sup>ie</sup> SA comporte une clause d'indemnisation couvrant les litiges, et les frais de justice connexes, pouvant découler des services de conseil fournis. Aucune provision n'a été constituée en regard de cette demande.

Dans sa décision rendue le 9 octobre 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté la requête. Un certain nombre de demandeurs ont fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

La Banque n'est impliquée dans aucune autre procédure judiciaire importante.

# Adéquation des fonds propres

## 1. Fonds propres

Les fonds propres de la Banque sont constitués des éléments suivants : capital, réserves statutaires, bénéfice net pour l'exercice et autres comptes de fonds propres, lesquels incluent les comptes de réévaluation de l'or et des titres, moins les actions détenues en propre.

Le tableau ci-après montre la composition des fonds propres de base et du total des fonds propres.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2008	2007 après retraitement
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires	9 967,3	9 487,4
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(1,7)
Moins : comptes de réévaluation négatifs	-	-
<b>Fonds propres de base</b>	<b>10 649,5</b>	<b>10 169,6</b>
Compte de profits et pertes	544,7	619,2
Autres comptes de fonds propres	1 908,8	1 303,5
<b>Total fonds propres</b>	<b>13 103,0</b>	<b>12 092,3</b>

La Banque évalue en permanence l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation s'appuie sur un processus annuel de planification de l'utilisation du capital, qui repose lui-même sur une planification opérationnelle.

La Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme au document révisé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II) publié, en juin 2006, par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La Banque met en œuvre l'ensemble des trois piliers du dispositif de Bâle II, tout en tenant compte du caractère particulier du domaine d'activité et de la nature des opérations de la Banque. Étant donné que la Banque n'est pas assujettie à une réglementation bancaire nationale, l'application du deuxième pilier se limite à l'évaluation, par la Banque elle-même, de l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation suit essentiellement une méthodologie des fonds propres économiques, qui est plus complète et fixe des exigences de solvabilité beaucoup plus élevées que les exigences minimales (premier pilier) du dispositif de Bâle II.

Les fonds propres de base au 31 mars 2007 ont été réduits de DTS 51,1 millions en raison d'une modification des conventions comptables qui a consisté à adopter la comptabilisation des instruments financiers aux cours acheteur/vendeur.

## 2. Actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres dans le cadre de Bâle II

Bâle II prévoit plusieurs approches pour calculer les actifs pondérés des risques et les exigences minimales de fonds propres correspondantes. En principe, les exigences minimales correspondent à 8 % des actifs pondérés.

Sont résumées au tableau suivant les expositions de la Banque, classées par nature du risque (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel), avec, en regard, l'approche suivie ainsi que les actifs pondérés et les exigences minimales correspondantes.

Au 31 mars 2008

<i>Approche utilisée</i>			<i>Actifs pondérés des risques</i>	<i>Exigences minimales de fonds propres</i>
<i>En millions de DTS</i>				
<b>Risque de crédit</b>		Montant de l'exposition	(A)	(B)
Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises	Approche notations internes (NI) (traitement avancé), où (B) correspond à (A) x 8 %	281 560,2	11 715,2	937,2
Expositions de titrisation, portefeuilles gérés en externe et autres actifs	Approche standard, où (B) correspond à (A) x 8 %	4 048,3	1 349,1	107,9
<b>Risque de marché</b>				
Exposition au risque de change et au risque de variation du cours de l'or	Approche modèles internes, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	8 197,5	655,8
<b>Risque opérationnel</b>	Approche de mesure avancée, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	1 962,5	157,0
<b>Total</b>			<b>23 224,3</b>	<b>1 857,9</b>

La Banque a adopté le traitement avancé, dans le cadre de l'approche des notations internes (NI), pour la majorité de ses expositions au risque de crédit. Sous ce régime, la pondération applicable à une opération est déterminée par la fonction de pondération correspondante dans Bâle II, en introduisant dans le système interne les données estimées par la Banque. Pour certaines expositions, la Banque a adopté l'approche standard. Dans cette approche, l'exposition est pondérée en fonction de sa nature.

La Banque a adopté une approche fondée sur les modèles internes pour le risque de marché et l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel. Ces deux approches s'appuient sur les méthodologies de valeur en risque (VeR). Les exigences minimales de fonds propres sont calculées à partir des chiffres VeR, puis converties en actifs pondérés des risques en utilisant le taux de 8 %.

Pour plus de précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les calculs, se reporter aux sections sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

### 3. Ratio des fonds propres de base

Le ratio de fonds propres mesure l'adéquation des fonds propres de base en les rapportant aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de la Banque, conforme au dispositif de Bâle II, est illustré au tableau suivant.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	<b>2008</b>
Fonds propres de base	10 649,5
Moins : pertes attendues	(30,9)
<b>Fonds propres de base nets des pertes attendues (A)</b>	<b>10 618,6</b>
Total des actifs pondérés des risques (B)	23 224,3
<b>Ratio des fonds propres de base (A) / (B)</b>	<b>45,7 %</b>

Conformément au dispositif de Bâle II, les pertes attendues sont calculées sur les expositions au risque de crédit visées par l'approche NI avancée. Comme la BRI ne constitue pas de provisions en raison de la haute qualité de crédit de ses expositions, elle déduit les pertes attendues des fonds propres de base, conformément au dispositif de Bâle II.

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et effectue une évaluation exhaustive de ses fonds propres qui tient compte de ses spécificités. Elle dispose ainsi d'une solide base de fonds propres, bien supérieure aux exigences minimales.

Le ratio des fonds propres de base calculé selon les dispositions de l'accord de Bâle de 1988 s'établit à 34,6 % au 31 mars 2008 (2007 : 29,7 %, après retraitement). La différence sensible entre les ratios obtenus par les deux formules tient essentiellement à la plus grande sensibilité au risque des approches du dispositif de Bâle II.

# Gestion des risques

## 1. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque apporte à sa clientèle, composée surtout de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales, des services pour la gestion des réserves et des activités financières connexes.

Les activités bancaires constituent un élément essentiel des missions de la Banque et garantissent de ce fait sa solidité et son indépendance financières. La BRI effectue des opérations bancaires en employant les ressources de sa clientèle ainsi que des opérations liées au placement de ses fonds propres. À ces deux titres, la Banque peut encourir des risques financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La Banque est exposée en outre au risque opérationnel.

Dans le dispositif de gestion des risques défini par le Conseil d'administration, la Direction de la Banque a mis en place des politiques de gestion des risques visant à garantir que les risques sont identifiés, mesurés, atténués, mais aussi surveillés et communiqués de manière adéquate.

## 2. Gestion des risques : approche et organisation

### *Approche générale*

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et adopte une stratégie prudente en matière de prise de risques financiers. Pour cela, elle :

- conserve une base de fonds propres exceptionnellement solide ;
- place ses actifs essentiellement dans des instruments financiers de première qualité ;
- s'efforce de diversifier ses actifs dans plusieurs secteurs ;
- adopte une approche prudente en matière de prise de risque de marché sur ses positions tactiques et gère attentivement le risque de marché associé à ses positions stratégiques, dont ses avoirs en or ;
- maintient un degré élevé de liquidité.

### **A. Organisation**

Conformément à l'article 39 des Statuts de la Banque, le Directeur Général est responsable de la gestion de la Banque vis-à-vis du Conseil d'administration. Il est assisté dans ses fonctions par le Directeur Général Adjoint. Les fonctions indépendantes de contrôle des risques et de conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de l'assistance de comités consultatifs.

Les principaux comités consultatifs sont l'Executive Committee, le Comité financier et le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel. Les deux premiers sont présidés par le Directeur Général et le troisième par le Directeur Général Adjoint. Ils comprennent tous des membres de la Haute Direction de la Banque. L'Executive Committee conseille le Directeur Général essentiellement sur la planification stratégique de la Banque et l'allocation des ressources, ainsi que sur les décisions relatives aux grands objectifs financiers des activités bancaires et à la gestion du risque opérationnel. Le Comité financier conseille le Directeur Général sur la gestion financière et les aspects stratégiques des activités bancaires, dont l'allocation des fonds propres économiques par catégorie de risque. Le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel, comité consultatif auprès du Directeur Général Adjoint, assure la coordination des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel dans l'ensemble de la Banque.

La fonction indépendante de contrôle des risques financiers est assurée par l'unité Contrôle des risques. La fonction indépendante de contrôle du risque opérationnel est partagée entre l'unité Contrôle des risques, qui gère la quantification du risque opérationnel, et l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel. Les deux unités font directement rapport au Directeur Général Adjoint.

La fonction de conformité est assurée par l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, dont le rôle est de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite de la Banque et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables.

L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel identifie et évalue les risques déontologiques ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. Le chef de l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel fait également rapport directement au Comité d'audit, comité consultatif auprès du Conseil d'administration.

L'unité Finance et le Service juridique participent aussi à la gestion des risques de la Banque. L'unité Finance assure une fonction indépendante de contrôle des valorisations, produit les états financiers et contrôle les dépenses en établissant le budget de l'exercice et en surveillant l'exécution. La fonction indépendante de contrôle des valorisations a pour objectif de s'assurer que les valorisations effectuées par la Banque sont conformes à ses principes et procédures d'évaluation et que les processus et procédures qui influencent ces valorisations suivent les meilleures pratiques. L'unité Finance rend directement compte au Secrétaire Général.

Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque. Il fait directement rapport au Directeur Général.

L'Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime son avis sur leur conformité aux normes internes et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, les systèmes internes de contrôle, les systèmes d'information et

les processus de gouvernance. Il rend directement compte au Comité d'audit, mais il est aussi responsable vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

### **B. Surveillance et communication interne des risques**

Le profil de risque financier et opérationnel de la Banque, ses positions et ses résultats sont surveillés en permanence par les unités correspondantes. Des rapports sur le risque financier et la conformité sont régulièrement adressés à divers niveaux de responsabilité pour permettre à la Direction d'évaluer de façon adéquate le profil de risque de la Banque et sa situation financière.

La Direction rend compte au Conseil d'administration, tous les deux mois, de la situation financière de la Banque et des risques qu'elle encourt. En outre, le Comité d'audit reçoit des rapports périodiques des unités Audit interne, Conformité et gestion du risque opérationnel, et Finance. Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, autre comité consultatif du Conseil, reçoit des rapports périodiques de l'unité Contrôle des risques et du Département bancaire. Régie par des politiques et des procédures exhaustives, la préparation de ces rapports assure des contrôles rigoureux.

### **C. Méthodologies de gestion des risques**

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine ces méthodologies pour s'adapter à toute modification de l'environnement et à l'évolution des meilleures pratiques.

La politique de validation des modèles de la Banque définit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la mise en œuvre de modèles de risques nouveaux ou sensiblement modifiés.

Une méthode fondamentale utilisée par la Banque pour mesurer et gérer les risques est le calcul des fonds propres économiques fondé sur les méthodologies de valeur en risque (VeR), qui consistent à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale sur les positions actuelles avec un niveau de confiance donné et un horizon temporel défini.

Le calcul des fonds propres économiques sert à estimer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique déterminé par l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit.

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, complétées par des analyses de sensibilité et de facteurs de risque. La Banque a décidé de mesurer ses fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % sur une période de détention de 1 an.

La Banque alloue des fonds propres économiques à chacune des catégories de risque ci-dessus. Un montant supplémentaire de fonds propres économiques est affecté, en fonction de l'évaluation par la Direction, aux risques

qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques.

Pour compléter son évaluation des risques (méthodologie VeR et calcul des fonds propres économiques en regard du risque financier), la Banque effectue de manière exhaustive des exercices de simulation de crise qui testent les principaux facteurs de risque de marché et les expositions au risque de crédit. La simulation de crise comprend l'analyse de scénarios historiques extrêmes ou de scénarios de crises macroéconomiques hypothétiques ; elle comporte aussi des analyses de sensibilité à des mouvements extrêmes mais néanmoins plausibles des facteurs de risque fondamentaux identifiés. La Banque effectue aussi des simulations de crise pour le risque de liquidité.

## **3. Risque de crédit**

Le risque de crédit découle du fait qu'une contrepartie peut ne pas s'acquitter de ses obligations dans les conditions contractuelles convenues.

La Banque gère le risque de crédit dans le cadre d'un dispositif et de politiques arrêtés par le Conseil d'administration et la Direction. S'y ajoutent des directives et procédures plus détaillées définies au niveau de la fonction indépendante de contrôle des risques.

### **A. Évaluation du risque de crédit**

Le risque de crédit est contrôlé en permanence au niveau des contreparties et des portefeuilles. La fonction indépendante de contrôle des risques comporte des évaluations du crédit par contrepartie conformément à une procédure bien définie de notation interne, utilisant 18 catégories de notation. Cette procédure recourt notamment à une analyse des états financiers de chaque contrepartie et des informations de marché. Les méthodologies de notation dépendent de la nature de la contrepartie. Compte tenu de la notation interne et des spécificités de la contrepartie, la Banque fixe une série de limites par contrepartie et par pays. Une notation interne est attribuée à chacune des contreparties. En principe, les notations et les limites correspondantes font l'objet d'un examen au moins une fois par an. Le critère essentiel, dans les évaluations, est la capacité des contreparties à remplir leurs obligations de remboursement du principal et des intérêts en temps voulu.

Les limites pour risque de crédit au niveau des contreparties sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Au niveau global, le risque de crédit – y compris les risques de défaut et de transfert-pays – est mesuré, surveillé et atténué sur la base du calcul des fonds propres économiques en regard du risque de crédit. Ce calcul est effectué par portefeuille, en ayant recours à un modèle VeR paramétré avec un horizon de 1 an et un niveau de confiance de 99,995 %. La Direction assigne à la Banque des limites sur l'ensemble des expositions au risque de crédit en leur affectant un montant de fonds propres économiques.

## B. Atténuation du risque de crédit

Le risque de crédit est atténué par l'utilisation de sûretés et d'accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

La Banque se fait remettre des sûretés pour les prises en pension, certains contrats sur dérivés et certains décaissements dans le cadre de facilités, afin d'atténuer le risque de contrepartie conformément aux politiques et procédures applicables à ces opérations. Elle suit constamment la valeur de la sûreté et, au besoin, exige une sûreté supplémentaire.

La Banque atténue le risque de règlement en faisant appel à des organismes de compensation bien établis et en réglant ses opérations, autant que possible, par un mécanisme de règlement-livraison. Les limites journalières pour risque de règlement sont surveillées en permanence.

## C. Risque de défaut par catégorie d'actif et par type de contrepartie

Les tableaux ci-après montrent, par type de contrepartie, l'exposition de la Banque au risque de défaut, sans tenir compte des sûretés détenues ni des rehaussements de crédit à la disposition de la Banque. Les éléments indiqués correspondent à la valeur comptable des actifs inscrits au bilan. Le poste Or et dépôts en or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit. La valeur comptable est la juste valeur des instruments financiers, y compris pour les dérivés, à l'exception des instruments financiers à très court terme (comptes à vue et à préavis) et de l'or, qui sont comptabilisés au coût amorti. Les engagements de crédit sont présentés en termes de montant notionnel.

### Exposition au risque de défaut au 31 mars 2008

Catégorie d'actif/type de contrepartie	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
Expositions de bilan						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	22,4	-	14,4	-	-	36,8
Or et dépôts en or	-	-	3 805,2	232,9	-	4 038,1
Bons du Trésor	50 736,9	-	-	-	-	50 736,9
Titres pris en pension	3 272,4	-	82 191,0	6 421,2	-	91 884,6
Dépôts à terme et avances aux banques	8 662,2	1 598,7	51 835,0	-	-	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	18 616,3	9 963,5	27 351,5	2 695,0	3 292,2	61 918,5
Instruments dérivés	1 006,3	1,5	6 418,6	0	0	7 426,4
Créances à recouvrer	-	-	424,7	10,7	-	435,4
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>82 316,5</b>	<b>11 563,7</b>	<b>172 040,4</b>	<b>9 359,8</b>	<b>3 292,2</b>	<b>278 572,6</b>
Engagements de crédit						
Facilités en blanc non tirées	304,6	-	-	-	-	304,6
Facilités garanties non tirées	6 463,1	-	-	-	-	6 463,1
<b>Total engagements de crédit par type de contrepartie</b>	<b>6 767,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 767,7</b>
<b>Total expositions</b>	<b>89 084,2</b>	<b>11 563,7</b>	<b>172 040,4</b>	<b>9 359,8</b>	<b>3 292,2</b>	<b>285 340,3</b>

Exposition au risque de défaut au 31 mars 2007

Catégorie d'actif/type de contrepartie	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
<b>Expositions de bilan</b>						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	80,7	-	11,7	-	-	92,4
Or et dépôts en or	-	-	3 337,8	282,0	-	3 619,8
Bons du Trésor	43 159,3	-	-	-	-	43 159,3
Titres pris en pension	470,1	-	60 719,7	-	-	61 189,8
Dépôts à terme et avances aux banques	133,1	3 445,8	87 654,9	-	-	91 233,8
Emprunts d'État et autres titres	10 616,2	9 243,6	25 550,2	2 887,6	3 946,4	52 244,0
Instruments dérivés	23,4	0,1	1 827,3	-	-	1 850,8
Créances à recouvrer	-	-	466,1	24,1	-	490,2
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>54 482,8</b>	<b>12 689,5</b>	<b>179 567,7</b>	<b>3 193,7</b>	<b>3 946,4</b>	<b>253 880,1</b>
<b>Engagements de crédit</b>						
Facilités en blanc non tirées	336,0	-	-	-	-	336,0
Facilités garanties non tirées	6 875,8	-	-	-	-	6 875,8
<b>Total engagements de crédit par type de contrepartie</b>	<b>7 211,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 211,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>61 694,6</b>	<b>12 689,5</b>	<b>179 567,7</b>	<b>3 193,7</b>	<b>3 946,4</b>	<b>261 091,9</b>

Les avoirs de la Banque sont investis, pour la plupart, dans des titres émis par des gouvernements du G 10 ou par des établissements financiers ayant une note égale ou supérieure à A-. Les contreparties de cette qualité étant en nombre limité, la Banque est exposée à un risque de concentration sur des signatures individuelles.

#### **D. Risque de défaut par région géographique**

Les tableaux ci-après montrent, par région géographique, l'exposition de la Banque au risque de défaut. Les expositions sont affectées aux diverses régions sur le critère du pays d'établissement de l'entité juridique dont relève la contrepartie. Le poste Or et dépôts en or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit. Les expositions figurent à la juste valeur, à l'exception de l'or et des instruments financiers à très court terme (comptes à vue et à préavis), qui sont comptabilisés au coût amorti. Les engagements de crédit sont présentés en termes de montant notionnel.

Au 31 mars 2008

Exposition par région géographique

	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
<i>En millions de DTS</i>					
Expositions de bilan					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	25,6	1,2	10,0	-	36,8
Or et dépôts en or	1 891,4	116,4	2 030,3	-	4 038,1
Bons du Trésor	12 931,6	37 777,2	28,1	-	50 736,9
Titres pris en pension	89 251,3	-	2 633,3	-	91 884,6
Dépôts à terme et avances aux banques	49 740,0	2 463,3	8 966,9	925,7	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	36 722,9	7 740,3	11 882,7	5 572,6	61 918,5
Instruments dérivés	6 111,1	88,8	1 225,0	1,5	7 426,4
Créances à recouvrer	38,3	-	397,1	-	435,4
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>196 712,2</b>	<b>48 187,2</b>	<b>27 173,4</b>	<b>6 499,8</b>	<b>278 572,6</b>
Engagements de crédit					
Facilités en blanc non tirées	304,6	-	-	-	304,6
Facilités garanties non tirées	192,0	6 110,1	161,0	-	6 463,1
<b>Total engagements de crédit par région</b>	<b>496,6</b>	<b>6 110,1</b>	<b>161,0</b>	<b>-</b>	<b>6 767,7</b>
<b>Total expositions par région</b>	<b>197 208,8</b>	<b>54 297,3</b>	<b>27 334,4</b>	<b>6 499,8</b>	<b>285 340,3</b>

Au 31 mars 2007

Exposition par région géographique

	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
<i>En millions de DTS</i>					
Expositions de bilan					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	72,2	10,0	10,2	-	92,4
Or et dépôts en or	2 484,5	344,6	790,7	-	3 619,8
Bons du Trésor	22 477,1	18 021,4	2 660,8	-	43 159,3
Titres pris en pension	59 918,2	272,0	999,6	-	61 189,8
Dépôts à terme et avances aux banques	73 284,4	6 060,6	11 765,7	123,1	91 233,8
Emprunts d'État et autres titres	32 827,1	9 141,6	8 831,3	1 444,0	52 244,0
Instruments dérivés	1 435,2	34,5	381,1	-	1 850,8
Créances à recouvrer	24,1	-	466,1	-	490,2
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>192 522,8</b>	<b>33 884,7</b>	<b>25 905,5</b>	<b>1 567,1</b>	<b>253 880,1</b>
Engagements de crédit					
Facilités en blanc non tirées	138,0	198,0	-	-	336,0
Facilités garanties non tirées	190,0	6 619,8	66,0	-	6 875,8
<b>Total engagements de crédit par région</b>	<b>328,0</b>	<b>6 817,8</b>	<b>66,0</b>	<b>-</b>	<b>7 211,8</b>
<b>Total expositions par région</b>	<b>192 850,8</b>	<b>40 702,5</b>	<b>25 971,5</b>	<b>1 567,1</b>	<b>261 091,9</b>

### E. Atténuation du risque de crédit et sûretés

Au 31 mars	2008		2007	
	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté
<i>En millions de DTS</i>				
Sûretés obtenues pour :				
Prises en pension	91 884,6	92 167,7	61 193,0	61 481,0
Swaps de taux	2 979,3	2 429,7	(128,5)	26,8
<b>Total sûretés obtenues</b>	<b>94 863,9</b>	<b>94 597,4</b>	<b>61 064,5</b>	<b>61 507,8</b>
Sûretés fournies pour :				
Mises en pension	1 894,1	1 898,2	1 062,5	1 055,9
<b>Total sûretés fournies</b>	<b>1 894,1</b>	<b>1 898,2</b>	<b>1 062,5</b>	<b>1 055,9</b>

Le tableau ci-avant montre les sûretés obtenues et fournies par la Banque. La Banque se fait remettre des sûretés pour les prises en pension et certains swaps de taux. La Banque est autorisée à vendre ou nantir à nouveau ces sûretés, mais doit livrer des instruments financiers équivalents à l'expiration du contrat. Les sûretés éligibles pour les prises en pension sont les titres souverains et supranationaux ainsi que les titres émis par les agences parapubliques des États-Unis. Les sûretés éligibles pour les swaps de taux sont les titres du Trésor américain. Aucune sûreté n'a été nantie à nouveau ni vendue au cours de l'exercice 2007/08.

La BRI octroie des facilités qui sont garanties soit par des dépôts auprès de la Banque, soit par des parts dans des fonds gérés par la Banque. Au 31 mars 2008, le montant de facilités non tirées qui pourraient faire l'objet d'un tirage contre constitution de sûreté par la contrepartie totalise DTS 6 463,1 millions (2007 : DTS 6 875,8 millions).

Pour les mises en pension, la Banque fournit des sûretés, à savoir des emprunts d'État ou des titres émis par les agences parapubliques des États-Unis.

## F. Qualité de crédit par catégorie d'actif financier

Un actif financier est considéré comme impayé quand une contrepartie n'a pas effectué le paiement dû à l'échéance contractuelle. La Banque réévalue chaque jour quasiment tous ses actifs financiers à la juste valeur et revoit ses valorisations tous les mois, en tenant compte des ajustements éventuels pour dépréciation. Aux 31 mars 2008 et 2007, la Banque n'avait pas d'actifs financiers considérés comme impayés et aucun ajustement pour dépréciation n'a été nécessaire.

Le tableau ci-après montre la qualité de crédit des instruments financiers du bilan. Les notations indiquées

reflètent les notations internes de la Banque exprimées sous forme de notations externes équivalentes. Le poste Or et dépôts en or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit. Les avoirs de la Banque en instruments financiers sont présentés à la juste valeur au tableau ci-après, à l'exception des dépôts en or et des instruments à très court terme (encaisse, comptes à vue et comptes à préavis), qui sont comptabilisés au coût amorti. Le tableau montre que, dans une large majorité, la Banque est exposée envers des contreparties ayant une note égale ou supérieure à A-.

### Au 31 mars 2008

Catégorie d'actif/notation de la contrepartie <i>En millions de DTS</i>	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total juste valeur
<b>Expositions de bilan</b>							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	22,7	12,0	1,6	0,5	-	-	36,8
Or et dépôts en or		3 123,2	914,9	-	-	-	4 038,1
Bons du Trésor	9 878,9	38 735,2	2 122,8	-	-	-	50 736,9
Titres pris en pension	182,7	71 573,5	20 128,4	-	-	-	91 884,6
Dépôts à terme et avances aux banques	8 843,2	31 847,6	20 348,5	-	1 056,6	-	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	25 990,6	26 135,8	9 754,8	37,3	-	-	61 918,5
Instruments dérivés	994,0	5 291,3	1 096,1	11,2	33,8	-	7 426,4
Créances à recouvrer	397,1	4,8	22,8	-	-	10,7	435,4
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>46 309,2</b>	<b>176 723,4</b>	<b>54 389,9</b>	<b>49,0</b>	<b>1 090,4</b>	<b>10,7</b>	<b>278 572,6</b>
<i>En %</i>	<i>17 %</i>	<i>63 %</i>	<i>20 %</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>100 %</i>
<b>Engagements de crédit</b>							
En blanc	304,6	-	-	-	-	-	304,6
Garantis	180,0	531,0	4 087,1	713,0	952,0	-	6 463,1
<b>Total engagements de crédit par notation de la contrepartie</b>	<b>484,6</b>	<b>531,0</b>	<b>4 087,1</b>	<b>713,0</b>	<b>952,0</b>	<b>-</b>	<b>6 767,7</b>
<b>Total expositions par notation de la contrepartie</b>	<b>46 793,8</b>	<b>177 254,4</b>	<b>58 477,0</b>	<b>762,0</b>	<b>2 042,4</b>	<b>10,7</b>	<b>285 340,3</b>

### **G. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de crédit**

#### **Expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises**

Pour le calcul des actifs pondérés des risques concernant les expositions envers les banques, emprunteurs souverains et entreprises, la Banque a adopté une approche conforme à l'approche NI (notations internes) avancée.

Pour calculer les actifs pondérés, il convient généralement, dans cette approche, de multiplier les expositions au risque de crédit par les coefficients déterminés au moyen de la fonction de pondération correspondante dans Bâle II, en introduisant dans le système interne les données estimées par la Banque. Ces estimations sont aussi utiles pour le calcul des fonds propres économiques alloués au risque de crédit.

L'exposition au risque de crédit sur une transaction ou une position – « exposition en cas de défaut (ECD) » – correspond au montant notionnel de toutes les expositions au risque de crédit, au bilan et au hors-bilan, à l'exception des dérivés. Pour les dérivés, l'ECD est calculée en utilisant une approche conforme à la méthode des modèles internes du dispositif de Bâle II. Conformément à cette méthodologie, la Banque calcule les expositions effectives attendues qu'elle multiplie ensuite par un facteur alpha comme indiqué dans ce dispositif.

Dans la fonction de pondération, les données clés introduites par la Banque sont la probabilité de défaut de la contrepartie estimée sur 1 an (PD) ainsi que la perte en cas de défaut estimée (PCD) et l'échéance de chaque opération.

En raison de la haute qualité des placements de la Banque et de la prudence qui préside au processus de gestion des risques à la BRI, la Banque n'est pas en mesure d'estimer les valeurs PD et PCD sur la base de sa propre expérience en matière de défaut. En l'absence de données internes, la Banque calibre les estimations PD des contreparties en convertissant les notations internes en évaluations de crédit externes au moyen de données de défaut externes. De même, les estimations PCD sont obtenues à partir de données externes. Ces estimations sont corrigées, le cas échéant, de l'effet d'atténuation du risque résultant des sûretés obtenues, compte tenu de la volatilité des prix du marché ainsi que de la fréquence des appels de marge et des réévaluations.

Le tableau ci-après donne le détail du calcul des actifs pondérés des risques. Les expositions sont mesurées en tenant compte de l'incidence de la compensation et des sûretés. Au 31 mars 2008, le total des expositions comprend DTS 5 998,3 millions de produits de taux et DTS 2 823,1 millions de contrats sur devise et sur or.

**Au 31 mars 2008**

<b>Notations internes exprimées sous forme de notations externes équivalentes</b>	<b>Montant de l'exposition</b>	<b>PD pondérée par l'exposition</b>	<b>PCD moyenne pondérée par l'exposition</b>	<b>Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition</b>	<b>Actifs pondérés des risques (moyenne)</b>
<i>En %/millions de DTS</i>	<i>En millions de DTS</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En %</i>	<i>En millions de DTS</i>
AAA	42 393,0	0,01	34,0	3,3	1 417,7
AA	178 155,6	0,03	22,2	3,5	6 201,3
A	58 280,9	0,05	25,4	6,2	3 631,3
BBB	947,2	0,22	11,1	7,3	68,8
BB et moins	1 783,5	10,04	5,2	22,2	396,1
<b>Total</b>	<b>281 560,2</b>				<b>11 715,2</b>

#### **H. Expositions de titrisation**

La Banque ne détient que des expositions de titrisation de première qualité. Pour calculer les actifs pondérés des risques correspondants, elle a adopté l'approche standard.

Compte tenu du domaine d'activité de la Banque, les actifs pondérés des risques sont déterminés, conformément au dispositif de Bâle II, selon l'approche standard pour la titrisation. Dans cette approche, les coefficients de pondération sont déterminés sur la base des coefficients utilisés par des évaluations de crédit externes fournies par des organismes externes d'évaluation du crédit tels que Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les actifs pondérés des risques sont ensuite obtenus en multipliant les montants notionnels des expositions par les coefficients correspondants.

Le tableau suivant montre les placements de la Banque en opérations de titrisation, par type d'actif sous-jacent.

Au 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Papier commercial adossé à des actifs	A1/P1/F1+	168,7	20 %	33,7
Titres garantis par l'immobilier résidentiel	AAA	1 344,2	20 %	268,9
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	1 111,0	20 %	222,2
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	750,1	20 %	150,0
<b>Total</b>		<b>3 374,0</b>		<b>674,8</b>

#### 4. Risque de marché

Le risque de marché réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des prix du marché. Pour la BRI, ce risque est essentiellement lié au cours de l'or, aux taux d'intérêt et aux cours de change. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle mesure le risque de marché et calcule les fonds propres économiques correspondants par une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo. La Banque estime la volatilité et les corrélations de facteurs de risque sur une période d'observation de 1 an. Elle calcule, en outre, des valeurs de sensibilité à certains facteurs de marché.

Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de préserver son excellente qualité de crédit, la Banque mesure les fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. La Direction gère l'allocation des fonds propres économiques au risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration. Des limites de VeR sont complétées par des limites opérationnelles.

La fiabilité des modèles VeR dépend des hypothèses statistiques et de la qualité des données de marché disponibles : s'ils sont de nature prédictive, les modèles VeR extrapolent à partir d'événements passés.

Pour s'assurer que les modèles fournissent une mesure fiable des pertes potentielles à horizon 1 an, la Banque a mis en place un dispositif complet de contrôles *ex post* réguliers, qui permet de comparer les résultats effectifs au jour le jour avec les estimations de VeR correspondantes. Les résultats sont analysés et communiqués à la Direction.

La Banque complète sa mesure du risque de marché fondée sur le modèle VeR et ses calculs de fonds propres économiques correspondants par une série de simulations de crise, dont des scénarios historiques extrêmes, des scénarios de crise macroéconomique hypothétiques et des analyses de sensibilité aux variations du cours de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change.

#### A. Risque de variation du cours de l'or

Le risque de variation du cours de l'or réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable du cours de l'or.

La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or, qui totalisent 125 tonnes (2007 : 150 tonnes). Ceux-ci sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2008, la position sur or de la Banque s'établissait à DTS 2 247,0 millions (2007 : DTS 2 115,2 millions), ce qui correspond à 17 % environ de ses fonds propres (2007 : 17 % également). La Banque a aussi parfois de faibles expositions à ce risque du fait de ses opérations bancaires avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans le modèle VeR de la Banque, ainsi que dans son dispositif de fonds propres économiques et ses simulations de crise.

#### B. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

La Banque y est exposée principalement sur les actifs porteurs d'intérêts liés à la gestion de ses fonds propres. Ces actifs sont gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe. La Banque encourt également un risque de taux restreint dans le cadre de la collecte et du placement des dépôts de sa clientèle.

La Banque mesure et surveille ce risque par une méthodologie VeR et des analyses de sensibilité qui tiennent compte des variations des taux du marché monétaire, des cotations des obligations d'État, des primes des swaps et des primes de crédit.

Les tableaux suivants montrent l'incidence sur les fonds propres de la Banque, par tranche d'échéances, d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements.

#### Au 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(5,8)	(3,4)	(26,9)	(16,6)	(17,3)	(31,7)	(61,4)
Yen japonais	0,1	(0,9)	(4,8)	(7,7)	(7,5)	(4,4)	(19,9)
Livre sterling	3,9	(3,8)	(4,6)	(5,8)	(5,8)	(6,9)	(23,3)
Franc suisse	(0,6)	0,1	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(1,0)	2,2
Dollar	(2,6)	(15,0)	(23,9)	(12,4)	(16,3)	(26,1)	(72,7)
Autres monnaies	(1,7)	(6,0)	(8,2)	(2,9)	(13,3)	(1,1)	-
<b>Total</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(29,0)</b>	<b>(69,0)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(60,7)</b>	<b>(71,2)</b>	<b>(175,1)</b>

#### Au 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(10,7)	5,8	(24,9)	(23,1)	(18,1)	(19,6)	(52,9)
Yen japonais	(0,3)	0,2	(4,8)	(5,7)	(6,7)	(6,3)	(13,3)
Livre sterling	(8,0)	8,3	(5,7)	(5,6)	(7,5)	(8,5)	(17,8)
Franc suisse	(0,8)	(0,6)	(0,4)	(0,7)	(0,6)	(0,9)	2,0
Dollar	(25,6)	(2,6)	(29,1)	(14,5)	(13,2)	(26,1)	(68,7)
Autres monnaies	(0,7)	(6,5)	(13,9)	(10,1)	(2,7)	(13,9)	(0,4)
<b>Total</b>	<b>(46,1)</b>	<b>4,6</b>	<b>(78,8)</b>	<b>(59,7)</b>	<b>(48,8)</b>	<b>(75,3)</b>	<b>(151,1)</b>

### C. Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Banque, le DTS, est une monnaie composite constituée de montants déterminés des monnaies suivantes : USD, EUR, JPY et GBP. Le risque de change réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des cours de change. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs correspondants sur la composition du DTS et en limitant les expositions de change découlant des dépôts de la clientèle et de ses activités d'intermédiation.

La Banque mesure et surveille le risque de change selon la méthodologie VeR et des analyses de sensibilité tenant compte des variations des principaux cours de change.

Les tableaux suivants montrent la composition en monnaies et en or des actifs et passifs de la Banque. Ainsi, la position nette en monnaies et sur or indiquée dans ces tableaux inclut les placements en or de la Banque. Pour déterminer son exposition de change nette, la Banque doit donc éliminer les montants en or. Pour obtenir son exposition de change nette en monnaies sur une base neutre en DTS, elle soustrait ensuite sa position neutre en DTS.

**Au 31 mars 2008**

	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<i>En millions de DTS</i>									
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	9,3	14,5	2,1	-	4,7	-	6,2	36,8
Or et dépôts en or	-	17,2	-	-	-	-	31 520,5	-	31 537,7
Bons du Trésor	-	28,1	12 931,5	-	37 777,3	-	-	-	50 736,9
Titres pris en pension	-	1 823,5	79 059,5	7 911,8	3 089,8	-	-	-	91 884,6
Dépôts à terme et avances aux banques	669,8	45 677,1	4 565,0	9 250,4	182,7	972,1	-	778,8	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	-	29 690,6	22 395,8	4 195,1	1 472,5	62,4	-	4 102,1	61 918,5
Créances à recouvrer	-	4 400,1	35,8	710,5	24,4	7,4	-	133,6	5 311,8
Immobilisations corporelles	190,4	-	-	-	-	-	-	-	190,4
<b>Total</b>	<b>860,2</b>	<b>81 645,9</b>	<b>119 002,1</b>	<b>22 069,9</b>	<b>42 546,7</b>	<b>1 046,6</b>	<b>31 520,5</b>	<b>5 020,7</b>	<b>303 712,6</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies	(2 238,8)	(157 367,2)	(45 777,9)	(17 837,7)	(3 601,3)	(987,0)	-	(8 311,0)	(236 120,9)
Dépôts en or	-	(8,9)	-	-	-	-	(29 092,5)	-	(29 101,4)
Titres donnés en pension	-	(1 489,1)	-	(405,0)	-	-	-	-	(1 894,1)
Engagements à payer	-	(2 094,5)	(22 011,4)	(146,9)	-	-	-	(112,6)	(24 365,4)
Autres passifs	-	(117,2)	(0,5)	-	-	(208,8)	-	-	(326,5)
<b>Total</b>	<b>(2 238,8)</b>	<b>(161 076,9)</b>	<b>(67 789,8)</b>	<b>(18 389,6)</b>	<b>(3 601,3)</b>	<b>(1 195,8)</b>	<b>(29 092,5)</b>	<b>(8 423,6)</b>	<b>(291 808,3)</b>
Instruments dérivés nets	71,6	84 238,4	(46 363,2)	(2 340,1)	(37 560,1)	(49,2)	(181,0)	3 382,3	1 198,7
<b>Position nette en monnaies et sur or</b>	<b>(1 307,0)</b>	<b>4 807,4</b>	<b>4 849,1</b>	<b>1 340,2</b>	<b>1 385,3</b>	<b>(198,4)</b>	<b>2 247,0</b>	<b>(20,6)</b>	<b>13 103,0</b>
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 247,0)	-	(2 247,0)
<b>Position nette en monnaies</b>	<b>(1 307,0)</b>	<b>4 807,4</b>	<b>4 849,1</b>	<b>1 340,2</b>	<b>1 385,3</b>	<b>(198,4)</b>	<b>-</b>	<b>(20,6)</b>	<b>10 856,0</b>
Position neutre en DTS	1 307,0	(4 683,0)	(4 788,5)	(1 327,0)	(1 364,5)	-	-	-	(10 856,0)
<b>Exposition de change nette en monnaies neutre en DTS</b>	<b>-</b>	<b>124,4</b>	<b>60,6</b>	<b>13,2</b>	<b>20,8</b>	<b>(198,4)</b>	<b>-</b>	<b>(20,6)</b>	<b>-</b>

Au 31 mars 2007

	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<i>En millions de DTS</i>									
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	10,0	56,0	1,1	-	2,5	-	22,8	92,4
Or et dépôts en or	-	-	-	-	-	-	15 434,3	23,3	15 457,6
Bons du Trésor	-	2 658,4	22 479,5	-	18 021,4	-	-	-	43 159,3
Titres pris en pension	-	1 087,2	54 235,8	5 594,7	272,1	-	-	-	61 189,8
Dépôts à terme et avances aux banques	73,4	72 844,2	724,7	15 419,0	2,8	936,6	-	1 233,1	91 233,8
Emprunts d'État et autres titres	-	18 185,0	23 361,5	3 476,6	1 993,2	61,6	-	5 166,1	52 244,0
Créances à recouvrer	-	4 657,2	213,6	458,7	28,0	115,8	-	0,3	5 473,6
Immobilisations corporelles	188,0	-	-	-	-	-	-	-	188,0
<b>Total</b>	<b>261,4</b>	<b>99 442,0</b>	<b>101 071,1</b>	<b>24 950,1</b>	<b>20 317,5</b>	<b>1 116,5</b>	<b>15 434,3</b>	<b>6 445,6</b>	<b>269 038,5</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies	(2 006,3)	(138 444,1)	(46 372,0)	(22 781,6)	(3 381,4)	(1 068,0)	-	(7 745,3)	(221 798,7)
Dépôts en or	-	(12,8)	-	-	-	-	(13 122,1)	-	(13 134,9)
Titres donnés en pension	-	(889,2)	(173,3)	-	-	-	-	-	(1 062,5)
Engagements à payer	-	(1 118,8)	(17 772,5)	(132,2)	(280,6)	-	(182,7)	(97,3)	(19 584,1)
Autres passifs	-	(145,0)	(48,5)	-	-	(173,2)	-	(7,1)	(373,8)
<b>Total</b>	<b>(2 006,3)</b>	<b>(140 609,9)</b>	<b>(64 366,3)</b>	<b>(22 913,8)</b>	<b>(3 662,0)</b>	<b>(1 241,2)</b>	<b>(13 304,8)</b>	<b>(7 849,7)</b>	<b>(255 954,0)</b>
Instruments dérivés nets	118,5	46 066,1	(32 435,9)	(730,3)	(15 366,3)	(40,5)	(14,3)	1 410,5	(992,2)
<b>Position nette en monnaies et sur or</b>	<b>(1 626,4)</b>	<b>4 898,2</b>	<b>4 268,9</b>	<b>1 306,0</b>	<b>1 289,2</b>	<b>(165,2)</b>	<b>2 115,2</b>	<b>6,4</b>	<b>12 092,3</b>
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 115,2)	-	(2 115,2)
<b>Position nette en monnaies</b>	<b>(1 626,4)</b>	<b>4 898,2</b>	<b>4 268,9</b>	<b>1 306,0</b>	<b>1 289,2</b>	<b>(165,2)</b>	<b>-</b>	<b>6,4</b>	<b>9 977,1</b>
Position neutre en DTS	1 626,4	(4 819,0)	(4 214,7)	(1 363,0)	(1 206,8)	-	-	-	(9 977,1)
<b>Exposition de change nette en monnaies neutre en DTS</b>	<b>-</b>	<b>79,2</b>	<b>54,2</b>	<b>(57,0)</b>	<b>82,4</b>	<b>(165,2)</b>	<b>-</b>	<b>6,4</b>	<b>-</b>

#### D. Valeur en risque de marché, par type de risque et au total

La Banque mesure le risque de marché par une méthodologie VeR qui utilise une technique de simulation Monte-Carlo tenant compte des corrélations entre facteurs de risque. Elle calcule aussi par cette méthodologie les fonds propres économiques alloués au risque de marché, avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. Elle mesure son risque de variation du cours de l'or en termes de variations du cours de l'or en dollars. La composante risque de change qui résulte des variations du cours du dollar contre le DTS est intégrée dans la mesure du risque de change. Les tableaux suivants présentent les principaux chiffres de l'exposition de la Banque au risque de marché en termes de fonds propres économiques sur les deux derniers exercices.

##### Sur l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2008				2007			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Risque de variation du cours de l'or	1 399,7	2 163,9	958,1	<b>2 116,1</b>	1 844,1	2 690,7	1 250,9	1 278,5
Risque de taux	1 294,4	2 200,6	623,4	<b>2 187,0</b>	682,4	937,8	553,6	654,8
Risque de change	289,0	574,0	169,9	<b>519,3</b>	336,2	461,0	230,9	233,3
Effets de corrélation et de diversification	(1 227,6)	(1 988,5)	(571,9)	<b>(2 132,7)</b>	(992,0)	(1 526,9)	(734,4)	(777,5)
<b>Total VeR</b>	<b>1 755,5</b>	<b>2 950,0</b>	<b>1 179,5</b>	<b>2 689,7</b>	<b>1 870,7</b>	<b>2 562,6</b>	<b>1 301,0</b>	<b>1 389,1</b>

Pour calculer les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché conformément au dispositif de Bâle II, la Banque a adopté une approche de portefeuille bancaire, conforme au domaine d'activité et à la nature de ses activités. En conséquence, les actifs pondérés du risque de marché sont déterminés pour le risque de variation du cours de l'or et le risque de change mais pas pour le risque de taux. Les exigences minimales de fonds propres sont calculées grâce à la méthode des modèles internes VeR. Les calculs VeR sont effectués à l'aide de la méthodologie VeR de la Banque, avec un niveau de confiance de 99 %, une période de détention de 10 jours et une période d'observation historique de 1 an.

L'exigence minimale effective de fonds propres correspond à la valeur la plus élevée entre la VeR à la date du calcul et la moyenne des mesures VeR relevées quotidiennement sur les 60 jours ouvrés antérieurs (date du calcul comprise), multipliée par trois, plus, éventuellement, un supplément déterminé en fonction des résultats des contrôles *ex post*. Sur la période examinée, le nombre de résultats extrêmes observés est resté dans l'intervalle où aucun supplément n'est requis. L'exigence minimale de fonds propres de la Banque en regard du risque de marché et les actifs pondérés correspondants au 31 mars 2008 sont indiqués au tableau ci-après.

##### Au 31 mars 2008

En millions de DTS	VeR correspondante	Actifs pondérés des risques (A)	Exigence minimale de fonds propres (B)
Risque de marché (A) correspond à (B) / 8 %	218,6	8 197,5	655,8

## 5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de faire face aux flux de trésorerie actuels et futurs, attendus ou inattendus, et aux appels de sûretés sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière.

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de l'encours des dépôts en monnaies et en or des banques centrales, autres autorités monétaires et institutions internationales. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés. Elle conduit ses opérations de manière à préserver un degré élevé de liquidité, afin d'être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil d'administration assigne une limite au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI se situe bien au-dessus de son seuil minimal et des exigences ressortant de ses simulations de crise.

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, constituent 89 % (2007 : 91 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2008, ces dépôts provenaient de 152 déposants (comme en 2007) et présentaient une certaine concentration sur certains clients, 4 d'entre eux contribuant chacun pour plus de 5 % du total sur la base de la date de règlement (2007 : 4 également).

Le tableau suivant montre le profil des échéances des flux de trésorerie pour les actifs et les passifs. Les montants indiqués sont les flux de trésorerie non actualisés correspondant à des engagements de la Banque.

**Au 31 mars 2008**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	36,8	-	-	-	-	-	-	-	36,8
Or et dépôts en or	27 836,1	215,9	379,1	558,8	1 446,3	974,8	151,6	-	31 562,6
Bons du Trésor	15 043,0	27 977,7	6 629,3	1 195,5	-	-	-	-	50 845,5
Titres pris en pension	53 803,9	14 279,9	2 079,3	-	-	-	-	-	70 163,1
Dépôts à terme et avances aux banques	24 550,5	24 058,1	9 636,4	3 140,8	-	-	-	-	61 385,8
Emprunts d'État et autres titres	7 940,5	8 755,7	5 245,0	6 710,1	10 340,2	15 696,2	12 543,5	923,7	68 154,9
<b>Total</b>	<b>129 210,8</b>	<b>75 287,3</b>	<b>23 969,1</b>	<b>11 605,2</b>	<b>11 786,5</b>	<b>16 671,0</b>	<b>12 695,1</b>	<b>923,7</b>	<b>282 148,7</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(5 757,5)	(21 501,1)	(20 601,1)	(28 243,4)	(35 374,1)	(33 370,0)	(9 928,4)	(9,3)	(154 784,9)
Autres dépôts en monnaies									
	(56 610,6)	(16 760,6)	(7 355,6)	(3 229,8)	-	-	-	-	(83 956,6)
Dépôts en or									
	(27 579,3)	-	(18,2)	(125,1)	(864,2)	(373,9)	(150,1)	-	(29 110,8)
Titres donnés en pension									
	(1 896,3)	-	-	-	-	-	-	-	(1 896,3)
Titres vendus à découvert									
	(11,9)	-	-	-	-	(16,2)	(12,4)	(75,1)	(115,6)
<b>Total</b>	<b>(91 855,6)</b>	<b>(38 261,7)</b>	<b>(27 974,9)</b>	<b>(31 598,3)</b>	<b>(36 238,3)</b>	<b>(33 760,1)</b>	<b>(10 090,9)</b>	<b>(84,4)</b>	<b>(269 864,2)</b>
<b>Instruments dérivés</b>									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	(59,6)	87,8	43,6	1 711,3	1 223,9	741,4	34,4	-	3 782,8
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	77 731,6	33 831,8	8 236,2	10 349,7	135,2	-	-	-	130 284,5
Sorties	(78 792,3)	(34 443,3)	(8 222,5)	(10 285,7)	(135,2)	-	-	-	(131 879,0)
Sous-total	(1 060,7)	(611,5)	13,7	64,0	-	-	-	-	(1 594,5)
Contrats de taux - réglés sur base brute									
Entrées	80,6	121,1	239,3	529,6	534,6	917,6	1 034,0	-	3 456,8
Sorties	(99,8)	(157,4)	(279,4)	(673,1)	(610,6)	(1 112,6)	(1 316,8)	-	(4 249,7)
Sous-total	(19,2)	(36,3)	(40,1)	(143,5)	(76,0)	(195,0)	(282,8)	-	(792,9)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>(1 139,5)</b>	<b>(560,0)</b>	<b>17,2</b>	<b>1 631,8</b>	<b>1 147,9</b>	<b>546,4</b>	<b>(248,4)</b>	<b>-</b>	<b>1 395,4</b>
<b>Total flux de trésorerie futurs non actualisés</b>	<b>36 215,7</b>	<b>36 465,6</b>	<b>(3 988,6)</b>	<b>(18 361,3)</b>	<b>(23 303,9)</b>	<b>(16 542,7)</b>	<b>2 355,8</b>	<b>839,3</b>	<b>13 679,9</b>

Au 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	92,4	-	-	-	-	-	-	-	92,4
Or et dépôts en or	12 011,9	115,5	60,4	205,3	1 008,6	1 609,0	333,2	-	15 343,9
Bons du Trésor	13 913,7	16 142,5	7 616,5	5 513,1	-	2,4	-	-	43 188,2
Titres pris en pension	32 709,7	4 553,5	6 750,3	-	-	-	-	-	44 013,5
Dépôts à terme et avances aux banques	29 884,2	23 350,6	22 574,6	15 926,7	534,9	-	-	-	92 271,0
Emprunts d'État et autres titres	2 315,2	6 133,8	4 278,1	8 291,5	11 156,9	13 387,8	12 371,4	972,1	58 906,8
<b>Total</b>	<b>90 927,1</b>	<b>50 295,9</b>	<b>41 279,9</b>	<b>29 936,6</b>	<b>12 700,4</b>	<b>14 999,2</b>	<b>12 704,6</b>	<b>972,1</b>	<b>253 815,8</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(8 073,2)	(11 707,8)	(23 952,7)	(34 078,5)	(25 290,4)	(28 253,5)	(7 997,8)	-	(139 353,9)
Autres dépôts en monnaies									
	(48 814,3)	(11 830,0)	(11 050,30)	(15 528,1)	(4,7)	-	-	-	(87 227,4)
Dépôts en or									
	(11 965,5)	(28,3)	(56,7)	(73,2)	(14,3)	(889,4)	(120,1)	-	(13 147,5)
Titres donnés en pension									
	(961,7)	(103,7)	-	-	-	-	-	-	(1 065,4)
Titres vendus à découvert									
	(0,3)	-	-	-	-	(41,5)	(7,9)	(92,8)	(142,5)
<b>Total</b>	<b>(69 815,0)</b>	<b>(23 669,8)</b>	<b>(35 059,7)</b>	<b>(49 679,8)</b>	<b>(25 309,4)</b>	<b>(29 184,4)</b>	<b>(8 125,8)</b>	<b>(92,8)</b>	<b>(240 936,7)</b>
<b>Instruments dérivés</b>									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	78,6	(350,3)	(263,3)	(132,9)	269,6	291,2	50,4	(4,3)	(61,0)
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	45 092,9	17 810,5	920,4	3 349,8	239,1	134,5	-	-	67 547,2
Sorties	(45 324,5)	(17 824,2)	(906,4)	(3 270,3)	(238,4)	(134,5)	-	-	(67 698,3)
Sous-total	(231,6)	(13,7)	14,0	79,5	0,7	0	-	-	(151,1)
Contrats de taux - réglés sur base brute									
Entrées	223,6	144,8	578,4	637,9	967,2	1 297,5	1 454,2	-	5 303,6
Sorties	(307,4)	(159,5)	(649,7)	(771,0)	(1 031,0)	(1 336,1)	(1 559,5)	-	(5 814,2)
Sous-total	(83,8)	(14,7)	(71,3)	(133,1)	(63,8)	(38,6)	(105,3)	-	(510,6)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>(236,8)</b>	<b>(378,7)</b>	<b>(320,6)</b>	<b>(186,5)</b>	<b>206,5</b>	<b>252,6</b>	<b>(54,9)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(722,7)</b>
<b>Total flux de trésorerie futurs non actualisés</b>	<b>20 875,3</b>	<b>26 247,4</b>	<b>5 899,6</b>	<b>(19 929,7)</b>	<b>(12 402,5)</b>	<b>(13 932,6)</b>	<b>4 523,9</b>	<b>875,0</b>	<b>12 156,4</b>

Dans le cadre de ses activités bancaires ordinaires, la Banque émet des options. Le tableau ci-après indique, en fonction de la date d'exercice, la juste valeur de ces options.

**Options émises**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Au 31 mars 2008</b>	(0,9)	(11,3)	(9,7)	(94,3)	(5,3)	-	-	-	(121,5)
Au 31 mars 2007	(8,5)	(9,7)	(3,1)	(46,5)	(0,1)	-	-	-	(67,9)

Le tableau suivant indique, en fonction de la date d'expiration contractuelle, les engagements de crédit de la Banque à la date des états financiers.

**Date d'expiration contractuelle**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Au 31 mars 2008</b>	243,7	466,3	-	4 212,7	-	-	-	1 845,0	6 767,7
Au 31 mars 2007	66,0	330,4	-	4 815,4	-	-	-	2 000,0	7 211,8

## 6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque. Il peut avoir une ou plusieurs des sources suivantes.

- Facteur humain : effectif insuffisant, manque de connaissances, de compétences ou d'expérience, inadéquation de la formation ou de la mise en valeur des ressources humaines, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadéquat, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie.
- Procédure défaillante ou inadéquate : procédure déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée.
- Système défaillant ou inadéquat : système déficient dans sa conception, inadéquat, indisponible ou mal utilisé.
- Cause externe : hors du contrôle de la Banque.

Le risque opérationnel inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de la Banque, ses politiques et ses procédures dans ce domaine couvrent la gestion et la mesure du risque opérationnel – et notamment la détermination des paramètres clés et des données correspondantes –, la planification des programmes de continuité d'exploitation et le suivi des grands indicateurs de risque.

Le tableau suivant montre l'exigence minimale de fonds propres en regard du risque opérationnel et les actifs pondérés correspondants au 31 mars 2008.

### Au 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigence minimale de fonds propres (B)
Risque opérationnel, où (A) correspond à (B) / 8 %	157,0	1 962,5	157,0

La Banque a mis en place une procédure de communication immédiate des incidents liés au risque opérationnel. L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel élabore des plans d'action avec chaque unité et assure le suivi régulier de leur mise en œuvre.

Pour mesurer le risque opérationnel, la Banque a adopté une approche conforme à l'approche de mesure avancée proposée dans le dispositif de Bâle II pour calculer les actifs pondérés du risque opérationnel et les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel. Les données clés introduites pour le calcul sont les suivantes : données internes et externes sur les pertes ; estimations découlant des scénarios ; autoévaluations des contrôles destinées à prendre en compte l'évolution de l'environnement opérationnel et les modifications dans le contrôle interne de la Banque.

Conformément aux hypothèses et paramètres clés du dispositif de Bâle II, le calcul des exigences minimales de fonds propres alloués au risque opérationnel ne tient pas compte du risque de réputation. Il est effectué avec un niveau de confiance de 99,9 % et un horizon de 1 an. Dans sa quantification du risque opérationnel, la Banque ne tient pas compte de la protection dont elle peut bénéficier dans le cadre des polices d'assurance.

Comme elle le fait pour le calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier, la Banque mesure aussi les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an.

# Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs  
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale  
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers (pages 208–265) de la Banque des Règlements Internationaux. Ces états financiers se composent du bilan au 31 mars 2008, du compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, présentés en application des Statuts, ainsi que des notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes comme conventions comptables. La Direction de la Banque est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exécution d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, résultant de fraude ou d'erreurs ; du choix et de l'application des conventions comptables appropriées ; de la formulation d'estimations comptables raisonnables compte tenu des circonstances. Notre responsabilité, définie dans les Statuts de la Banque, consiste à former une opinion indépendante sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport.

Notre révision a été effectuée selon les *Normes internationales d'audit* (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles déontologiques et de planifier et de réaliser la vérification de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Nous avons exécuté des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreurs. Dans le cadre de l'évaluation de ce risque, nous avons examiné le contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures de vérification adaptées à la situation, et non dans le but de former une opinion sur l'efficacité de ce contrôle. En outre, nous avons évalué la pertinence des règles comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables établies par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2008 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque.

Deloitte SA

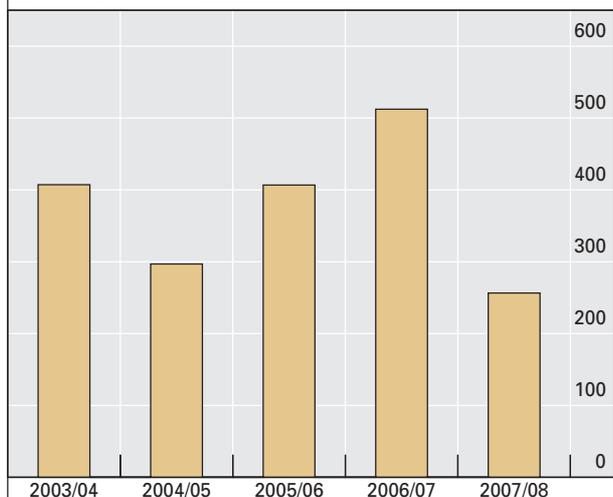
Dr Philip Göth  
Zurich, 5 mai 2008

Pavel Nemecek

## Récapitulatif des cinq derniers exercices

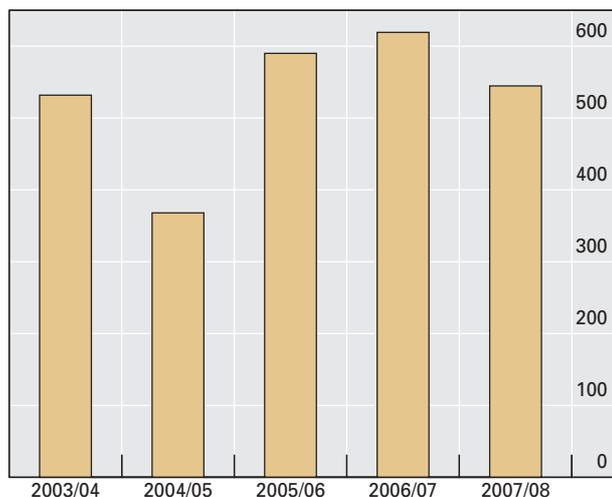
### Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



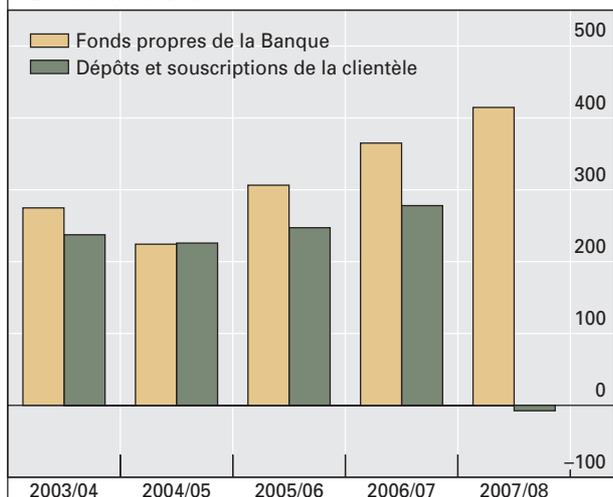
### Bénéfice net

En millions de DTS



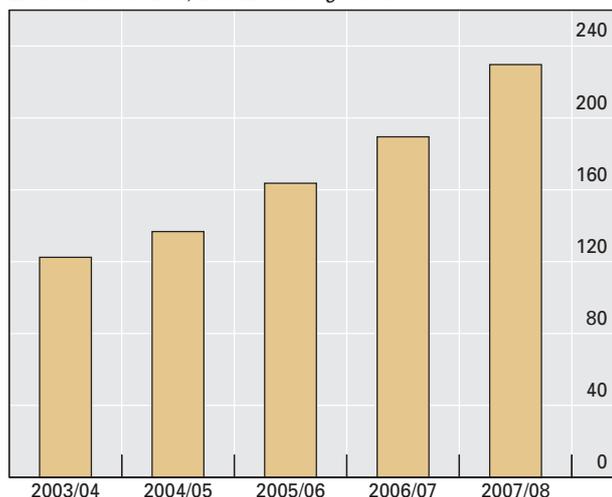
### Produits d'intérêts nets sur placements en monnaies

En millions de DTS



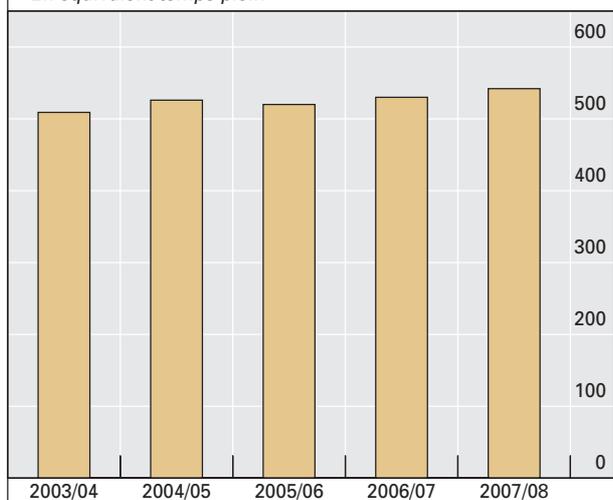
### Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, à la date de règlement



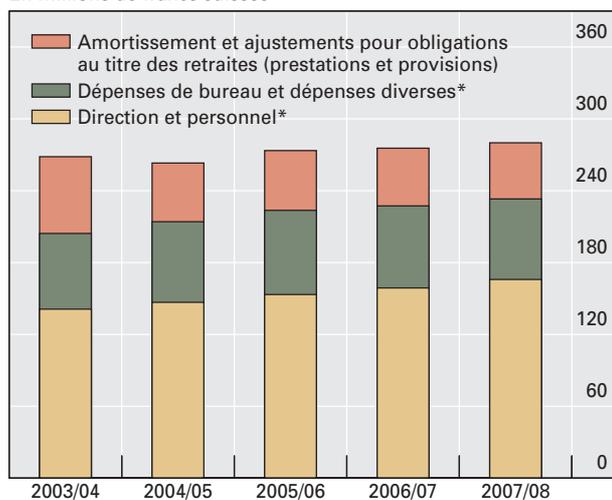
### Effectifs moyens

En équivalent temps plein



### Charges d'exploitation

En millions de francs suisses



Les chiffres sur lesquels se fondent les quatre cadres du haut ont été retraités pour tenir compte d'une modification des conventions comptables en 2007/08. \* Sur la base du budget.

